

Société neuchâteloise de géographie
Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel



GÉO-REGARDS

REVUE NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE

MIGRATIONS CONTEMPORAINES

GÉO-REGARDS

REVUE NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE

MIGRATIONS CONTEMPORAINES

TEXTES RÉUNIS PAR ROMARIC THIÉVENT ET ÉTIENNE PIGUET

N° 2, 2009

**SOCIÉTÉ NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE ET
INSTITUT DE GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL**

EDITIONS ALPHIL-PRESSES UNIVERSITAIRES SUISSES

© Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2009
Case postale 5
2002 Neuchâtel 2
Suisse
www.aphil.ch
www.aphilrevues.ch

© Société neuchâteloise de géographie, www.s-n-g.ch
© Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel, www.unine.ch/geographie

Géo-Regards: revue neuchâteloise de géographie est une revue à comité de lecture issue de la fusion du *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie* et de *Géo-Regards: cahiers de l'Institut de géographie*.

N° 2, 2009

ISSN 1662-8527

Abonnements	L'adhésion à la Société neuchâteloise de géographie comprend l'abonnement à <i>Géo-Regards : revue neuchâteloise de géographie</i> . Cotisations annuelles : membre ordinaire : 35.- ; couple : 60.- ; étudiant-e : 20.- Abonnement (sans adhésion) : 33.- Société neuchâteloise de géographie Case postale 53 2006 Neuchâtel www.s-n-g.ch
Vente directe et librairies	Éditions Alphil-Presses universitaires suisses Case postale 5 2002 Neuchâtel 2 commande@livresco.ch
Vente version électronique	www.aphilrevues.ch
Comité scientifique et de rédaction	Roger Besson, Katia Chardon, Frédéric Chiffelle, Antonio da Cunha, Blaise Dupuis, Pierre-Yves Jeanneret, Béatrice Lapray, Sophie Marchand, André Pancza, Etienne Piguët, Raffaele Poli, Mark Reinhard, Patrick Rérat, Hubert Rossel, Jean Ruegg, Ola Söderström, Romaric Thiévent, Odile Tissot-Daguette.
Rédacteur	Patrick Rérat
Traduction des résumés	Hubert Rossel et Mathias Schreier
Photos de couverture	Patrick Rérat, 2009
Graphisme et mise en page	Nusbaumer-graphistes sàrl, Delémont - www.nusbaumer.ch
Responsable d'édition	Alain Cortat, Editions Alphil-Presses universitaires suisses

EDITORIAL : MIGRATIONS CONTEMPORAINES

Le canton de Neuchâtel ne serait pas loin des premières places si un classement mondial des régions d'immigration était effectué ! La proportion de personnes nées à l'étranger – estimée à un bon quart – y est en effet particulièrement élevée. Si ce même classement était appliqué aux villes – lieux par excellence d'arrivée des migrants – La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel côtoieraient des métropoles aussi fameusement cosmopolites que Londres ou Bruxelles. Il était dès lors tout naturel que ce numéro de Géo-Regards – revue neuchâteloise de géographie – se penche sur différentes facettes du phénomène migratoire à Neuchâtel et en Suisse et les mettent en perspective avec des enjeux touchant toutes les régions d'immigration dans le monde. Fruits des travaux de chercheurs tous actifs à Neuchâtel mais venant d'horizons disciplinaires différents (géographes, sociologues, anthropologues et historiens), les contributions rassemblées dans ce numéro peuvent être regroupées selon trois thématiques situées au cœur de débats animant actuellement, et parfois depuis longtemps, le vaste champ des études sur les migrations :

1. La pérennité des frontières et la mise en rapport des espaces géographiques par delà les Etats-nations.
2. L'intégration des migrants dans leurs lieux de destination et les politiques relatives aux migrations.
3. Les nouvelles formes de circulation corrélatives de la mondialisation.

PÉRENNITÉ DES FRONTIÈRES ET TRANSNATIONALISME

La question des frontières est, depuis les travaux des géographes du XIX^e siècle, considérée comme tout à fait cruciale pour l'étude des migrations. Qu'elles soient dites « naturelles » ou produites par des confrontations politiques ou militaires, les frontières ont longtemps été à la fois les lignes d'implémentation de la sélection des migrants par les Etats et les lignes qui, une fois franchies clandestinement ou officiellement, contribuaient à « produire » la figure même du migrant (si la frontière est celle d'un Etat, il devient un migrant international, si c'est celle d'une région, ou d'un canton, un migrant interne). Ce rôle spécifique et spatialement clairement situé de la frontière est cependant aujourd'hui de plus en plus mis en doute par l'ampleur des circulations de personnes, de marchandises et d'informations et par la levée ou le déplacement de nombreuses entraves. L'expérience a par ailleurs montré que si la notion de frontière est consubstantielle à la définition de la migration, elle entretient

avec elle des relations ambivalentes : d'un côté elle la restreint et de l'autre elle favorise certaines formes spécifiques de mobilité.

Trois auteurs de ce numéro abordent diversement cette thématique. Raoul KAENZIG montre en premier lieu que la frontière reste le lieu d'application d'une politique très peu étudiée et pourtant déterminante pour l'issue des projets migratoires, celle des visas. Francesco GARUFO étudie lui précisément en quoi la frontière a, dans le cas de la région jurassienne, été constitutive d'une catégorie spécifique de population et de main-d'œuvre, les bien nommés *frontaliers*, auxquels a été assigné un rôle particulier dans l'activité économique de l'industrie horlogère. Enfin Janine DAHINDEN questionne directement la persistance des frontières nationales en montrant que les réseaux sociaux des Neuchâtelois, ou tout au moins de certains d'entre eux, tendent à s'en affranchir à un point jusqu'ici insoupçonné.

L'article de Raoul KAENZIG analyse les déterminants de la politique helvétique en matière de visas durant la période qui a précédé l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen en décembre 2008. En s'appuyant sur les débats parlementaires relatifs à la suppression et respectivement au maintien de l'obligation du visa pour les ressortissants roumains et chinois, il montre comment les autorités suisses ont été contraintes de trouver des solutions « proches de l'équilibre » afin de concilier des intérêts de politique intérieure avec des considérations de politique internationale.

Francesco GARUFO cherche à mettre en évidence les particularités des fonctions attribuées à l'emploi frontalier dans le secteur horloger de l'Arc jurassien. Une analyse quantitative des archives du personnel de l'entreprise Tissot SA établie au Locle lui permet d'une part de souligner la relation étroite qui lie l'emploi frontalier à la conjoncture et d'autre part de confirmer l'hypothèse d'une main-d'œuvre fractionnée en deux segments. Ainsi, si une grande part des frontaliers est peu qualifiée et recrutée pour répondre aux variations de la demande, l'autre partie tend à être composée de travailleurs qualifiés dont la stabilité de l'emploi n'est pas sans rappeler celle des travailleurs suisses.

L'objectif de Janine DAHINDEN est de montrer comment les habitants de la ville de Neuchâtel, qu'ils soient migrants ou non, vivent différentes formes de transnationalités. S'appuyant sur une distinction entre la « transnationalité de réseau », qui se rapporte aux réseaux sociaux transnationaux et la « subjectivité transnationale », qui concerne les classifications cognitives d'appartenance dans l'espace transnational, sa recherche met en évidence quatre types de transnationalités, étroitement liés au positionnement social des individus et à leur processus d'intégration dans l'espace local et international.

L'INTÉGRATION DES MIGRANTS DANS LEURS LIEUX DE DESTINATION ET LES POLITIQUES RELATIVES AUX MIGRATIONS

L'intégration est une problématique classique des sciences sociales en général et des recherches sur les migrations en particulier. Elle est abordée sous trois angles dans ce numéro, celui des circonstances de la migration et de l'accueil par André PANCUZA et Etienne PIGUET, celui des lieux d'arrivée et des politiques de localisation de cette catégorie particulière de migrants que sont les requérants d'asile par

Romarc THIEVENT, celui enfin – ô combien médiatisé – de l’affiliation religieuse des migrants par Kerstin DÜMLER et Joëlle MORET.

Dans leur étude, André PANCZA et Etienne PIGUET explorent différents aspects de l’arrivée de réfugiés hongrois à Neuchâtel suite à l’écrasement de la révolution d’octobre 1956 par les blindés soviétiques, et mettent un accent particulier sur les modalités d’intégration des cinquante années écoulées depuis lors. Les auteurs concluent à une remarquable intégration des réfugiés hongrois de 1956 arrivés en Pays de Neuchâtel. Selon eux, les raisons de cette intégration exemplaire résident dans l’ouverture dont a fait preuve la Suisse en termes d’accès aux études et à des permis de séjour stables, ainsi que dans la rapidité avec laquelle les Hongrois ont pu s’insérer sur le marché du travail helvétique.

La contribution de Romarc THIEVENT traite également de la problématique de l’asile mais sous l’angle de la mise en œuvre de la politique d’accueil et d’hébergement des requérants d’asile par le canton de Neuchâtel. L’auteur propose une analyse des choix de localisation des centres d’accueil pour requérants d’asile ayant ouvert leurs portes dans le canton entre 1986 et 2009. L’étude conclut que l’implantation de ces structures dans de petites communes périphériques constitue toujours un défi politique en termes de dialogue entre les autorités et la population locale mais que ce choix s’explique principalement par la disponibilité d’objets immobiliers pouvant rapidement être transformés en centre d’accueil lorsque le besoin s’en fait sentir.

Kerstin DÜMLER et Joëlle MORET questionnent le rapport que les jeunes de confession musulmane établis dans le canton de Neuchâtel entretiennent avec la religion et avec les autres jeunes. S’appuyant sur des données quantitatives produites lors d’une enquête téléphonique conduite auprès de jeunes de toutes confessions résidant à Neuchâtel et à Lucerne, les auteures concluent que les jeunes musulmans de Neuchâtel constituent un groupe fortement hétérogène et que leur rapport à la religion est en fin de compte peu différent de celui des jeunes d’autres confessions.

LES NOUVELLES FORMES DE CIRCULATION CORRÉLATIVES DE LA MONDIALISATION

On assiste de manière croissante à une mondialisation du recrutement de main-d’œuvre qui engendre de nouvelles formes de circulation parfois fortement éloignées des migrations dites «classiques» qui structuraient l’espace mondial en des couloirs migratoires bien définis. C’est notamment le cas des footballeurs africains dont Raffaele POLI montre la forte mobilité et dont il analyse l’intégration sur le marché du travail mondial au travers du concept de circulation migratoire. C’est le cas aussi des professionnels de la santé que Clémence MERÇAY aborde sous l’angle des pratiques de recrutement des infirmières étrangères en Suisse romande.

En se basant sur une analyse statistique approfondie de la mobilité des joueurs de football dans le monde, Raffaele POLI remet en question le mythe de la réussite sociale et économique à travers le football particulièrement répandu sur le continent africain. Il montre en effet que les footballeurs recrutés en Afrique tendent à être intégrés de manière plus précaire dans le marché du travail européen que les joueurs d’autres origines et que les trajectoires ascendantes, c’est-à-dire menant les joueurs

vers les clubs des championnats nationaux les plus prestigieux et lucratifs, constitue l'exception plutôt que la règle.

Clémence MERÇAY décrit les pratiques et les critères intervenant dans le recrutement des infirmières étrangères par les structures hospitalières romandes et les met en perspective avec la politique migratoire suisse afin de déterminer dans quelle mesure les possibilités légales d'entrée en Suisse contraignent les velléités de recrutement des employeurs. L'auteure montre que les pratiques de recrutement sont restées relativement constantes malgré les évolutions du cadre légal, ceci en raison de la marge de manœuvre, résultant de l'écart entre les politiques migratoires et leur application effective, dont ont profité les employeurs.

La richesse conceptuelle et empirique des articles présentés dans ce numéro illustre bien le dynamisme de la recherche neuchâteloise sur le thème des mobilités. Elle confirme à quel point la Suisse et tout particulièrement la région neuchâteloise s'avèrent désormais de passionnants laboratoires pour l'étude de toutes les formes contemporaines de circulations.

Etienne PIGUET, Romaric THIÉVENT

Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel

etienne.piguet@unine.ch

romaric.thievent@unine.ch

LES VISAS EN SUISSE : UN EXERCICE D'ÉQUILIBRISME

RAOUL KAENZIG

Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel

raoul.kaenzig@unine.ch

RÉSUMÉ

Cet article porte un regard rétrospectif sur la politique des visas en Suisse dans la période qui a précédé son association à l'espace de libre circulation Schengen. Cette phase clé permet de questionner le poids des dynamiques nationales (thèse nationale) et internationales (thèse post-nationale) sur la souveraineté des Etats et en particulier sur leur capacité à gérer les mobilités vers leurs territoires. Une attention spécifique est portée sur l'influence de la politique des Etats membres de l'espace Schengen dans les pratiques suisses. Les résultats mettent en évidence que la politique suisse s'est fortement référée à celle des pays européens menant à une harmonisation croissante des pratiques en matière de visa. Cette convergence s'est parachevée par l'entrée en vigueur des accords d'association à Schengen le 12 décembre 2008.

Mots-clés : *visa, Suisse, Europe, thèse nationale, thèse post-nationale, espace Schengen, politique migratoire.*

INTRODUCTION : UNE SUISSE AUX FRONTIÈRES EUROPÉENNES ?

Le 12 décembre 2008 à minuit, la Suisse a officiellement rejoint l'espace Schengen. Cette zone de libre circulation des personnes abolit les frontières en matière de contrôle des individus entre les Etats membres, majoritairement compo-

sés de pays de l'Union européenne (UE)¹. Le Commissaire européen à la justice, Jacques Barrot, qualifiait ainsi à cette occasion l'espace Schengen :

« Une des grandes réussites de l'Europe, un cas unique au monde où des Etats souverains ont accepté de jouer la carte d'un espace sans barrières et sans frontières. Voir la Suisse y entrer [...] est donc une incontestable réussite commune. » (WERLY, 2008).

En s'associant à cet espace de libre circulation, les autorités suisses se sont engagées à appliquer la même politique en matière de visa que l'ensemble des Etats membres. Façonné dans un contexte mondial caractérisé par une forte croissance de la mobilité internationale des personnes, l'espace Schengen incarne une forme aboutie de gestion communautarisée de la régulation des entrées de visiteurs étrangers. L'un des grands axes de ces accords concerne l'unification de la procédure de délivrance des visas de courts séjours².

Bien plus qu'un simple timbre apposé dans un passeport, le visa est un instrument de contrôle puissant qui rend possible une sélection individualisée des personnes admissibles ou non sur le territoire d'un Etat. A ce titre, les politiques en matière de visas sont un domaine relevant traditionnellement des compétences nationales. La transition à un modèle de politique communautarisée représente un changement conséquent vers une forme de gouvernance supranationale.

La redéfinition des niveaux de gouvernance suscite un questionnement de fond sur le degré de souveraineté des Etats-nations. Quels sont les effets d'un passage à un mode de gouvernance supranationale sur la souveraineté suisse ? Quelle est l'influence de ce type d'accord sur les décisions suisses en matière de politique de visa ? Est-ce que la Suisse perd le contrôle des différentes formes de mobilité vers son territoire ? Tel est le type d'interrogations que nous proposons d'aborder. La première partie de l'article fait le point sur le contexte théorique dans lequel s'ancre notre problématique. La suite est articulée autour de l'analyse³. Nous nous intéressons aux déterminants de cette politique en focalisant notre attention sur le rôle des dynamiques internationales. Pour ce faire, nos propos seront illustrés avec les exemples de la Roumanie et de la Chine car les décisions relatives à leurs régimes de visa ont suscité des réactions très contrastées en Suisse. Les deux cas présentés permettront ainsi de saisir le poids des différents intérêts en jeu dans ce type de négociations.

¹Les Etats suivants sont membres de Schengen : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse (DFJP, ODM, 2009 : 14).

²Il s'agit des visas délivrés pour un séjour de 90 jours. Selon l'Ordonnance sur la procédure d'entrée et de visas (OPEV, 2007), il peut s'agir d'un visa en vue d'une cure médicale, de visite d'affaire, de formation, de voyage ou encore de participation à des événements sportifs ou culturels. Les visas de longs séjours concernent d'autres aspects de la politique migratoire suisse, pour un séjour durable lors d'une prise d'emploi ou pour un regroupement familial par exemple.

³Cet article porte sur les principaux résultats d'un mémoire de licence en géographie réalisé à l'Université de Neuchâtel. Privilégiant une approche qualitative, l'analyse se fonde sur des entretiens semi-directifs réalisés avec des employés de la Confédération, notamment au sein de l'Office fédéral des migrations (ODM). En outre, l'analyse s'appuie sur des documents officiels, des textes de lois ainsi qu'une sélection d'interventions parlementaires relatives à la thématique des visas.

MOBILITÉ ET FRONTIÈRES : UN MARIAGE FORCÉ ?

Au cours des vingt à trente dernières années, la globalisation s'est accompagnée d'un niveau de mobilité internationale jamais atteint auparavant (NEUMAYER, 2006). Les statistiques de l'ONU (2006) indiquent que le nombre de migrants dans le monde, soit les personnes qui résident dans un pays différent de celui de leur naissance, a doublé depuis 1970. Parallèlement, le secteur du tourisme comptait 150 millions d'arrivées de voyageurs en 1970 au niveau mondial. En 2007, l'Organisation mondiale du tourisme l'estimait à 898 millions (OMT, 2008).

Cet accroissement de la mobilité s'est également accompagné d'une augmentation des moyens de contrôle que les Etats ont mis sur pied afin de réguler ces flux de personnes. Selon FOUCHER (2007), la mondialisation n'a pas freiné le besoin de délimitation territoriale des Etats et les frontières sont toujours existantes. Outre les obstacles physiques, les barrières de nature administrative sont, sous une forme certes moins tangible, l'expression d'une volonté de circonscription. En ce sens, le visa constitue un instrument de politique d'immigration. Aujourd'hui, les voyageurs désirant se rendre à l'étranger doivent non seulement fournir un passeport valable mais, dans bien des cas être détenteurs d'un visa. Considéré par certains auteurs comme « *un monopole étatique du contrôle de la mobilité* » (TORPEY, 1998), ce type de document ne peut être délivré que par les autorités nationales afin de réguler la venue d'étrangers sur leur territoire. Pourtant, le caractère strictement national du visa perd de sa substance avec la communautarisation des politiques de visa à l'échelle européenne. En effet, au sein de cette zone, un visa octroyé par l'un des pays membres suffit à l'individu qui en est titulaire pour se déplacer librement dans tous les pays signataires (pendant une durée limitée à trois mois).

Ce système souligne parfaitement le fragile équilibre que les Etats cherchent à maintenir entre la volonté de conserver une souveraineté nationale et la volonté de s'intégrer à des réseaux ou à des communautés internationales, cédant ainsi une partie de cette souveraineté, tout au moins en ce qui concerne la mobilité des personnes. A ce titre, Saskia SASSEN évoque le dilemme auquel font face les Etats par :

« *The growing pressures toward multilateralism and internationalism [...] and the ongoing insistence on unilateral action.* » (SASSEN, 2000, p. 69).

Ainsi, dans le domaine des migrations et de la mobilité des individus en général, l'importance croissante du contexte international engendre un profond questionnement du rôle de l'Etat et en particulier sur sa capacité à gérer et à réguler les flux de personnes.

VERS UNE APPROCHE NATIONALE OU POST-NATIONALE ?

Depuis une dizaine d'années, un débat en sciences sociales oppose d'une part les tenants de la perspective post-nationale et, d'autre part, les tenants de la perspective nationale.

La thèse post-nationale décrit le processus par lequel les Etats-nations perdent de leur importance par rapport aux entités globales et supranationales. Selon cette optique, on assiste à :

« [...] *une érosion de la souveraineté de l'Etat national et d'une capacité d'autodétermination affaiblie dans plusieurs domaines politiques au profit de structures d'identités supranationales.* » (GIUGNI et PASSY, 2005, p. 416).

En parallèle, cette approche souligne l'émergence d'une citoyenneté post-nationale basée sur la transnationalisation⁴ des communautés de migrants, ainsi que l'importance croissante des organisations et autres conventions supranationales. Ces processus affectent la nature de l'Etat-nation et érodent la souveraineté nationale.

Quant aux auteurs soutenant la thèse nationale, ils avancent qu'il est trop tôt pour affirmer une perte de souveraineté de l'Etat-nation, dans le domaine des politiques migratoires :

« [...] *national politics still affects the saliency and extent of international and transnational developments.* » (GIUGNI et PASSY, 2006, p. 6).

L'organisation historique de la nation, la structure des institutions politiques ou encore les rapports de force entre milieux économiques, les syndicats et les migrants eux-mêmes sont autant de déterminants mis en avant par les tenants de cette approche.

Avant son association à l'espace de libre circulation de Schengen, la politique des visas en Suisse se trouvait donc au cœur des questionnements théoriques relatifs aux processus de globalisation et d'érosion de l'Etat national. Le regard rétrospectif que nous portons sur cette période charnière permet de mettre en relief les évolutions des pratiques suisses en matière de visa à l'orée de son européanisation.

UNE PÉRIODE-CLÉ

Le traité de Schengen a vu le jour en 1985 avec comme objectif d'établir la libre circulation des personnes et des biens entre les Etats membres, en vue de la réalisation à terme d'un grand marché européen. Cette période correspond en effet à une phase de construction et de communautarisation des politiques en matière de mobilité des individus renforçant de façon notoire le rôle de l'Union européenne sur les questions migratoires (GIUGNI et PASSY, 2005). Dans ce cadre, les Etats signataires de Schengen se sont engagés à adopter une politique commune concernant la circulation des personnes et spécifiquement le régime des visas. Les pays membres ont institué à cette fin le visa unique, « visa Schengen », permettant à son titulaire de se déplacer librement sur le territoire de tous les Etats membres pour une durée n'excédant pas trois mois. Comme la Suisse ne participait pas à ces accords, les frontières helvétiques devenaient par conséquent des frontières européennes extérieures. C'est la raison pour laquelle nous avons limité notre recherche, d'un point de vue

⁴Dans le domaine de l'immigration, il s'agit des relations, sous diverses formes, entretenues de manière régulière par des immigrés, en direction de leur pays d'accueil. La notion de transnationalisme renvoie donc à l'émergence d'un : "*social process in which migrants establish social fields that cross geographic, cultural and political borders. Immigrants are understood when they develop and maintain multiple relations – familial, economic, social, organizational, religious and political – that span borders.*" (GLICK SCHILLER *et al.*, 1992 :ix).

temporel, à la politique des visas mise en œuvre par la Suisse à l'aube des accords d'association à Schengen du 12 décembre 2008.

Aussi, nous accordons spécifiquement notre attention au poids du contexte international, et européen en particulier, sur le fonctionnement de la politique des visas en Suisse. Malgré les nombreux enjeux que cette thématique relève, le visa reste un sujet encore très peu exploré.

ANALYSE : LA POLITIQUE DES VISAS EN SUISSE

À l'échelle du globe, chaque Etat dresse l'inventaire des pays dont les ressortissants doivent se munir d'un visa d'entrée. Cette sélection constitue la première étape⁵ dans la politique des visas. Avant l'identification individuelle des personnes admissibles ou indésirables, les gouvernements exercent donc un profilage par nationalité. Ce premier barrage aux déplacements s'effectue en répertoriant les pays dits « à risques » dont on exige de tous les ressortissants un visa obligatoire. En catégorisant les Etats dans une « liste noire » ou une « liste blanche », cette pratique dessine une géographie binaire du monde, reposant uniquement sur la caractéristique de la nationalité. L'étude de NEUMAYER (2006) portant sur les politiques des Etats en matière de délivrance de visas met en lumière le caractère hautement inégal de l'accès à un territoire national. Les ressortissants des 25 pays rencontrant le moins d'exigences de visas sont tous des pays occidentaux et membres l'OCDE. Par exemple, les ressortissants des pays les plus défavorisés font face à des restrictions de visa à l'étranger dans 88% des pays, contre 34% pour une nation faisant partie des plus riches. Dans ce contexte, les rapports de pouvoir entre Etats déterminent le degré de mobilité des individus.

L'ÉVOLUTION DES RÉGIMES DE VISA

Du début du siècle à la période précédant la Deuxième Guerre mondiale, la situation ordinaire en Suisse consistait à exiger un visa de tous les ressortissants étrangers sans distinction de provenance. Dès la fin des années quarante, des exceptions apparaissent et les régimes de restrictions de visas tendent à diminuer. Les libérations d'obligation de visa se font en quatre étapes successives :

- 1947-1960 : *les Etats de l'Europe de l'Ouest ainsi que les pays anglo-saxons (Afrique du Sud, Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et Etats-Unis).*
- 1963 : *les Etats du Maghreb.*
- 1990-1998 : *les Etats de l'Europe de l'Est.*
- 2000-2008 : *certaines Etats du Golfe et d'Asie du Sud-Est ainsi que les nouveaux Etats membres de l'UE.*

⁵La deuxième étape concerne la sélection des ressortissants des Etats soumis à l'obligation du visa et autorisés à se rendre dans le pays en question. La responsabilité de cet examen incombe principalement aux représentations consulaires à l'étranger.

Par paliers successifs, les autorités suisses ont donc élargi le cercle des Etats pour lesquels elles ne jugeaient pas utile de contrôler la mobilité des ressortissants. Cependant, dès les années 1990, des mesures restrictives sont adoptées et des réintroductions de l'obligation de visa ont lieu. Ainsi, la Suisse dénonce ses accords avec des Etats d'Amérique du Sud, du Maghreb et des Balkans.

Dans le chapitre suivant, nous nous intéressons plus en détail à deux études de cas ; la première traite de la Roumanie et la seconde de la Chine. Les négociations liées aux régimes de visas de ces Etats permettent d'appréhender les difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit de concilier des critères parfois divergents. Une attention particulière est portée au poids du contexte international dans ces débats.

LE CAS DE LA ROUMANIE

En 2003, la Suisse a supprimé l'obligation du visa, avec la Roumanie (et la Bulgarie) de manière réciproque. Depuis lors, les relations entre ces pays et la Suisse se sont intensifiées et l'immigration roumaine a suscité de nombreux débats concernant le séjour illégal ou la criminalité :

« Il y a quand même des ressortissants de Roumanie qui posaient des problèmes au niveau de l'immigration illégale. [...] Il y a aussi une certaine criminalité en provenance de ces Etats. Et quand on a décidé de faire cet accord, la discussion était assez serrée. Il y a quand même eu passablement d'opposition. »
(Collaborateur à l'ODM).

Différentes interpellations parlementaires soulignent également l'importance qu'a pris ce dossier, notamment en ce qui concerne les préoccupations sécuritaires. Ainsi, en 2004, un député s'inquiétait des effets de la libération de l'obligation de visa pour la Roumanie :

« [...] la situation qui règne en Roumanie permet de penser que la nouvelle politique des visas entraînera une forte augmentation de ces entrées, notamment de Roms, en raison des tensions ethniques que connaît ce pays. [...] Il est en outre à craindre que la suppression de l'obligation du visa profite au crime organisé. » (Interpellation N°04.3126).

En réponse à cette intervention, le Conseil fédéral avait rétorqué que l'augmentation momentanée des infractions commises par des groupes de Roumains ne pouvait être imputée à la suppression de l'obligation de visa :

« La Suisse s'est toujours efforcée ces dernières années de mener une politique des visas qui tient compte de celle de l'UE, sans pour autant adopter la réglementation de l'UE avant de l'avoir examinée. [...] Après une longue période d'observation et une analyse approfondie des effets de la libération⁶ de l'obligation du visa à l'égard des ressortissants roumains au sein de l'UE, et suite à une évaluation de la situation de la politique de sécurité et de la politique migratoire (nette régression des demandes d'asile), le Conseil fédéral a décidé de supprimer également l'obligation du visa à l'égard de la Roumanie.

⁶Le premier janvier 2002, les ressortissants roumains avaient été libérés de l'obligation du visa pour entrer dans les Etats de l'UE.

[...] *Une harmonisation de la politique des visas est favorable aux relations d'affaires et au tourisme en Suisse, dans la mesure où aucun motif de sécurité ou de migration ne s'y oppose.*» (Réponse du Conseil fédéral à l'interpellation n°04.3126).

Ce cas permet d'illustrer certaines caractéristiques de l'articulation des facteurs qui façonnent les régimes de visas des ressortissants étrangers. Il reflète les préoccupations liées à des motifs sécuritaires, qu'il s'agisse de migration illégale ou de criminalité; des thèmes fréquemment brandis par les milieux nationalistes lorsque des questions migratoires sont abordées dans l'arène politique suisse. Par ailleurs, au sein des pays membres de Schengen, la politique des visas appliquée est également, selon certains auteurs, teintée d'une forte idéologie sécuritaire⁷. Toutefois, fortes de l'expérience acquise par les Etats de l'UE, les autorités suisses ont jugé que les risques sécuritaires n'étaient pas suffisants pour maintenir l'obligation du visa. Les intérêts liés aux relations d'affaires ainsi qu'au tourisme ont, quant à eux, été déterminants pour le cas de la Roumanie.

Dans un autre registre, les obligations de visas semblent parfois s'enchevêtrer avec la régulation des flux dans le domaine de l'asile. Des auteurs estiment que les visas sont, dans certains cas, utilisés par les Etats comme un instrument de politique d'asile (VICENTE, 2006, PUNTERVOLD BØ 1998). Au début des années nonante, la Suisse a réintroduit l'obligation de visa pour les ressortissants de nombreux pays. Cette époque correspond effectivement à une période caractérisée par l'augmentation des flux des demandeurs d'asile (entre 1985 et 1994) (NEUMAYER, 2005). Dans le cas de la Roumanie et de la Bulgarie, le Conseil fédéral évoquait en 2003 que la forte diminution des demandes d'asile en provenance de ces pays, en plus du poids de la décision européenne, étaient intervenus dans le choix de supprimer les restrictions de visa :

« [...] *L'évolution dans le domaine de l'asile est aussi prise en considération. [...] Les demandes en provenance de Bulgarie ont fortement diminué depuis le début de l'année 2003. En outre, l'UE a supprimé depuis un certain temps l'obligation du visa pour les ressortissants bulgares et roumains. Ces circonstances ont favorisé la signature, à la fin 2003, d'accords avec la Bulgarie et la Roumanie.* » (Interpellation n°03.3514).

Si cet exemple permet de mesurer l'effet de la baisse des demandes d'asile sur le régime de visa la relation inverse ne peut, en revanche, pas être confirmée. Par ailleurs, le Conseil fédéral affirme que le visa ne constitue pas un instrument adéquat permettant de réguler les flux en matière d'asile car :

⁷L'étude de GUILD et BIGO (2003b, p. 35) souligne la prédominance des motifs d'ordre sécuritaire dans les politiques migratoires européennes : « *L'immigration est devenue un enjeu de sécurité, relevant aussi bien de sécurité nationale qu'internationale, et que le contrôle migratoire s'avère être la pierre angulaire de l'agenda politique sécuritaire des États occidentaux* ». BIGO (1998) signale cette caractéristique par la formule évocatrice d'une « *gouvernementalité par l'inquiétude* ». Selon GUIRAUDON et JOPPKE (2001) la perception de la migration sous l'angle sécuritaire est particulièrement présente en Europe, où la coopération intergouvernementale a, depuis son union, envisagé les politiques migratoires sous l'angle de la lutte contre la criminalité et le terrorisme. NEUMAYER (2006), pour sa part, constate également que les pays dont certains citoyens auraient perpétré des actes de terrorisme sont soumis à une plus grande sévérité en matière de visa.

« Le nombre de personnes déposant une demande d'asile dans notre pays alors qu'elles sont en possession de leur passeport et d'un visa suisse est peu élevé [...]. Dans la grande majorité des cas, les demandeurs d'asile sont en effet entrés en Suisse en franchissant la frontière de manière incontrôlée. » (Réponse du Conseil fédéral à la motion n°98.3411).

Par conséquent, bien que le rapprochement entre les octrois de visa et la régulation des demandes d'asile soit établi par la littérature scientifique, les autorités quant à elles tendent à le rejeter.

DES VISAS POUR LES CHINOIS OU L'ÉQUILIBRISME DE LA POLITIQUE

Les ressortissants chinois sont soumis à l'obligation du visa dans les Etats européens ainsi qu'en Suisse. Les touristes chinois désireux de visiter l'Europe, comprenant la visite de divers pays dont la Suisse, doivent donc obtenir deux visas : celui des Etats membres de Schengen et celui de la Suisse.

Or, selon les milieux touristiques suisses, la nécessité d'obtenir un second visa, en plus du visa Schengen, représente un obstacle supplémentaire de taille :

« Les hôtes ne sont pas prêts à payer un visa supplémentaire pour la Suisse, les agences de voyages rechignent à effectuer des démarches pour obtenir un visa séparé et la Suisse risque de se trouver exclue des programmes de voyages en Europe au profit d'autres régions alpines. La nécessité d'obtenir un deuxième visa n'est pas tant une question d'argent qu'une question d'embarras administratifs. » (Christian REY, président d'Hôtellerie Suisse in LE TEMPS, 06.04.2005).

C'est principalement au cours des votations populaires de juin 2005 sur l'association de la Suisse à l'espace Schengen que les milieux touristiques avaient explicité leur désir de réduire les barrières administratives pour les ressortissants chinois. Depuis une dizaine d'années, le nombre de touristes en provenance de Chine ne cesse d'augmenter et ils sont à la source d'une part toujours croissante de recettes du secteur touristique suisse. Ce dernier figure par ailleurs en tant que quatrième branche de l'économie suisse⁸. Par conséquent, les enjeux soulevés par ce débat ont également trouvé un écho au sein du Parlement où la question des visas chinois a fait l'objet de plusieurs requêtes entre 2002 et 2005.

Face à ces revendications, les autorités suisses avaient estimé qu'il était néanmoins nécessaire de conserver l'obligation de visa pour les ressortissants chinois :

« Les motions parlementaires insistaient sur le potentiel économique énorme des Chinois. À l'époque, des personnes pensaient qu'en supprimant le visa, on allait avoir des touristes en plus grand nombre [...] Le Conseil fédéral a dit que l'argument économique était là, mais que l'argument sécuritaire avait plus de poids. [...] D'ailleurs les Etats de l'UE exigent le visa, alors de ce point de vue là non plus on ne voit pas de raisons de le faire. » (Collaborateur à l'ODM).

⁸ La Fédération Suisse Tourisme estime qu'en 2006 les dépenses faites par les touristes étrangers en Suisse ont rapporté des recettes de 13,3 milliards de francs, soit environ 2,6% du produit intérieur brut (DFE, SECO 2008).

N'ayant conclu aucun accord de réadmission avec la Chine, les autorités suisses ont jugé que les ressortissants concernés présentaient encore des « problèmes sécuritaires et migratoires » (réponse du Conseil fédéral à la motion n°04.3047). En outre, la politique analogue pratiquée par les Etats membres de Schengen légitimait également le maintien du régime du visa obligatoire. Cependant, afin de prendre en considération les intérêts du secteur touristique, les autorités helvétiques ont consenti à simplifier l'octroi de visas par deux mesures de facilitation. La première se traduit par une réduction des coûts financiers relatifs aux délivrances de visas pour les voyages organisés. La deuxième mesure de facilitation concerne les détenteurs du visa Schengen. En effet, les autorités suisses ne procèdent plus à des contrôles supplémentaires si un Etat membre de Schengen a estimé que le requérant remplissait les exigences nécessaires à l'octroi du visa Schengen.

Qu'il s'agisse de dynamiques nationales ou internationales, le cas de la Chine est représentatif des exigences multiples et parfois antagonistes avec lesquels la Suisse doit composer. Les autorités suisses ont, en effet, dû concilier leurs propres exigences en matière de sécurité et de migration avec les exigences des milieux économiques tout en préservant une certaine cohérence vis-à-vis des pratiques européennes.

CONCLUSION

Avant son entrée dans l'espace Schengen, divers facteurs étaient pris en considération par les autorités suisses quant au choix de soumettre ou non les pays à une obligation de visa. Dans cet article nous avons notamment évoqué les critères liés à des préoccupations sécuritaires, au poids de certains intérêts économiques comme le tourisme ainsi que, dans une certaine mesure, à l'asile. Mais ce qui ressort de manière transversale pour chacun de ces déterminants est l'omniprésence et le poids du contexte européen. Les décideurs se sont en effet inspirés de manière quasi systématique des décisions et de l'expérience des Etats membres de Schengen. On a ainsi pu observer une harmonisation presque complète de la liste des pays soumis à un visa, ceci avant même que les accords d'association de la Suisse à l'espace Schengen ne soient entérinés⁹.

L'importance des variables de politique supranationales dans le domaine des visas rejoint la tendance à l'internationalisation des politiques migratoires en général relevée par de nombreux auteurs :

« L'effet des transformations du contexte international sur l'activité législative et sur les options politiques semble donc le changement le plus important intervenu dans le cadre national. Le jeu d'influence des variables est cependant complexe et difficile à peser : les facteurs endogènes et les influences externes se combinent entre eux dans la formulation des problèmes, ainsi que dans

⁹Dès l'entrée en vigueur des accords de Schengen (12 décembre 2008), la Suisse ne peut plus décider de manière unilatérale de sa propre liste de pays, ce qui n'a, en réalité, pas provoqué de grands bouleversements. Les seuls pays touchés par de nouvelles restrictions de visa sont l'Afrique du Sud ainsi que quelques pays insulaires comme les Bahamas, la Jamaïque, la République Dominicaine ou encore les îles Fidji. A l'inverse, les ressortissants de Bolivie en sont désormais exemptés.

l'élaboration des solutions possibles. Néanmoins, une plus grande internationalisation des questions migratoires s'est produite aussi en Suisse.» (CATTACIN, FIBBI et MAHNIG, 2005 : 450).

En Suisse, les influences des dynamiques nationales et internationales se sont alternées selon les périodes. PIGUET (2009) évoque en effet le «retour de la *high politics* en Suisse :

« Ce sont historiquement des considérations internationales et diplomatiques qui ont été déterminantes pour décider qui pouvait entrer en Suisse. La politique intérieure a ensuite pris le dessus. Elle semble aujourd'hui à nouveau céder le pas. » (PIGUET, 2009).

La *high politics* se caractérise par des considérations de relations internationales et de sécurité nationale. Elle s'oppose à la *low politics* où s'affrontent des enjeux de politique intérieure, de marché du travail et d'identité nationale catalysés par des affrontements électoraux (PIGUET, 2009). En Europe, le degré élevé de communautarisation des politiques relatives aux migrations tend également à redonner plus de pertinence aux approches soulignant le rôle des facteurs externes.

Néanmoins, de nombreux auteurs affirment que si les Etats intensifient leur collaboration, parfois même en déléguant une partie de leur autorité, ils le font dans l'optique de renforcer leur capacité de contrôle (GUIRAUDON et JOPPKE, 2001). Dans le cas de l'association suisse aux accords de Schengen, cela s'est notamment traduit dans le domaine de la sécurité par le biais d'une coopération accrue entre les autorités policières et judiciaires suisses et leurs homologues européens. L'entraide policière est améliorée par l'accès à l'importante banque européenne de donnée SIS (Système d'Information Schengen) qui contient des informations sur les individus recherchés dans toute l'Europe, sur les personnes interdites d'entrée, ainsi que sur des millions d'objets, véhicules et papiers d'identité volés. Parallèlement, le traité de Schengen améliore l'entraide judiciaire, en simplifiant les procédures de coopération entre les autorités judiciaires nationales. Ainsi, « la perte » que représente la communautarisation des pratiques d'octroi de visas a été compensée par un renforcement des dispositifs de lutte contre la criminalité.

La souveraineté d'un Etat ne se trouve donc pas mécaniquement affaiblie au profit d'entités supranationales et l'exemple de la politique suisse des visas illustre un cas d'adaptation au contexte international changeant. La Suisse semble être quelque peu sortie de son isolement en uniformisant sa politique de visas avec celle des Etats européens. Les exemples roumains et chinois permettent en outre de souligner que la Suisse a souvent dû trouver des solutions proches de l'équilibrisme afin de concilier différents facteurs, qu'ils s'agissent de dynamiques internes ou externes.

BIBLIOGRAPHIE

- BADIE Bertrand et BIRNBAUM Pierre, 1982 : *Sociologie de l'État*. Grasset : Paris.
- BIGO Didier, 1998 : « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? ». *Cultures & Conflits*, 31-32.
- CATTACIN Sandro, FIBBI Rosita et MAHNIG Hans, 2005 : « Bilan de la politique migratoire suisse et perspectives pour l'avenir », in MAHNIG Hans., *Histoires de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*. Seismo : Zurich, 445-453.
- FIBBI Rosita et CATTACIN Sandro, 2000 : « Vers une internationalisation de la politique migratoire suisse ? ». *Revue européenne des migrations internationales* (16) 3, 125-146.
- FOUCHER Michel, 2007 : *L'obsession des frontières*. Perrin : Paris.
- GIUGNI Marco et PASSY Florence, 2005 : « L'immigration dans les débats publics des années quatre-vingt-dix – Les étrangers, l'extrême droite et la question de l'intégration ». In MAHNIG Hans., *Histoires de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*. Seismo : Zurich, 416-441.
- GLICK SCHILLER Nina, BASCH Linda and SZANTON-BLANC Cristina, 1992 : *Toward a Transnational Perspective on Migration*. New York Academy of Science : New York.
- GUIRAUDON Virginie et JOPPKE Christian, 2001 : "Controlling a new migration world". In GUIRAUDON Virginie et JOPPKE Christian, *Controlling a new migration world*. Routledge : Londres, 1-21.
- MEYERS Eytan, 2000 : "Theories of international immigration policy – A comparative analysis". *International Migration Review* 34, 1245-1282.
- PARINI Lorena, 2001 : *États et mondialisation. Stratégies et rôles*. Éd. L'Harmattan : Paris.
- PIGUET Étienne, 18.02.2009 : « Immigration : le retour de la "haute politique" ». *Le Temps*.
- PUNTERVOLD Bo Bente, 1998 : "The use of visa requirements as a regulatory instrument for the restriction of migration". In BROCHMANN G. and HAMMAR T. éditeurs, *Regulation of migration : International experiences*. Oxford : Berg, 191-202.
- SASSEN Saskia, 1996 : *Losing Control ? Sovereignty in an Age of Globalisation*. Columbia University Press : New York.
- SASSEN Saskia, 2000 : "Regulating immigration in a global age : a new policy landscape". *Annals of the American Academy of Political and Social Science* 570, 65-77.
- TORPEY John, 1998 : "Coming and Going : On the State Monopolization of the Legitimate 'Means of Movement'". *Sociological Theory*. 16 (3), 239-259.
- VICENTE Ruth, 2006 : « L'intégration de la Suisse au système européen des visas ». In KADDOUS C. et JAMETTI GREINER M. éditrices, *Accord bilatéraux II Suisse-EU et autres accords récents*. Dossier de droit européen n° 16. Bruxelles : Bruylant, 307-330.
- WERLY Richard, 12.12.2008 : « Schengen est une des grandes réussites de l'Europe ». *Le Temps*.

AUTRES DOCUMENTS

- Commission de gestion du Conseil national : rapport du 17.04.2007, *Octroi de visas par les représentations suisses à l'étranger*.
- Conseil national : Motion N° 98.3411 : BAUMANN J. Alexander, 29.09.1998 : *Plus de visas pour les ressortissants des Balkans provenant de régions en crise!*.
- Conseil national : Interpellation N° 04.3126 : PAGAN Jacques, 18.03.2004 : *Visa obligatoire pour les ressortissants roumains*.
- Conseil national : Interpellation N° 03.3514 : WIEDERKEHR Roland, 02.10.2003 : *Exigence du visa. Égalité de traitement entre les pays de l'Europe du Sud-Est*.
- DFE, SECO 2008 : *Le tourisme suisse en chiffres*. Édition 2008, Berne.
- DFJP, ODM : Directives de l'Office fédéral des migrations : Visas et contrôle frontière (VCF). *Le Temps*, 06.04.2005 : Dossier spécial Votation Schengen.
- Ordonnance sur la procédure d'entrée et de visas (OPEV), du 27.10.2007.
- Suisse Tourisme, 2008 : *Rapport annuel*. Suisse Tourisme : Zurich.

ABSTRACT

This article takes a retrospective look at the visa policy in Switzerland in the period before its association with the Schengen area. Examining this key period allows us to question the weight that national and international dynamics (national and post national theses) have on state sovereignty, and especially on state's ability to regulate mobilities towards their territories. For this purpose, specific attention is placed on the influence of Schengen policy on Swiss practices. Results show that in most cases Swiss policy used to follow those of European countries, thereby leading to an increasing harmonisation of visa practices. This convergence was fully achieved when the Schengen agreements came into force on December 12th 2008.

Keywords: visa, Switzerland, Europe, national thesis, post national thesis, Schengen area, immigration control policy.

ZUSAMMENFASSUNG

Dieser Artikel widmet sich der Visapolitik der Schweiz in der Zeit vor der Unterzeichnung des Schengener Personenfreizügigkeits-Abkommen. Ein Rückblick auf diese Übergangsphase erlaubt eine vielschichtige Untersuchung des Gewichts nationaler (nationale These) und internationaler (postnationale These) Dynamiken in der Politik souveräner Staaten. Es stellt sich insbesondere die Frage nach deren Vermögen, die Mobilität an ihren Grenzen zu regulieren. Ein spezielles Augenmerk gilt dabei dem Einfluss, welchen die Handhabung in den Schengenmitgliedsstaaten auf den Umgang mit Visaanträgen in der Schweiz hatte. Die Resultate zeigen auf, dass sich die Schweizer Visapolitik zunehmend an derjenigen der Europäischen Staaten orientierte. Die Harmonisierung wurde am 12. Dezember 2008 mit dem in Kraft treten des Assoziierungsabkommens zu Schengen abgeschlossen.

Schlüsselwörter: Visa, Schweiz, Europa, nationale These, postnationale These, Schengen Abkommen, Visapolitik

TRAVAIL FRONTALIER ET SEGMENTATION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI HORLOGER DANS L'ARC JURASSIEN : LE CAS DE TISSOT SA (1960-1980)

FRANCESCO GARUFO

Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel

francesco.garuf@unine.ch

RÉSUMÉ

L'objectif de cet article est d'analyser les particularités et les fonctions attribuées à l'emploi frontalier, afin de tester l'hypothèse d'une main-d'œuvre divisée en deux fractions. La première s'inscrirait dans le segment principal du marché de travail et la seconde servirait à répondre aux variations à court terme de la demande. En conclusion, l'importance de l'emploi frontalier dans l'ancrage territorial de l'horlogerie, et plus généralement du secteur industriel, dans l'Arc jurassien, est soulignée.

Mots-clés : *frontaliers, migrations, gestion de la main-d'œuvre, segmentation du marché du travail, ancrage territorial de l'industrie.*

INTRODUCTION

Depuis près d'un demi-siècle, les frontaliers¹ occupent une place importante dans le marché du travail de l'Arc jurassien, en particulier dans le secteur industriel, qui caractérise par ailleurs l'activité économique de cette région (l'horlogerie, les machines-outils et la microtechnique, dès les années 1980, y occupent une place

¹Les termes de frontalier et de travailleur, ainsi que les mentions de nationalité s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin.

prépondérante). Ainsi à Neuchâtel, sur 7 999 frontaliers employés en juin 2008, 4 984 l'étaient dans le secondaire². De façon plus générale, la Suisse, du fait de sa position géographique et du niveau relativement élevé de ses salaires, est le principal employeur de frontaliers en Europe occidentale, puisque 40% des 418 000 frontaliers recensés y étaient employés en 1995 (HAMMAN, 2006, p. 19). Ces dernières années leur nombre est en forte croissance : au premier trimestre 2009 ils étaient 213 500, en augmentation de 26% en cinq ans (170 100 en 2004)³.

Malgré cela, leur cas n'a pas encore retenu l'attention des historiens, et les travaux les concernant émanent pour la plupart d'autres disciplines des sciences sociales ou de rapports publics. Ils abordent tant les aspects politiques (RICQ, 1981 ; KESSLER, 1991 ; SOUTIF, 1999 ; GUILLET, 2004), que socio-économiques (RATTI *et al.*, 1982 ; FLÜCKIGER, FALTER, 2000 ; GARUFO, 2006) ou encore les stratégies mises en place par les frontaliers eux-mêmes (HAMMAN, 2004 et 2006)⁴. La question des frontaliers constitue également un important exemple des effets des frontières sur le marché du travail, sujet abondamment traité par les géographes, économistes, politologues et démographes (BOLZMANN et VIAL, 2007, p. 20-21). La frontière, loin d'être un facteur limitant les déplacements, devient dans ce cas le moteur du mouvement migratoire (JEANNERET, 1985), en particulier en raison des écarts salariaux pouvant exister entre un pays et l'autre, qui non seulement poussent les travailleurs à franchir la frontière, mais qui favorisent également l'implantation d'entreprises à la recherche d'une main-d'œuvre moins coûteuse (SCHNEITER, 1994, p. 63). La particularité de leur situation peut expliquer en partie l'oubli par les historiens du cas des frontaliers. En effet, ces travailleurs remettent en question les cadres d'analyse classiques des migrations, structurés par les couples pays de départ et d'accueil, migrations temporaires et définitives, ou encore par les problématiques de l'intégration. Les frontaliers s'inscrivent ainsi dans des catégories marquées par la mobilité, relevant plutôt de stratégies migratoires liées à la volonté de partir « *afin de rester chez soi* » (MOROKVASIC et RUDOLPH, 1996, p. 25).

Catherine HUMBERSET a analysé la place que la main-d'œuvre frontalière occupait dans le marché du travail suisse à la fin des années 1970. Elle a souligné son rôle en tant que soupape conjoncturelle, mais également son apport en termes de qualifications, ainsi que l'existence d'un « *noyau stable* », dont la « *permanence est due à la qualification et l'expérience des intéressés ; on peut supposer ainsi qu'avec des années de pratique, ces migrants font désormais partie du personnel des entreprises ; ils ont été intégrés au marché local du travail* » (HUMBERSET, 1980, p. 56). Les frontaliers peuvent donc être considérés, dans une certaine mesure, comme faisant partie du marché du travail local, pour des questions de qualifications et de savoir-faire, ainsi qu'en ce qui concerne les questions de recrutement grâce à leur proximité physique. Les écoles françaises d'horlogerie, ou plus généralement techniques, situées à la frontière (Besançon, Morteau et Pontarlier, dans le cas qui nous

²Office neuchâtelois de la statistique, marché du travail, travailleurs frontaliers selon la branche économique et le sexe.

³Office fédéral de la statistique, Statistique des frontaliers.

⁴Cette liste non exhaustive (les travaux des différentes autorités publiques n'y sont pas cités), a pour but de fournir une simple orientation bibliographique.

intéresse) forment la main-d'œuvre potentiellement disponible pour les entreprises suisses. Les frontaliers témoignent ainsi de l'existence d'une seule et même région économique transfrontalière, définie par ses spécialisations et pouvant être rapprochée des districts industriels au sens large (CREVOISIER et MAILLAT 1989 ; CREVOISIER 1993 ; MAILLAT, NEMETI et PFISTER, 1994a ; MAILLAT, LECOQ, NEMETI et PFISTER, 1995 ; DAUMAS, 2004 ; GARUFO, 2009b). Malgré des évolutions en partie différentes depuis la crise du milieu des années 1970, un tissu économique semblable et des savoir-faire communs – fondés sur des infrastructures (en particulier les institutions de recherche et de formation) et des réseaux permettant la circulation des compétences et donc les processus d'innovation – sont en effet au cœur des liens unissant les deux rives du Doubs (MAILLAT, NEMETI et PFISTER, 1994b ; SCHNEITER, 1994). Un organe de coopération transfrontalière, la Communauté de Travail du Jura rebaptisée Conférence TransJurassienne en 2001 (CTJ), a été mis en place dès 1985. L'un de ses principaux objectifs est la « réalisation d'un véritable bassin d'emploi frontalier » (VUILLARD, JACCARD et CERF, 1994), notamment par les collaborations des services de l'emploi franc-comtois et suisses.

En cherchant à déterminer les motifs du recours aux frontaliers, l'objectif de cette contribution est d'analyser les particularités de l'emploi frontalier et de comprendre en quoi il diffère ou non des autres formes de migrations du travail. En d'autres termes, il s'agit de mettre au jour les fonctions que remplit cette main-d'œuvre. L'hypothèse, qui reprend les conclusions de Catherine HUMBERSET, est qu'une fraction de cette main-d'œuvre est stable, formée et assimilée à la main-d'œuvre locale alors qu'une autre fraction, dont l'emploi a été stimulé par une orientation politique défavorable à l'installation de travailleurs étrangers, présente des caractéristiques plus proches du reste de la main-d'œuvre immigrée. Ainsi, sur la base de la théorie de la segmentation du marché du travail de Michael PLORE, les frontaliers s'inscriraient pour une part dans le segment principal et pour l'autre dans le segment secondaire, servant à répondre aux variations à court terme de la demande de travail. Cela marquerait une complexification du rôle des travailleurs étrangers dans l'horlogerie : les frontaliers ne se substitueraient pas seulement aux autres immigrés, en position de faiblesse pour des motifs politiques, mais également aux travailleurs suisses qui délaissent les emplois qualifiés de l'industrie pour ceux des services.

Ceci m'amène à me pencher sur la composition de la main-d'œuvre frontalière, en particulier sur ses qualifications, ainsi que sur la relation entre niveau de qualification et sensibilité aux variations conjoncturelles. Il s'agit également de déterminer si la conjoncture et les nouvelles orientations politiques en matière d'immigration des années 1960, décrites ci-dessous, offrent simplement de meilleures possibilités d'emploi aux frontaliers, qui voient ainsi leur contingent gonfler sans qu'il y ait de changements dans la typologie de cette main-d'œuvre, ou si les mutations politiques et économiques influencent la composition du contingent.

CONTEXTE HISTORIQUE

A la fin des années 1950, l'horlogerie suisse connaît d'importants changements, induits en grande partie par l'affirmation d'une concurrence étrangère mettant en péril sa suprématie⁵. Cette nouvelle donne commerciale met en évidence un besoin de modernisation des structures de production, qui a pour conséquence un abandon progressif du cartel horloger, considéré comme un frein à la concentration des entreprises (GARUFO, 2009a), et d'importantes innovations dans les modes de production. Le contexte historique est ici brièvement retracé sur trois plans : le premier est celui de la libéralisation de l'horlogerie, le deuxième celui de la modernisation de la production et le dernier celui des changements intervenus dans la politique migratoire.

LE DÉMANTÈLEMENT DU CARTEL HORLOGER

Le cartel horloger visait deux objectifs principaux. D'une part, la lutte contre le développement de la concurrence étrangère, notamment par le contrôle des exportations. Il s'agissait d'éviter que les techniques et le savoir-faire suisses ne soient transférés à l'étranger. Une attention particulière était par conséquent portée au contrôle de l'exportation de pièces détachées, qui s'était développée durant l'entre-deux-guerres pour contourner les barrières douanières⁶. Cette volonté a également motivé jusqu'au début des années 1960 une forte limitation de la main-d'œuvre étrangère et une exclusion des immigrés des écoles d'horlogerie. D'autre part, le cartel horloger cherchait à lutter contre le surdéveloppement de l'appareil de production, par un frein à la concurrence entre entreprises suisses. Ainsi, un « permis d'établissement » réglementait l'ouverture, l'agrandissement et la transformation des entreprises.

Cependant, le renforcement de la concurrence étrangère au cours des années 1950 incite les fabricants de montre, dont la quasi-totalité de la production est exportée, à demander la fin des mesures cartellaires, contre l'avis des producteurs de composants⁷ (GARUFO, 2009a). En 1961, la libre concurrence au sein de l'horlogerie suisse est réintroduite, y compris sur le marché du travail. L'emploi des étrangers est cependant déjà libéralisé dès 1960, afin de répondre à la forte pénurie de main-d'œuvre, qui sévit tout particulièrement dans les branches industrielles et de façon très marquée dans les localités jurassiennes, relativement éloignées des centres urbains du Plateau.

⁵ Selon les évaluations de la Chambre suisse de l'horlogerie, organe faîtière de l'horlogerie helvétique, la Suisse détenait en 1951 57% de la production mondiale, une part qui recule en 1960 à 40,4%. Cette baisse découle du fait que la production suisse n'a augmenté que de 22,1%, alors que la production mondiale est passée de 61 à 105 millions de pièces, soit un accroissement de 72,1%.

⁶ Les pièces détachées étant moins fortement taxées par les pays importateurs que les produits terminés.

⁷ La « réciprocité syndicale » prévue par les conventions privées entre associations horlogères obligeait les producteurs de montres à s'approvisionner chez les fournisseurs suisses.

MODERNISATION DE LA PRODUCTION

Jusqu'au début des années 1960, les efforts de rationalisation se résument avant tout à une division toujours plus poussée du travail, notamment avec l'introduction de mesures de chronométrage. Ce retard au niveau de l'automatisation peut s'expliquer par la position attentiste de l'économie suisse au sortir de la guerre, mais aussi, dans le cas de l'horlogerie, par la structure de la branche. En effet, le cartel maintient les entreprises horlogères dans des tailles relativement modestes et rares sont celles qui peuvent se permettre de coûteuses innovations. Dans les années 1960, comme nous le verrons avec Tissot SA, l'automatisation se développe, notamment par l'introduction de chaînes de montage. Ces innovations vont entraîner une modification de la composition de la main-d'œuvre. Les tâches qui étaient confiées aux horlogers qualifiés sont de plus en plus accessibles à une main-d'œuvre moins qualifiée, alors que de nouvelles qualifications deviennent nécessaires pour faire fonctionner le parc de machines. Les employeurs doivent donc trouver non seulement des travailleurs peu qualifiés, mais également du personnel aux qualifications peu présentes dans l'horlogerie jusque-là. L'introduction de nouvelles productions, comme les montres en matières synthétiques par exemple, requièrent également de nouvelles compétences.

RUPTURE DANS LA POLITIQUE MIGRATOIRE

Durant la même période, la politique migratoire suisse connaît un important changement de cap. Depuis la Seconde Guerre mondiale, l'économie suisse enregistre une croissance soutenue qui nécessite le recours à une main-d'œuvre immigrée très importante. Entre 1945 et 1970, la part des étrangers dans la population de la Suisse passe de 6% à 17%⁸.

Au début des années 1960, certains problèmes liés à l'expansion économique commencent à apparaître et à s'imposer dans le débat public. La surchauffe de l'économie met au premier plan les effets pervers de la croissance. L'immigration devient la cible de critiques. Les autorités et, dans leur sillage, l'opinion publique considèrent que le recours à des contingents toujours plus importants d'étrangers devrait céder la place à une rationalisation de l'appareil de production (Commission chargée de l'étude du problème de la main-d'œuvre étrangère, 1964). Un discours xénophobe va également se développer⁹ qui, couplé au discours anti-inflationniste, entraîne la prise de mesures de la part du Gouvernement fédéral. Entre autres, à partir de 1963, des limitations à l'engagement de travailleurs étrangers seront édictées, dans le but de stabiliser cette population.

Suite à des pressions, notamment de l'industrie horlogère, les frontaliers sont exclus de ces mesures en 1966. Parallèlement, les limitations à l'égard des autres travailleurs étrangers se durcissent, ce qui a pour effet une substitution de ces travailleurs par les frontaliers, dans les régions pouvant y recourir. Ainsi, dans un premier temps, la main-d'œuvre étrangère tend à se substituer à la main-d'œuvre suisse, puis dans un deuxième temps, les frontaliers et les travailleurs établis

⁸Recensements fédéraux de la population.

⁹La première initiative contre la « surpopulation étrangère » est lancée en 1964.

remplacent partiellement les immigrés en séjour temporaire (MAILLAT et WIDMER, 1978, p. 17). Ce processus est particulièrement visible dans le cas de l'horlogerie. Constituant en 1965 environ un dixième (1 280 sur 12 064) de l'effectif des travailleurs étrangers au bénéfice d'un permis de séjour temporaire, les frontaliers représentent presque la moitié du contingent en 1974 (5 282 sur 12 420)¹⁰. Ils permettent donc de maintenir le développement industriel, qui dans l'après Seconde Guerre mondiale est assuré par les immigrés alors que l'accroissement du nombre des Suisses actifs tend à se faire en direction des services. (*Commission chargée de l'étude du problème de la main-d'œuvre étrangère*, 1964, p. 96-97). Dans l'industrie, entre 1950 et 1960, l'effectif des étrangers croît de 118 000 unités, alors que celui des indigènes s'abaisse d'autant; lors du recensement de 1960, 44,7% (188 409 personnes) des immigrés actifs en Suisse sont occupés dans l'industrie, contre 38,8% (811 146) des indigènes. (PIGUET, 2004, p. 18-19).

Les frontaliers sont préférés aux autres immigrés car, résidant à l'étranger, ils ne participent pas à la surchauffe de l'économie. Ils permettent donc de maintenir la croissance tout en atténuant les conséquences négatives de celle-ci (liées à l'insuffisance des infrastructures et du logement notamment).

A partir de 1974, la Suisse est touchée par les conséquences du premier choc pétrolier. L'impact sur l'horlogerie est désastreux. La crise économique se combine en effet pour l'horlogerie avec une crise technologique liée à l'apparition des montres à quartz développées par la concurrence japonaise et américaine. Tant du point de vue des exportations que des effectifs le coup est dur. Le nombre de personnes employées diminue des deux tiers, de 90 000 à 30 000 environ entre 1970 et 1987, alors que celui des frontaliers ne recule quant à lui que de 48%. Pour le contingent étranger dans sa globalité, la diminution est d'environ 57%. Les frontaliers auraient donc mieux résisté que le reste de la main-d'œuvre à la crise du milieu des années 1970. Ce qui peut paraître paradoxal, puisqu'en cas de ralentissement de l'activité économique c'est la raison même de leur présence qui est mise en cause. Les frontaliers occupés en Suisse ne retrouveront leur niveau de 1974 qu'en 1981¹¹.

L'EMPLOI FRONTALIER DANS L'ENTREPRISE TISSOT SA

L'exemple présenté ici est celui de la manufacture horlogère Tissot SA au Locle, dans le canton de Neuchâtel. Il s'agit d'une manufacture au sens horloger du terme, c'est-à-dire d'une entreprise qui fabrique l'ensemble de la montre. Cette particularité la rend représentative tant des secteurs de la fabrication qui emploient beaucoup d'étrangers (en particulier les ébauches), que de ceux plus traditionnellement réservés aux travailleurs locaux (l'assemblage de la montre par exemple). Le cas de Tissot SA est également caractéristique de l'implantation géographique de l'indus-

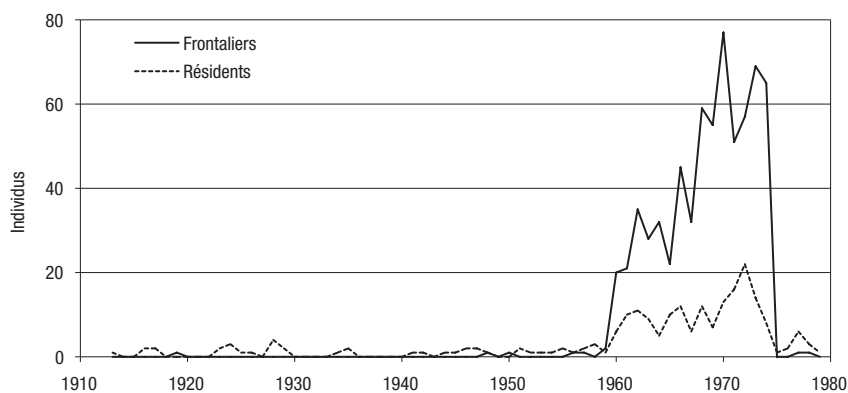
¹⁰ *Annuaire statistique de la Suisse*, Berne : Bureau fédéral de la statistique, 1891 et sq. ; *Manuel de statistique sociale suisse 1932-1971*, 85e supplément de *La vie économique*, Berne : OFIAMT, 1973.

¹¹ Calculs réalisés par l'auteur sur la base de l'*Annuaire statistique de la Suisse*, Berne : Bureau fédéral de la statistique, 1891 et sq. et des statistiques horlogères FH citées in CARDINAL, JEQUIER, BARRELET, BEYNER, 1991, p. 362.

trie horlogère. Le Locle est l'une des principales cités horlogères et sa situation frontalière est typique de l'horlogerie jurassienne.

Le dépouillement des archives du personnel, a permis d'appuyer la démonstration sur une importante source quantitative¹². Pour mettre l'accent sur les effets des moments clé de 1966 et 1974, l'analyse est découpée en trois parties : l'avant 1966 et en particulier la première moitié des années 1960, la période 1966-1974, marquée par la substitution partielle des travailleurs à l'année par les frontaliers, et celle de la crise et de ses effets de 1975 à 1980. L'analyse se concentre sur les caractéristiques des travailleurs au moment de l'engagement ou du licenciement (qualifications, occupation), pour insister sur les logiques de recrutement de l'entreprise. Il est ainsi possible de mettre en évidence et de comparer les fonctions recherchées par Tissot SA auprès des frontaliers. Sur un total de 896 Français recrutés entre 1913 (date à laquelle le premier citoyen français franchit les portes de Tissot SA) et 1980, les trois-quarts (681) sont des frontaliers, le reste étant constitué de personnes établies en Suisse au moment de l'engagement. Pour la période précédant le 1^{er} janvier 1966, 260 Français sont engagés, dont 63% de frontaliers. Mais, ce n'est que dans les années 1960 que l'emploi de ces derniers se développe.

Figure 1. Travailleurs français engagés par Tissot SA (1913-1979)

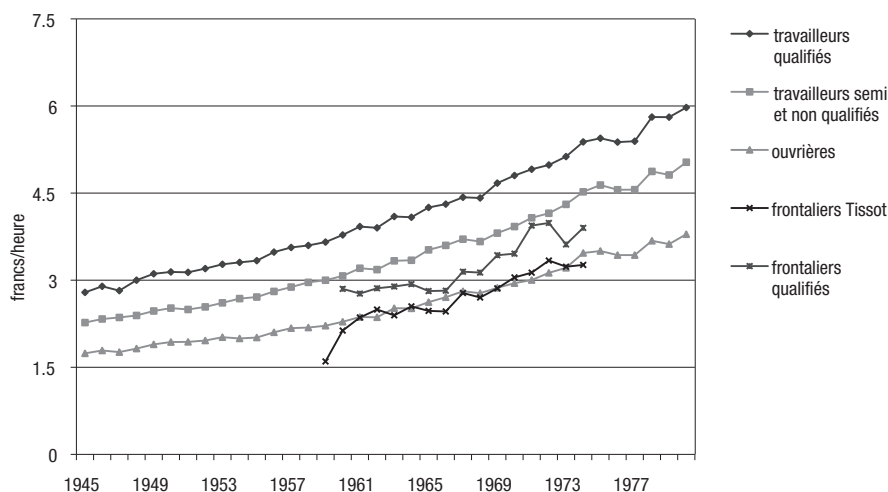


Cette forte croissance des années 1960 n'est pas propre aux travailleurs français, ni même à l'ensemble des immigrés employés par Tissot SA, mais correspond à la tendance générale de l'horlogerie suisse qui, en période de haute conjoncture, ouvre ses portes aux travailleurs étrangers.

¹² Je tiens à remercier ici François Thiébaud, président de Tissot SA, qui m'a donné la possibilité d'accéder aux archives « classiques » (procès-verbaux des différentes entités de l'entreprise, notes et rapports internes, etc.), mais aussi à toutes les archives du personnel. C'est grâce à ces documents qu'a pu être constituée une base de données regroupant tous les « immigrés » engagés par l'entreprise entre 1913 et 1980. Sous l'étiquette d'immigrés ont été retenues toutes les personnes de nationalité étrangère, mais également les travailleurs d'origine tessinoise et valaisanne, afin de mettre en évidence le rapport entre migrations internes et internationales. La base de données ainsi constituée recense 2 278 engagements.

Il faut signaler que les salaires des frontaliers sont dans la moyenne des rémunérations offertes par Tissot SA à ses employés immigrés. S'ils sont légèrement supérieurs à ceux de leurs collègues italiens et valaisans, c'est essentiellement pour des raisons de composition de l'effectif. Ces deux derniers sont en effet marqués par une forte proportion de personnel féminin, qui fait l'objet d'importantes discriminations salariales. Le salaire n'explique donc pas le recours aux frontaliers plutôt qu'aux autres travailleurs étrangers ou provenant d'autres régions suisses. Cependant, il met en évidence les importants écarts entre personnel indigène et étranger. Les frontaliers sont payés aux taux offerts en moyenne aux femmes dans l'horlogerie, selon les calculs de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT), taux qui correspondent aux salaires minima. Les frontaliers sont donc beaucoup moins bien rémunérés que leurs collègues helvétiques, alors que leur contingent, comme nous le verrons, est largement composé de travailleurs qualifiés. Les salaires de ces derniers se situent par ailleurs nettement en dessous des moyennes des travailleurs suisses semi et non-qualifiés. Ces pratiques sont permises par l'écart du coût de la vie entre les deux pays, grâce auquel les salaires restent attractifs pour les frontaliers français.

Figure 2. Salaires horlogers et salaires des frontaliers Tissot SA (1945-1980)



Remarque : les valeurs sont exprimées en francs constants (1945=100).

Les frontaliers sont engagés pour un emploi bien précis, celui du remontage du mouvement (l'assemblage de la montre proprement dite, sans son habillage)¹³. En effet, 145 d'entre eux y sont employés, sur un total de 165 personnes. Le contingent frontalier, essentiellement recruté entre 1960 et 1965, l'est en parallèle à l'installation des premières chaînes de remontage automatique. Quant aux résidents, n'étant

¹³ Seul le premier emploi a été retenu, afin d'insister sur les tâches pour lesquelles sont recherchés les frontaliers. La mobilité au sein de l'entreprise n'a donc pas été prise en compte.

pas recrutés sur un laps de temps aussi court que les frontaliers, ils occupent des emplois plus variés. L'installation du remontage continu implique donc le recrutement d'une main-d'œuvre nombreuse, en très grande partie frontalière, qui apparaît comme un complément à la main-d'œuvre résidant en Suisse (de nationalité helvétique, française ou italienne). Sur 165 frontaliers, 82 ont suivi un apprentissage, dont 40 en tant qu'horlogers¹⁴. Ces personnes sont donc engagées pour exécuter une tâche bien précise, celle du remontage, mais ce sont en grande partie des gens formés, en particulier dans les différents métiers de l'horlogerie (65 sur 82). Les personnes sans apprentissage travaillaient quant à elles déjà dans l'horlogerie (81%) ou dans d'autres domaines industriels (12%) avant d'être engagées par Tissot SA. Ainsi, un quart des frontaliers a une véritable formation d'horloger, un autre quart a des formations diverses (dont plus de la moitié dans l'horlogerie) et la deuxième moitié, sans apprentissage, a une formation pratique dans l'horlogerie ou dans d'autres secteurs industriels. Tissot SA profite donc du savoir-faire mis à disposition par la présence d'entreprises horlogères dans la région, en particulier du côté français de la frontière¹⁵.

Si les frontaliers sont recrutés pour leurs qualifications et leur savoir-faire, qu'en est-il des Français résidant en Suisse? Se distinguent-ils de leurs compatriotes pendulaires? Dans ce cas, c'est moins l'entreprise qui fait venir des travailleurs qualifiés, que des personnes établies dans la région qui cherchent un travail en usine. Ils se définissent donc beaucoup moins par une formation¹⁶ ou une expérience¹⁷ dans l'horlogerie, que leurs compatriotes frontaliers. En élargissant la comparaison aux Italiens engagés entre 1960 et 1965, nous constatons que sur 371 personnes, seules 26 ont suivi un apprentissage, dont 9 horlogers. Par contre, près de 90% d'entre eux ont été recrutés dans l'horlogerie ou l'industrie en général. C'est une main-d'œuvre non-qualifiée, mais une main-d'œuvre issue de l'emploi industriel, essentiellement des usines de la région, qui se distingue des frontaliers surtout par un niveau de formation très inférieur.

L'exclusion des frontaliers du contingentement des étrangers en 1966 marque un tournant dans leur recrutement. Mais quels changements cela implique-t-il dans la composition de leur effectif? Entre 1966 et 1974, Tissot SA engage 621 Français, dont 511 frontaliers. Le mouvement amorcé en 1960 est donc renforcé par les changements politiques: les frontaliers représentent de plus en plus la majorité des travailleurs français. Si l'augmentation des années 1960 correspondait à une phase de forte expansion de l'horlogerie et d'ouverture aux travailleurs étrangers, la situation est différente entre 1970 et 1974, puisqu'en lien avec l'automatisation du

¹⁴ L'horloger est formé sur toutes les parties de la production. L'apprentissage, d'une durée comprise entre 3 et 4 ans et demi, propose également différentes orientations, de la formation de base d'horloger praticien à celle d'horloger complet, outilleur ou rhabilleur (spécialisé dans la réparation).

¹⁵ Un emploi antérieur dans une entreprise horlogère suisse est plus rare. Citons toutefois le cas de la fabrique de pierres d'horlogerie Seitz aux Brenets, par laquelle ont transité certains frontaliers employés par Tissot SA.

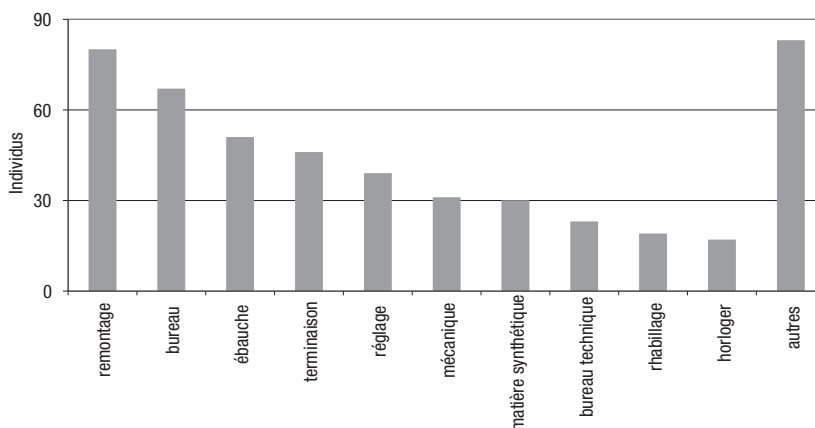
¹⁶ Sur 95 personnes, seules 19 ont fait un apprentissage, dont 7 dans l'horlogerie.

¹⁷ 49% des résidents français sur les 45 dont l'occupation antérieure nous est connue, étaient employés dans l'horlogerie et 24% dans d'autres entreprises industrielles.

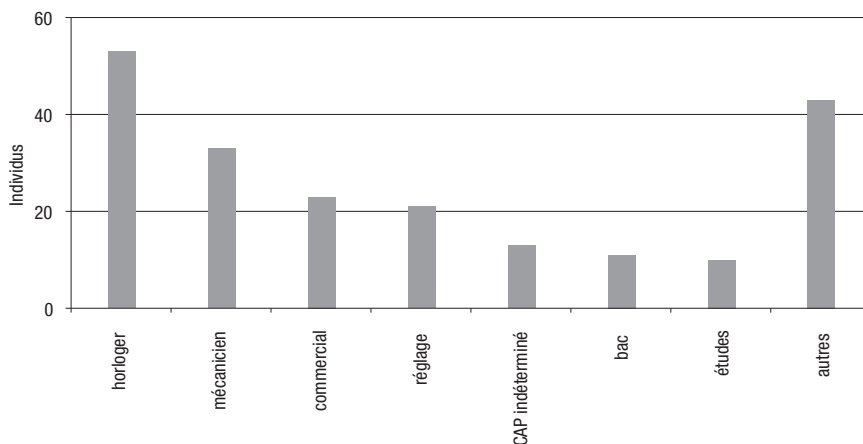
secteur (CREVOISIER, 2004, p. 249), le personnel horloger dans son ensemble décroît de 15%. Le phénomène de remplacement des travailleurs indigènes par des étrangers s'accélère donc dans la première moitié des années 1970.

Au niveau de l'occupation, l'implantation des chaînes de remontage, qui avait entraîné un recrutement massif de frontaliers durant la première moitié des années 1960, a cessé de déterminer leur affectation. L'entreprise recherche désormais des personnes dans toutes les parties de la production, mais également dans les emplois de bureau. Enfin, l'importance de la rubrique « Autres » – qui regroupe des personnes travaillant dans des emplois horlogers, mais également dans la chimie, le dessin, la création ou des manutentionnaires – démontre la diversité des emplois occupés par les frontaliers. Les années 1966 à 1974 sont donc marquées par la diversification de l'emploi des frontaliers, qui ne sont plus engagés seulement en lien avec l'ouverture de nouveaux ateliers, mais qui s'intègrent à tous les niveaux de l'entreprise.

Figure 3. Occupation des frontaliers Tissot SA (1966-1974)



Parmi le 40% de frontaliers formés, les horlogers demeurent les plus nombreux, mais leur proportion (25%) a nettement diminué par rapport à la période précédente, durant laquelle ils représentaient la moitié des apprentissages. Cette suprématie est mise à mal par l'apparition très marquée des mécaniciens (16%). Les formations sont donc pratiques, techniques ou commerciales, et concernent l'ensemble des activités de Tissot SA.

Figure 4. Apprentissages des frontaliers Tissot SA (1966-1974)

Les frontaliers proviennent majoritairement d'entreprises horlogères (moitié en Suisse et moitié en France), ou d'autres firmes industrielles. Tissot SA continue à recruter d'un côté comme de l'autre de la frontière, principalement dans les usines d'horlogerie, profitant ainsi de la formation acquise dans les entreprises locales. Pour les Italiens, la situation est comparable à la période précédente avec une majorité de personnes recrutées dans l'horlogerie (51% des personnes dont nous connaissons l'emploi antérieur) ou plus largement dans l'industrie de la région (35%), mais pratiquement sans formation (sur 405 personnes, seules 30 ont fait un apprentissage).

Entre 1975 et 1979, Tissot SA perd la moitié de ses effectifs et passe de 1 000 à 500 travailleurs environ. Le renversement entre 1974 et 1975 est saisissant : en 1974, 65 frontaliers sont engagés, pour 58 sorties, mais aucune pour motifs économiques. L'année suivante, non seulement plus aucun frontalier n'intègre l'entreprise, mais au contraire 65 d'entre eux la quittent. Que nous apprend la crise économique de 1975 sur l'emploi des frontaliers, notamment à travers les motifs des départs ?

Les départs peuvent être divisés en deux catégories : volontaires (retraite, transfert au sein du groupe, changement de travail, raisons personnelles telles que mariage et maternité, raisons de santé ou retour au pays d'origine) ou non volontaires (licenciements pour motifs disciplinaires ou économiques). Sur 167 départs enregistrés, seuls 30% entrent dans la première catégorie. La part des licenciements économiques est prépondérante, avec 63% de tous les départs, alors qu'ils ne représentent que 15% dans le cas des résidents français et 24% dans celui des résidents italiens. De plus, les restructurations ne concernent pas quelques ateliers, mais l'entreprise dans son ensemble, ce qui entraîne des licenciements dans tous les secteurs. L'atelier de terminaison de la montre, dans lequel se fait son assemblage, est particulièrement touché (28 sur 92), mais les emplois de bureau ne sont pas épargnés non plus (11 sur 92). Les travailleurs non-qualifiés sont les principales victimes de ces mesures, puisque 72% des personnes licenciées n'ont pas de formation. Ils remplissent par conséquent le rôle de tampon conjoncturel et s'inscrivent dans un :

« segment de l'offre de main-d'œuvre étrangère qui ne fait pas vraiment partie du marché du travail national en ce sens qu'en cas de ralentissement conjoncturel, il n'est pas compris dans les sans-emplois. » (MAILLAT et WIDMER, 1978, p. 3).

CONCLUSION

Le cas de Tissot SA met au jour un phénomène extrêmement précis chronologiquement, qui souligne l'étroite relation de l'emploi frontalier avec la conjoncture. Les modifications intervenues dans le recours aux travailleurs frontaliers et dans les fonctions qui leur ont été attribuées sont ainsi mises en évidence.

Une première phase, qui va de 1960 à 1965, correspond au passage des travailleurs suisses de l'industrie vers le tertiaire, à la reprise de la croissance après un bref ralentissement en 1958, à des changements dans les modes de production avec les débuts de l'automatisation. Les frontaliers, comme les autres travailleurs étrangers, sont recrutés pour pallier la pénurie de main-d'œuvre dans l'industrie. Cependant, ils sont en grande partie des travailleurs qualifiés. Ils n'occupent donc pas le même segment du marché du travail que, par exemple, les Italiens, mais donnent la possibilité à Tissot SA de trouver les personnes requises pour mettre en œuvre le changement technologique, comme le montre le cas du remontage. Ainsi, ils sont plus proches de la main-d'œuvre suisse, formée dans les écoles d'horlogerie de la région, et qui n'est plus assez nombreuse pour satisfaire la demande des entrepreneurs. Ils offrent aussi aux employeurs la possibilité de trouver les nouvelles qualifications nécessaires (notamment en mécanique) en vue de l'automatisation de la production. On peut considérer qu'ils complètent voire remplacent la main-d'œuvre suisse qualifiée de plus en plus difficile à trouver, alors que les autres étrangers viennent occuper les postes non-qualifiés. Cette conclusion est renforcée par une analyse générale de l'industrie suisse selon laquelle, dans les années 1960 à 1974 :

« Les frontaliers semblent tout d'abord complémentaires à la main-d'œuvre indigène puis se substituent à elle. » (MAILLAT et WIDMER, 1978, p. 23).

La deuxième phase, qui s'étend de 1966 à 1974, est caractérisée par l'exclusion des frontaliers des mesures de limitation dictées par le Conseil fédéral. La conséquence en est une diversification dans le profil de cette main-d'œuvre, tant dans les qualifications que dans les parties de la production pour lesquelles ils sont recherchés. On peut donc affirmer qu'ils complètent non seulement l'offre de travail indigène, mais également celle des autres étrangers, que les mesures fédérales ont rendu plus difficiles à recruter, comme nous le laissait entrevoir l'évolution du rapport entre frontaliers et étrangers sous contrôle.

Enfin, une troisième phase, pendant laquelle Tissot SA, comme l'ensemble des entreprises horlogères, réduit drastiquement ses effectifs. L'analyse des licenciements montre la forte dépendance des frontaliers vis-à-vis de la conjoncture. Si, dans l'ensemble, les frontaliers diminuent moins rapidement que la moyenne de la branche, Suisses compris, et que les autres étrangers, dans leur cas les licenciements pour motifs économiques sont beaucoup plus nombreux que pour les autres catégories d'employés. Les travailleurs moins qualifiés, recrutés en masse dès 1966, en font majoritairement les frais. Il est donc possible d'avancer que les qualifications

permettent à une part importante des frontaliers de faire face à la crise, crise qui remet en question la raison même de leur emploi en Suisse.

L'hypothèse d'une main-d'œuvre fractionnée en deux segments est donc confirmée. Les frontaliers, s'ils sont très sensibles à la conjoncture, ne s'inscrivent pas uniquement dans le segment inférieur du marché du travail, ceci grâce à leurs qualifications. Comme les autres immigrés, ils sont recrutés pour répondre aux variations de la demande de travail, mais une part importante d'entre eux tend plutôt à s'inscrire dans le segment supérieur, occupé par les travailleurs qualifiés, notamment suisses. Cette double complémentarité fait de l'emploi frontalier un élément important de l'ancrage territorial de l'horlogerie dans l'Arc jurassien. Les frontaliers permettent ainsi de maintenir un secteur industriel important dans cette région. Cela alors que, dès les années 1960, la main-d'œuvre indigène tend à se diriger majoritairement vers les emplois du tertiaire entraînant une pénurie de main-d'œuvre, en particulier qualifiée, susceptible d'inciter les industriels à délocaliser leur activité.

Tant pour les qualifications théoriques que pratiques, les écoles d'une part et le tissu industriel d'autre part permettent aux frontaliers d'être compétitifs sur le marché de l'emploi suisse. C'est grâce à leur formation et à leur savoir-faire, que les frontaliers ont pu, et peuvent encore aujourd'hui, s'insérer et se maintenir dans le marché du travail suisse, fournissant ainsi une main-d'œuvre essentielle au développement des entreprises suisses. Cette importance de la formation est à replacer dans le processus de valorisation des «ressources construites» par rapport aux «ressources données par la nature» dans la dynamique du développement, l'inscription territoriale offrant les conditions propices à la circulation des connaissances et des savoir-faire et par conséquent à l'innovation (MAILLAT et KEBIR, 1998, pp. 1-3, 6; CREVOISIER, FRAGOMICHELAKIS, HAINARD et MAILLAT, 1996).

Parallèlement aux compétences mises à disposition par les frontaliers, les entreprises ont pu également trouver en eux un personnel leur permettant de limiter les coûts du travail et donc d'augmenter la compétitivité de la branche, dans une période où la pénurie de main-d'œuvre frappant le secteur industriel aurait pu entraîner une hausse du prix du travail. Cependant, le revers de la médaille a pu être une accentuation du phénomène de remplacement des travailleurs indigènes par les frontaliers, du fait de l'évolution peu favorable des salaires.

Si une part des frontaliers a pu par ses qualifications s'insérer dans le segment supérieur du marché du travail et bénéficier ainsi d'une plus grande stabilité de l'emploi, leur rémunération demeure par contre, durant la période étudiée, très nettement inférieure à celle de leurs collègues suisses. Par leurs qualifications, les frontaliers constituent donc une catégorie de travailleurs étrangers particulière, mais les politiques salariales les concernant restent fidèles aux schémas décrits par Piore et demeurent finalement proches de celles des autres travailleurs immigrés.

BIBLIOGRAPHIE

- BOLZMANN Claudio, VIAL Marie, 2007 : *Migrants au quotidien : les frontaliers. Pratiques, représentations et identités collectives*. Zurich : Seismo.
- CARDINAL Catherine, JEQUIER François, BARRELET Jean-Marc, BEYNER André, 1991 : *L'homme et le temps en Suisse, 1291-1991*. La Chaux-de-Fonds : Institut L'Homme et le temps.
- COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PROBLÈME DE LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE, 1964 : *Le problème de la main-d'œuvre étrangère*. Berne : Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.
- CREVOISIER Olivier, 1993 : *Industrie et région. Les milieux innovateurs de l'Arc jurassien*. Neuchâtel : EDES.
- CREVOISIER Olivier, 2004 : « Les économies jurassiennes suisses », in DAUMAS Jean-Claude, TISSOT Laurent, *L'Arc jurassien. Histoire d'un espace transfrontalier*. Yens-sur-Morges, Vesoul : Éditions Cabédita, Éditions Maé-Erti, 247-255.
- CREVOISIER Olivier et MAILLAT Denis, 1989 : *Milieu, organisation et système de production territorial : vers une nouvelle théorie du développement spatial*. Neuchâtel : IRER.
- CREVOISIER Olivier, FRAGOMICHELAKIS Michel, HAINARD François et MAILLAT Denis, 1996 : *La dynamique des savoir-faire industriels*. Zurich : Seismo.
- DAUMAS Jean-Claude (éd.), 2004 : *Les systèmes productifs dans l'Arc jurassien. Acteurs, pratiques et territoires (XIX^e-XX^e siècle)*. Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, 2004.
- FLÜCKIGER Yves et FALTER Jean-Marc, 2000 : *La main-d'œuvre frontalière et son impact sur les salaires à Genève*. Genève : Observatoire universitaire de l'emploi.
- GARUFO Francesco, 2006 : « “Ces pères tranquilles de la haute conjoncture” : les travailleurs frontaliers dans l'horlogerie suisse (1945-1980) », *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier* 22, 113-130.
- GARUFO Francesco, 2009a : « La libéralisation de l'horlogerie ou les limites de la cartellisation », communication présentée lors de la Journée annuelle de la Société suisse d'histoire économique et sociale. Neuchâtel, 25 avril 2009. À paraître.
- GARUFO Francesco, 2009b : « Les politiques de main-d'œuvre dans l'horlogerie de l'Arc jurassien suisse : entre immigration et décentralisation (1945-1975) », In TISSOT Laurent, GARUFO Francesco, DAUMAS Jean-Claude, LAMARD Pierre (dir.), *Les territoires industriels en question. Enjeux et perspectives*. À paraître.
- GUILLET Pascal, 2004 : *Gestion des flux migratoires frontaliers et marché du travail. Le cas de Neuchâtel en perspective*. Mémoire de licence, Lausanne.
- HAMMAN Philippe, 2004 : « Les relations de travail transfrontalières franco-suisse (de 1960 à nos jours). Entre législations nationales et construction européenne, une problématique sociale de “l'entre-deux” », *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier* 20, 135-151.
- HAMMAN Philippe, 2006 : *Les travailleurs frontaliers en Europe : mobilités et mobilisations transnationales*. Paris : L'Harmattan.
- HUMBERSSET Catherine, 1980 : *Le rôle des migrations frontalières dans le Jura neuchâtelois*. Mémoire de licence, Neuchâtel.
- JEANNERET Philippe, 1985 : *Les effets économiques régionaux des frontières internationales. L'exemple de la frontière franco-suisse de Genève à Bâle*. Neuchâtel : EDES.
- KESSLER Simon, 1991 : *Frontaliers d'Europe : Rapport sur les migrations transfrontalières*. Strasbourg : Ed'Image.
- MAILLAT Denis et WIDMER Jean-Philippe, 1978 : *Immigration et segmentation du marché du travail*. Neuchâtel : Groupe d'études économiques.
- MAILLAT Denis, NEMETI Florian et PFISTER Marc, 1994a : « Localisation des activités microtechniques en Suisse », *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie* 38, 5-23.
- MAILLAT Denis, NEMETI Florian, PFISTER Marc, 1994b : « L'émergence d'une nouvelle industrie dans l'Arc jurassien : les microtechniques et leurs relations avec le territoire », *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie* 38, 25-40.
- MAILLAT Denis, LECOQ Bruno, NEMETI Florian et PFISTER Marc, 1995 : « Technology District and Innovation. The Case of the Swiss Jura Arc », *Regional Studies* 29/3, 251-263.
- MAILLAT Denis et KEBIR Leïla, 1998 : « Learning region » et systèmes territoriaux de production. Neuchâtel : IRER.

MOROKVASIC Mirjana et RUDOLPH Hedwig, 1996 : *Migrants. Les nouvelles mobilités en Europe*. Paris : L'Harmattan.

PIGUET Étienne, 2004 : *L'immigration en Suisse : 50 ans d'entrouverture*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

PIORE Michael, 1979 : *Birds of Passage : Migrant Labor and Industrial Societies*. Cambridge : Cambridge University Press.

RATTI Remigio, BOTTINELLI Tazio, CIMA Tarcisio et MARCI Antonio, 1982 : *Gli effetti socio-economici della frontiera. Il caso del frontalierato nel cantone Ticino*. Bellinzona : Ufficio delle ricerche economiche.

RICQ Charles, 1981 : *Les travailleurs frontaliers en Europe : essai de politique sociale et régionale*. Paris : Anthropos.

SCHNEITER Antony, 1994 : « L'Arc jurassien franco-suisse dans tous ses états », *Bulletin de la Société neuchâtoise de géographie* 38, 59-79.

SOUTIF Véronique, 1999 : *L'intégration européenne et les travailleurs frontaliers de l'Europe occidentale*. Paris : L'Harmattan.

VUILLAUME John, JACCARD Christian et CERF Régis, 1994 : « Trois cas de coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien », *Bulletin de la Société neuchâtoise de géographie* 38, 81-92.

ABSTRACT

The aim of this article is to analyze the specificities and the functions of cross-border commuters in order to examine the hypothesis of a split labor force: one of them would be part of Piore's principal segment, the other would serve the shortterm variations of demand. I conclude by underlining the cross-border commuters' importance in the territorial inscription of the Jurassian industrial sector and more specifically for its watch industry.

Keywords: *cross-border commuters, migrations, workforce management, labour market segmentation, industrial territorial inscription.*

ZUSAMMENFASSUNG

Dieser Artikel befasst sich mit den Besonderheiten und Funktionen, die man auf dem Arbeitsmarkt dem Einsatz von Grenzgängern zuschreibt. Ziel ist es, die Hypothese einer in zwei Fraktionen geteilten Arbeitnehmerschaft zu testen. Gemäss dieser Hypothese wäre der erste Teil dieser grenzüberschreitenden Arbeitnehmer dem Hauptsegment des Arbeitsmarktes zu zuschreiben während der Zweite dazu dienen würde, die kurzfristigen Schwankungen der Nachfrage auszugleichen. Die Schlussfolgerungen betonen die Bedeutung der Grenzgänger für die Uhrenindustrie des Jurabogens sowie für dessen Industriesektor im Allgemeinen.

Schlüsselwörter: *Grenzgänger, Migration, Arbeitskraftverwaltung, Segmentierung des Arbeitsmarktes, territorial Eingliederung der Industrie.*

LA TRANSNATIONALISATION DES RÉALITÉS SOCIALES : QUAND UNE PETITE VILLE DEVIENT « TRANSNATIONALE »...

JANINE DAHINDEN

Maison d'analyse des processus sociaux (MAPS) de l'Université de Neuchâtel

janine.dahinden@unine.ch

RÉSUMÉ

Le concept de « transnationalisme » s'est récemment imposé dans les études en migrations. Ce concept, né de la compréhension que les migrants maintiennent des relations avec leur pays d'origine bien après la migration, et que la migration ne signifie ainsi pas nécessairement une rupture avec la région d'origine, permet de saisir l'insertion simultanée des migrants dans différents endroits du globe. Cet article s'intéresse à la manière dont les habitants (migrants et non-migrants) d'une petite ville, Neuchâtel, vivent différentes formes d'« être transnational ». Dans ce but, une distinction est opérée entre une « transnationalité de réseau » et une « subjectivité transnationale ». La première dimension inclut les réseaux sociaux transnationaux, tandis que la deuxième se réfère aux classifications cognitives d'appartenance dans l'espace transnational. L'analyse des réseaux personnels de 250 habitants de la ville de Neuchâtel et des entretiens qualitatifs révèlent quatre types idéaux de transnationalité. Ces formations transnationales sont étroitement liées au positionnement social des individus ainsi qu'au processus d'intégration dans l'espace local et transnational.

Mots-clés : *transnationalité, réseaux sociaux, Suisse, mondialisation, migration.*

INTRODUCTION

C'est au début des années 1990 que la notion de « transnationalisme » est apparue dans les débats portant sur les migrations. Nina GLICK SCHILLER et ses collègues (1992), qui étaient parmi les premiers à parler du « transnationalisme » et des « trans-migrants », ont apparemment touché l'esprit du temps, car ce terme est devenu en peu de temps un des concepts les plus populaires des études en migration¹. A la base de ce concept se trouve une série d'études de cas qui ont montré de quelle façon certains espaces sociaux émergent parallèlement aux migrations, espaces qui ne se limitent pas à un seul pays. En d'autres termes, la notion de transnationalisme est née de la compréhension que les migrants maintiennent des relations avec leur pays d'origine après la migration, et que la migration n'implique pas une rupture avec la région d'origine. Les mouvements continuels d'allers et retours des migrants qui traversent les frontières internationales, mais aussi les frontières entre différents systèmes culturels et sociaux ont transformé le pays d'accueil et le pays d'origine en une arène unique d'actions sociales dans laquelle s'inscrit la marge de manœuvre des migrants (DAHINDEN, 2009; FAIST, 1999; GLICK SCHILLER *et al.* 1992; HANNERZ, 1996; PRIES, 2008). Le transnationalisme peut, comme l'a décrit Steven VERTOVEC (1999), être perçu comme une morphologie sociale, une pratique quotidienne ou encore une forme de conscience : on part en effet du principe que les migrants peuvent s'insérer dans un nouvel environnement et maintenir en même temps des liens avec leur région d'origine en adaptant des identités multiples, des identités ancrées à la fois ici et là-bas. Une implication simultanée dans (au moins) deux endroits différents de la planète constitue ainsi un élément clé de la pratique des migrants (LEVITT et GLICK SCHILLER, 2004).

Depuis, un corpus de littérature considérable a vu le jour. Il témoigne de la manière dont les migrants envoient des fonds, créent des entreprises ethniques et sont impliqués dans l'établissement d'un transnationalisme économique (GUARNIZO, 2003); il a été démontré que certains migrants s'engagent dans des associations politiques et font du lobbying politique pour leur pays d'origine (OSTERGAARD-NIELSEN, 2003); d'autres études encore décrivent la façon dont les migrants s'organisent dans des associations religieuses et recréent leurs pratiques religieuses dans l'espace transnational (VERTOVEC, 2009). En outre, certaines pratiques de migrations circulatoires, par exemple dans le cadre d'activités commerciales ayant lieu dans l'espace transnational, sont également définies comme « transnationales » (MOROKVASIC, 2003; TARRIUS, 2002)². Force est de constater que, dans un contexte d'intégration économique mondiale avancée, de développement des moyens de transport et d'émergence de nouvelles technologies de communication, l'intensité et la simultanéité de ces liens transnationaux ont augmenté, favorisant ainsi l'établissement de champs trans-

¹Le masculin générique est utilisé pour ne pas alourdir le texte et s'applique autant aux hommes qu'aux femmes.

²Alors que le qualificatif d'« international » est réservé aux activités et aux relations qui ont lieu entre Etats, le terme « multinational » est associé aux entreprises agissant dans l'espace global. Le « transnational » est aujourd'hui uniquement associé aux diverses pratiques des migrants, pratiques qui englobent simultanément différents endroits de la planète et qui traversent les frontières nationales.

nationaux durables et/ou occasionnels. En ce sens, la globalisation, les processus culturels, politiques et économiques qui intègrent le monde dans un seul système de relations, de même que la chute du Mur de Berlin ont sans doute également favorisé l'essor de pratiques transnationales.

Désormais, les études « transnationales » ont pris leur place au sein des études en migration pour analyser et théoriser les phénomènes sociaux qui dépassent les frontières nationales. L'essor de ces recherches, loin d'avoir entièrement clarifié le concept, a favorisé de larges débats au sein de la communauté scientifique. Je souhaite dans cet article mentionner deux lacunes théoriques, étant consciente qu'il y en a d'autres.

D'abord, plusieurs auteurs ont soulevé le fait que l'intégration locale des migrants et les conditions locales, qu'elles soient économiques, politiques ou sociales, sont étroitement liées à, et ont un caractère explicatif de la formation des différents modes de transnationalisme (AL-ALI et KOSER, 2002 ; PORTES, 2003 ; WALDINGER, 2006). En effet, plusieurs études ont démontré que tous les migrants ne sont pas impliqués dans des pratiques transnationales : le transnationalisme n'est donc pas – comme cela a parfois été célébré pendant les années 1990 – « *le style de vie* » de tous les migrants. Le transnationalisme n'est pas non plus compris comme un « mouvement social » ou une alternative positive d'une globalisation d'en bas luttant contre la globalisation économique plutôt négative des « grand joueurs ». Il s'est plutôt avéré que seule une minorité de migrants créent et maintiennent des espaces transnationaux (DAHINDEN, 2005 ; GUARNIZO *et al.*, 2003). Il est alors nécessaire de mieux comprendre le lien entre les structures locales – dans le pays d'accueil et dans le pays d'origine – et le développement de pratiques transnationales, un point qui sera développé dans cet article.

La deuxième critique que je souhaite discuter est la suivante : certains auteurs se posent la question de savoir si des personnes qui ne bougent pas peuvent également développer une orientation transnationale et, le cas échéant, quelle forme celle-ci prendrait (MAU, 2007). Il a en effet été proposé d'élargir la perspective transnationale à d'autres domaines que celui des études en migration (VERTOVEC, 2003). Dans ce but, il est pertinent de choisir un espace urbain comme point de départ d'une recherche et d'observer de quelle façon ses habitants, différents types de migrants mais aussi de non-migrants³ (en somme les personnes qui n'ont pas bougé) sont – ou ne sont pas – des « transnationaux ».

L'objectif de cet article est de montrer comment les habitants de la ville de Neuchâtel vivent différentes formes de « transnationalité »⁴. Dans ce but, la transnationalité est définie et opérationnalisée grâce à deux dimensions : une distinction est opérée entre d'une part une « *transnationalité de réseau* » et d'autre part ce que j'appelle une « *subjectivité transnationale* ». La première dimension inclut les

³ Les migrants sont définis dans cet article comme des personnes ayant traversé une frontière nationale.

⁴ La notion de transnationalisme, issue de la première vague des recherches sur ce phénomène, est imprégnée – comme d'ailleurs la plupart des concepts en -isme- d'un fort caractère normatif. La notion de « transnationalité » est préférée dans cet article car elle met en lumière le caractère construit et dynamique des pratiques transnationales. De plus elle renvoie à la nécessité d'analyser et théoriser ce phénomène social.

réseaux sociaux transnationaux, la deuxième se réfère aux classifications cognitives d'appartenance dans l'espace transnational. L'analyse des réseaux personnels de 250 habitants de la ville de Neuchâtel et d'une série d'entretiens qualitatifs révèle quatre types de transnationalité, eux-mêmes étroitement liés au positionnement social ainsi qu'au processus d'intégration dans l'espace local et transnational.

NEUCHÂTEL, UNE VILLE TRANSNATIONALE

On dispose aujourd'hui d'un corpus d'études qui a démontré comment des « villes globales » comme Londres, New York ou Berlin sont ancrées dans un espace transnational (p.ex. les études de cas dans HANLEY *et al.*, 2008). Par contre, rares sont les recherches qui s'intéressent à l'ancrage transnational de petites villes, alors que ces objets de recherche peuvent nous en dire beaucoup sur les effets de la globalisation (voir aussi GLICK SCHILLER et CAGLAR, 2009). Un regard sur Neuchâtel nous dévoile vite le caractère transnational de cette petite ville. L'histoire de Neuchâtel nous montre que la ville est au cœur des politiques internationales depuis longtemps : l'historien Jean-Pierre JELMINI (JELMINI, 1985) a intitulé un de ses articles « *Neuchâtel : carrefour de l'Europe* » en montrant comment, déjà pendant l'Ancien Régime, les voies des pouvoirs politiques étrangers se croisaient ici – créant ainsi un espace transnational. A partir du XVII^e siècle, Neuchâtel a aussi été concernée par une globalisation conséquente sur le plan économique, ce qui a contribué à insérer la ville et sa région dans un espace de plus en plus transnational : une industrialisation poussée, plus tard l'établissement de l'horlogerie et aujourd'hui la promotion économique à caractère multinational sont les trois exemples les plus parlants de cette globalisation. Ces évolutions ont été accompagnées de l'immigration de travailleurs – non-qualifiés et qualifiés, venus de l'étranger et d'autres cantons suisses – une demande créée par ces diverses industries (BERSET et CREVOISIER, 2006 ; SCHNEITER et MAILLAT, 1995). Au début du XX^e siècle et après la Deuxième Guerre mondiale, Neuchâtel accueillait ainsi des travailleurs français, allemands, italiens, espagnols et portugais. Plus tard, elle a reçu des dissidents des régimes communistes d'Europe de l'Est, des réfugiés de l'ancienne Yougoslavie, ainsi que des requérants d'asile du Moyen-Orient, d'Asie et d'Afrique. Dès les années 1980, le caractère multinational des nouvelles industries a également attiré des immigrés hautement qualifiés qui travaillent dans le management ou des activités spécialisées. En 2007, environ un tiers de la population de la ville n'avait pas de passeport suisse, et plus des trois quarts de la population étrangère étaient nés à l'étranger. Deux tiers des étrangers habitant à Neuchâtel viennent de l'Union européenne, tandis qu'un tiers vient de pays extra-européens. La population ne s'est pas uniquement diversifiée en termes d'origines nationales, avec de plus en plus de personnes venant de pays extra-européens, mais en termes religieux. Alors qu'historiquement également, la population de Neuchâtel était protestante, l'immigration des personnes du sud de l'Europe et d'autres cantons suisses a eu comme résultat qu'aujourd'hui, les catholiques dépassent numériquement les protestants (CONTRÔLE DES HABITANTS DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL, 2007). La population s'étant ainsi diversifiée, on peut supposer que cette immigration accrue lie les migrants avec leurs régions d'origine, insérant ainsi la ville de Neuchâtel et ses habitants dans un espace transnational. La question que

l'on peut dès lors se poser est : de quelle manière la population neuchâteloise est-elle devenue « transnationale » ? Et comment cet « être transnational » suite à l'immigration et à la globalisation se reflète-t-il dans les réseaux sociaux et les catégorisations des habitants ?

MÉTHODOLOGIE

Dans cette étude, une distinction a été faite entre une « transnationalité des réseaux sociaux » d'une part, et une « subjectivité transnationale » d'autre part. Les deux dimensions ont été approchées par des méthodes différentes.

Premièrement, la composition des réseaux sociaux de 250 habitants de la ville de Neuchâtel ont été saisis. L'échantillon a été tiré à partir d'une liste de noms – comprenant la population permanente de la ville ayant entre 20 et 60 ans – provenant des données du Contrôle des habitants de la ville de Neuchâtel. Ce service dispose d'un fichier d'adresses de toutes les personnes habitant à Neuchâtel, exception faite des requérants d'asile et des « sans papiers ». Parmi les 250 personnes interrogées, 42% étaient suisses, 25% venaient de pays de l'Union européenne, et 33% étaient des ressortissants d'autres pays hors de l'Europe. Au total, l'échantillon était composé de personnes de 45 nationalités différentes, reflétant la diversité de la population de Neuchâtel. En ce qui concerne les étrangers, seules les migrants de la première génération ont été inclus, pour éviter une trop grande diversification de l'échantillon.

Les réseaux ont été saisis selon une méthodologie standardisée basée sur un générateur de noms et un interpréteur de noms (DEGENNE et FORSÉ, 1994)⁵. Cette technique permet d'analyser la composition des réseaux sociaux des habitants de Neuchâtel et, spécifiquement pour cette étude, de voir si les relations transnationales y sont importantes ou au contraire limitées. Concrètement, il s'agissait d'identifier la proportion relative des relations transnationales dans les réseaux personnels des interlocuteurs – donc la proportion relative des relations transnationales issues de

⁵ Le générateur de noms se présentait de la manière suivante : 1. La plupart des gens discutent de temps en temps « d'affaires importantes » avec d'autres personnes. Durant les six derniers mois, avec quelles personnes avez-vous discuté d'affaires qui sont importantes pour vous ? 2. De temps en temps, on a des questions concernant des questions financières (p.ex. impôts, subsides, bourse, etc.), des assurances (assurance-vie, caisse maladie, etc.), ou encore des lois spécifiques. A qui est-ce que vous vous êtes adressé les dernières fois que vous avez eu ce genre de questions ? 3. Est-ce que quelqu'un vous a aidé ou donné des informations pour trouver votre travail actuel (ou le dernier travail) ? 4. Lorsqu'on cherche du travail, il faut parfois donner des références, pour que l'employeur puisse se renseigner sur vous. Qui est-ce que vous avez cité la dernière fois en postulant pour un nouvel emploi ou un appartement ? Qui est-ce que vous citeriez dans une telle situation ? 5. Avez-vous déjà emprunté de l'argent ? A qui est-ce que vous vous êtes adressé ? Si vous aviez besoin d'argent, à qui est-ce que vous vous adresseriez ? 6. Est-ce qu'il y a des personnes qui s'adressent à vous si elles ont besoin d'argent ? Est-ce que vous avez soutenu financièrement quelqu'un pendant l'année dernière ? 7. Avec qui est-ce que vous avez eu des activités sociales ces derniers temps ? Avec qui avez-vous passé vos loisirs ? Cela veut dire passer les week-ends ensemble, aller boire un café, avoir un rendez-vous, aller au cinéma ? 8. Est-ce qu'il y a à l'extérieur de la Suisse des personnes qui sont importantes pour vous et que vous n'avez pas encore mentionnées ? 9. Nous allons passer en revue la liste des noms que nous avons établie ensemble. Est-ce qu'il y a une personne qui est importante pour vous dont le nom ne se trouve pas sur cette liste ? Si oui, j'aimerais ajouter son nom dans la liste.

toutes les questions du générateur de nom. Une relation transnationale a été définie comme une personne du réseau personnel habitant en-dehors de la Suisse⁶. Une «transnationalité de réseau» élevée est indiquée par une proportion importante de relations transnationales; au contraire, un réseau localisé, ou une «transnationalité de réseau» faible, est indiquée par des valeurs peu élevées.

Deuxièmement, pour comprendre les «subjectivités transnationales» de la population, 18 entretiens approfondis ont été menés avec des habitants de la ville de Neuchâtel sélectionnés par le biais d'un échantillonnage théorique (GLASER et STRAUSS, 1967). Ces entretiens ont été menés avec des personnes ayant une expérience de mobilité, mais également avec des personnes n'ayant pas entrepris de migration (en suivant nos questions de départ): nous avons ainsi interrogé des Suisses et des Neuchâtelois de souche, des travailleurs immigrés, des réfugiés statutaires mais aussi des immigrés hautement qualifiés. Les seuls segments de la population neuchâteloise qui ne sont pas inclus dans les entretiens qualitatifs concernent les requérants d'asile et les «sans papiers», ces personnes n'ayant pas non plus été incluses dans l'analyse de réseaux.

Le but de ces entretiens était double. Il s'agissait, d'une part, de comprendre les classifications sociales et les critères d'appartenance des habitants par rapport à leur ville ou à d'autres catégories sociales, géographiques ou autres. D'autre part, il a été demandé aux interviewés d'identifier les groupes les plus importants de leur ville, non seulement en termes de pouvoir mais aussi de marginalisation: ils ont en quelque sorte dû esquisser une forme de sociogramme dans le sens de Jakob L. MORENO (cité dans DEGENNE et FORSÉ, 2004) de Neuchâtel, puis décrire les frontières sociales entre les groupes identifiées.

Une approche purement qualitative a été appliquée dans cette étude. L'examen des réseaux sociaux a été réalisée grâce à des analyses statistiques descriptives: les caractéristiques des interviewés, celles des personnes de référence (personnes du réseau), et enfin le type de relation qui les unit, ont été codées. Ces données ont ensuite été analysées avec l'appui du logiciel SPSS. Les données obtenues lors des entretiens qualitatifs ont quant à elles été codées selon une stratégie de réduction du contenu, une démarche que l'on doit à la théorie ancrée (CHARMAZ, 2001). Les résultats présentés ici n'ont donc pas la prétention d'être représentatifs de la population de Neuchâtel et ne sont donc pas généralisables à cette population.

Dans un deuxième temps, une typologie (ou des modèles d'abstraction) a été élaborée à partir des données analysées. Les types ont été construits de la manière suivante: l'indicateur construit pour identifier la transnationalité du réseau a été croisé avec tous les items possibles dans le but de distinguer, dans les résultats, des *patterns* généraux. Il s'agissait d'identifier des groupes de personnes spécifiques (par exemple celles qui montraient des pratiques importantes de mobilité, les femmes, les

⁶ Prendre la frontière nationale comme élément clé pour définir une relation transnationale pourrait à première vue sembler paradoxal, voire être considéré comme un retour implicite au «nationalisme méthodologique». Il existe sans doute d'autres manières d'opérationnaliser ce concept, par exemple, grâce au critère de la distance. Pourtant, j'ai décidé d'utiliser le lieu de résidence de la personne de référence comme critère principal d'une relation transnationale, ne serait-ce que pour prendre au sérieux la partie «nation» du *transnationalisme* qui va – comme on le verra plus tard – s'avérer d'une importance centrale.

personnes hautement qualifiées, celles qui sont nées en Suisse, etc.) dont la transnationalité de réseau est élevée, moyenne ou faible. Des considérations théoriques ont également motivé cette recherche « inductive » de modèles idéal-typique. Grâce à cette méthode d'analyse, quatre types ont pu être identifiés : ces types se distinguent les uns des autres par les caractéristiques des personnes qui les composent, et leur degré de transnationalité de réseau. Il est clair que cette typologie repose sur la construction de « communalités » entre les personnes interviewées – ce qui m'amène à parler de groupes - et que ce sont les variations « entre » ces groupes qui sont mises en avant. Mais ces variations « au sein » des groupes, ou variations intra-groupes, ne seront pas discutées ici. Il faut donc comprendre les types présentés dans cet article comme des modèles d'abstraction au sens de Max WEBER (WEBER, 1991 [1904]), c'est-à-dire comme un moyen de saisir et de comprendre de manière conceptuelle des phénomènes sociaux. Autrement dit, ces types forment des modèles de nature abstraite qui servent avant tout à construire un modèle théorique.

AU VU DE LEURS RÉSEAUX SOCIAUX, LES NEUCHÂTELOIS SONT-ILS DES TRANSNATIONAUX ?

L'analyse de la composition des réseaux sociaux des répondants nous montre que la population de Neuchâtel a des façons très diversifiées d'être « transnationale ». En moyenne 30% des personnes mentionnées par les Neuchâtelois dans le générateur de noms habitent hors des frontières de la Suisse. Autrement dit, toutes personnes confondues, 30% des réseaux sociaux des interlocuteurs consistent en des relations transnationales, ce qui peut être considéré comme un nombre considérable.

Intéressons-nous maintenant aux deux extrêmes, c'est-à-dire aux réseaux sociaux composés exclusivement de relations locales ou au contraire exclusivement de relations transnationales. Il s'avère d'abord que seules 27 des 250 personnes interrogées (11%) n'ont mentionné aucune personne habitant à l'étranger. Ces personnes ont donc des réseaux sociaux fortement localisés. Il n'est pas très étonnant de trouver dans ce groupe avant tout des Suisses et/ou des personnes nées en Suisse. Il est peut-être plus surprenant qu'un Portugais, un Anglais et une personne venant d'un pays d'Afrique n'aient mentionné aucune personne habitant ailleurs : ces exemples démontrent que les migrants peuvent aussi être résolument des non-transnationaux.

Trois personnes se situent à l'autre extrême. Leurs réseaux sociaux correspondent à 100% à des relations transnationales puisqu'elles ont cité sans exception des personnes vivant en-dehors de la Suisse. Il s'agit dans ce cas – et ce résultat est à nouveau assez logique – d'immigrés. Pourtant, la plupart des répondants se trouvent entre ces deux pôles. Des analyses plus approfondies m'ont permis de différencier quatre groupes qui se distinguent entre eux par des formes différentes de « transnationalité de réseau ».

QUATRE TYPES DE TRANSNATIONALITÉ DE RÉSEAU

Le premier groupe montre une *transnationalité de réseau faible ou inexistante*. Il est composé de personnes nées en Suisse, de nationalité suisse (et qui ne sont pas naturalisées), et qui habitent à Neuchâtel depuis plus de quinze ans. Les réseaux

sociaux de ces personnes sont fortement localisés en regard de ceux de personnes au profil différent : en effet, seuls 13% de leur réseau consistent en des personnes habitant hors de Suisse. Les personnes de religion protestante sont surreprésentées dans ce groupe par rapport aux autres. A partir de cette description, j'ai choisi de désigner cette première catégorie comme « les établis locaux ».

Le groupe montrant une « transnationalité de réseau moyenne » est quant à lui constitué de personnes ayant un permis C et une formation de moindre niveau. Ils'agit de personnes qui ne sont pas entrées en Suisse par la voie de l'asile. De plus, en comparaison avec les autres groupes, la proportion d'Européens du sud et de catholiques est la plus élevée au sein de ce groupe. Il s'agit donc idéal-typiquement des personnes que nous appelons communément les travailleurs migrants traditionnels. Leurs réseaux sociaux sont en même temps localisés et transnationaux puisque la proportion de relations transnationales dans leur réseau est de 35%. J'ai donné à ce type de personnes le titre de « travailleurs migrants transnationaux établis ». Ils sont sédentarisés et leur niveau d'éducation est plutôt modeste.

Qui sont alors ceux dont la « transnationalité de réseau » est « prononcée » ? On trouve dans ce groupe des personnes ayant demandé l'asile en Suisse mais disposant maintenant d'un permis annuel de séjour (elles ne sont donc plus des requérantes d'asile) ou des personnes issues de pays extra-européens ayant une formation peu élevée, ou encore des femmes qui sont entrées en Suisse suite à une réunification familiale et qui se trouvent au chômage. Toutes ces personnes gagnent moins de 4 500 CHF par mois. Les musulmans et les ressortissants de pays extra-européens sont surreprésentés dans ce groupe. On a donc à faire à une catégorie de personnes se trouvant dans une situation socio-économique et légale plutôt défavorisée. Sur cette base, j'ai nommé ce groupe les « transnationaux exclus » : en moyenne 41% de leurs réseaux sociaux sont composés de relations transnationales.

Finalement, le groupe qui montre la plus « forte transnationalité de réseau » est composé de personnes nées à l'étranger, qui ont vécu dans différents pays, qui disposent d'un niveau de formation élevé et qui ne sont pas entrées en Suisse par la voie d'asile. La mobilité de ces personnes n'est pas faite d'un mouvement unilinéaire d'un pays d'origine vers la Suisse : au contraire, ces personnes ont vécu dans différents pays en-dehors de leur pays d'origine avant d'arriver en Suisse. En comparaison avec les autres groupes, les Européens du nord et du centre sont ici surreprésentés. La mobilité et le capital culturel élevés de ces personnes les distinguent des autres : je les ai ainsi appelées « les transnationaux mobiles et qualifiés ». Près de la moitié (44%) des personnes de leurs réseaux sociaux vit ailleurs qu'en Suisse,

COMPRENDRE LES QUATRE MANIÈRES D'« ÊTRE TRANSNATIONAL »

Ce bref tour d'horizon met en évidence le fait que la « transnationalité de réseau » est étroitement liée aux ressources disponibles : les quatre groupes décrits se distinguent clairement par des positions sociales différentes.

En utilisant la notion d'« établis » pour étiqueter le premier groupe (celui des « établis locaux »), je me réfère à la théorie de la figuration d'ELIAS et SCOTSON (1965) qui démontre l'importance des groupes établis quand des nouveaux migrants arrivent. Ces auteurs ont en particulier démontré comment les « établis » referment leurs cercles et serrent leurs rangs, renforçant ainsi la cohésion interne et plaçant en consé-

quence les nouveaux arrivés en-dehors de leurs cercles et au bas de la hiérarchie sociale (voir aussi l'étude de KISSLER et ECKERT, 1990). Les moyens utilisés dans ce processus de clôture sont les commérages, les stéréotypes et les préjugés. L'analyse de la structure des réseaux et des entretiens qualitatifs permet de déduire que quelque chose de similaire se passe dans la petite ville de Neuchâtel : non seulement les familles établies referment leurs rangs contre ceux et celles qui sont arrivés plus tard, mais ils profitent aussi d'un pouvoir qui date du temps de la Monarchie ou de la République des 150 dernières années. Les entretiens avec des représentants des anciennes familles protestantes montrent qu'elles disposent encore de leurs propres cercles sociaux qui sont fermés aux personnes de profil différent. Ceci a pour conséquences une forte cohésion sociale et des frontières clairement marquées. Une personne interviewée, qui appartient à l'une de ces anciennes familles, raconte :

« Je fais partie de sociétés – la société des fusiliers, la société des rues, de la noble compagnie Chavarnez de Bourg, la société des officiers qui nous convoquent dans des bistrots. [Q. Et si quelqu'un veut entrer dans ces sociétés ?] Il faut être bourgeois pour faire partie de cette société des rues qui a été créée pour venir au secours des pauvres de la rue. On se retrouve avec des gens qui sont comme nous, bourgeois de la ville, et qui sont fiers de l'être. »

La caractéristique principale de ce type est de regrouper des personnes qui vivent à Neuchâtel depuis plusieurs générations. Ainsi, les « établis locaux » se décrivent d'abord par leur « localisme » et leur ancrage historique dans la ville de Neuchâtel. Cet ancrage local se reflète dans la structure de leurs réseaux sociaux et par une « transnationalité de réseau » qui oscille entre l'absence et la faiblesse. Il faut toutefois constater que les transformations globales et l'insertion de Neuchâtel dans un espace transnational politique et économique ont pour résultat que même ces personnes, historiquement ancrées et immobiles en termes de migration, ont développé une modeste « transnationalité de réseau » qui les lie – au moins socialement – à d'autres coins du monde. Le fait que les réseaux des « établis locaux » se composent pour 13% de personnes vivant ailleurs me semble un résultat assez impressionnant. Donc, même les personnes immobiles deviennent parfois « transnationales ».

Cependant, les « travailleurs migrants transnationaux » sont eux aussi des « établis », du moins en comparaison avec les nouveaux immigrés, ceux que j'ai nommés les « transnationaux exclus » et les « transnationaux mobiles et qualifiés ». Ceci s'explique par le fait que les immigrés d'Italie, d'Espagne ou du Portugal ont vécu une mobilité sociale. Ils se sont établis avec leurs familles à Neuchâtel et ont des enfants qui constituent la deuxième ou la troisième génération. Si l'on s'intéresse aux noms des entrepreneurs à Neuchâtel, par exemple les entreprises de construction ou les restaurants, on s'aperçoit qu'ils sont souvent d'origine italienne. On peut dire que ces immigrés se sont localisés, voire établis et intégrés dans les structures locales, ce qui se reflète dans la structure de leurs réseaux sociaux : on trouve en effet une proportion plus élevée de relations transnationales que parmi les « établis locaux », mais on y trouve également des relations nouées avec le réseau local (personnes suisses et d'autres nationalités). En outre, j'émetts l'hypothèse selon laquelle ces immigrés n'ont pu s'établir localement que parce qu'ils ont pu passer la charge de la marginalisation et de la discrimination qui était la leur dans les années 1960 et 1970 à d'autres : ils ont ainsi fermé leurs rangs aux nouveaux migrants qui

sont arrivés plus tard. Un Italien qui habite à Neuchâtel depuis 30 ans s'exprime ainsi :

« Entre nous et les nouveaux arrivés, on n'a pas tellement de rapports. Nous, les Italiens, on a aussi vécu des choses terribles, des discriminations [...] Il y avait le racisme et la xénophobie contre les Italiens. Actuellement, on a passé ça, après 30-35 ans. Et maintenant cela est dressé contre la nouvelle migration. »

Les Italiens et les Portugais de la première génération témoignent dans les entretiens qu'ils ont très peu de contacts avec les migrants arrivés plus récemment, comme les Turcs ou les Africains par exemple. D'autres recherches en Suisse ont mis en avant de tels processus de démarcation entre anciens et nouveaux migrants (p. ex. WIMMER, 2004). Ces démarcations n'ont pas un caractère aléatoire, et la « distinction » (BOURDIEU, 1982) rime parfois avec stigmatisation – un élément pertinent, selon ELIAS et SCOTSON, dans les processus de clôture des frontières. Les réfugiés interviewés, qui représentent les « transnationaux exclus », ont dit ressentir une stigmatisation venant des anciens immigrants. Un africain noir, réfugié reconnu à Neuchâtel, donne l'explication suivante, qui illustre brillamment ces processus de clôture :

« Je ne suis pas du tout sociologue, mais selon moi, c'est un peu comme pour les gosses, c'est une recherche de territoire. Celui qui est arrivé depuis longtemps, il a pris tout son temps pour faire sa place... Celui qui vient d'arriver, il doit forcément aussi trouver sa place. Et bien, il faudra bien la prendre quelque part. [...]... Toi tu viens d'arriver : fais tes preuves, moi je suis là depuis un certain temps. Alors que le Suisse, il n'a rien à prouver, il est chez lui. »

Il faut toutefois mentionner que la stigmatisation des « transnationaux exclus » n'est pas seulement le fait des travailleurs établis, mais de la majorité des personnes interviewées, Suisses, personnes hautement qualifiées ou travailleurs établis confondus. A la question de savoir s'il existait des personnes avec qui elles ne voudraient pas que leurs enfants se marient, la plupart des personnes interviewées ont répondu qu'elles préféreraient que leurs enfants ne se marient pas à un musulman ou à une personne noire. En fait, ils ont mentionné les caractéristiques qui sont justement attribuées aux membres du quatrième type tout en « racialisant » les frontières sociales. La « race » et l'islam sont utilisés comme des moyens de stigmatisation et de distinction qui permettent de fermer les frontières sociales et de ségréger les « transnationaux exclus » du reste de la population de Neuchâtel. On peut ainsi voir dans la transnationalité prononcée de ce groupe un signe de marginalisation et de frontières « fermées » auxquelles il est confronté. Ces personnes ne sont pas seulement exclues de la structure locale, mais il semble également que leurs relations transnationales ne sont pas très importantes non plus. La transnationalité de réseau montrée par ces personnes n'implique ni une circulation globale, ni un capital social, culturel ou économique élevé, comme c'est le cas des « transnationaux mobiles et qualifiés ». En fait, on observe dans ce groupe un manque simultané d'intégration sur le plan local et transnational.

Finalement, quelle « histoire analytique » peut être racontée pour les « transnationaux mobiles et qualifiés » ? Il s'agit ici de personnes hautement qualifiées travaillant dans différents secteurs de l'industrie et qui sont arrivées en Suisse dans le cadre de politiques de promotion économique. Les entretiens montrent que ces personnes

sont délocalisées et qu'elles n'interfèrent presque jamais avec les autres groupes dans leur vie quotidienne. Sur la base des entretiens, l'image d'une sorte de « satellite » émerge : on pourrait parler dans ce cas d'une séparation, compte tenu du fait que les membres de ce groupe interagissent surtout entre eux. Il est intéressant de constater que ces personnes ne connaissaient pas très bien la ville, et qu'elles ne parvenaient parfois même pas parvenues à répondre à nos questions, par exemple elles se rapportent à la composition de la population de Neuchâtel. Ceci est illustré par la citation d'une femme travaillant dans une entreprise multinationale :

« Vraiment, je ne sais pas. Je ne connais pas ce monde. Même si je travaille dans ce monde-là. Les sociétés multinationales, c'est autre chose que les fabriques locales. [...] Je ne sais pas. Je ne connais pas Neuchâtel sur ce plan-là. C'est difficile pour moi de parler de quelque chose que je ne connais pas. Je ne vis pas beaucoup à Neuchâtel. Je voyage beaucoup, et quand j'ai congé je rentre à Rome où j'ai mon ami. »

On se trouve là face à une élite globale qui circule et ne s'insère pas aux structures locales de la ville.

SUBJECTIVITÉ TRANSNATIONALE

Dans une deuxième étape, il est nécessaire de démontrer comment ces différents degrés de « transnationalité de réseau » sont accompagnés de formes diverses de « subjectivité transnationale » : quelles classifications cognitives en termes d'appartenance sont mises en avant par les interlocuteurs, et y a-t-il une homologie entre la composition des réseaux et la subjectivité transnationale développée par ces mêmes personnes.

L'analyse approfondie des entretiens fait émerger deux catégories fondamentales de classification identitaire. D'une part, les interlocuteurs et interlocutrices formulent leurs sentiments et leurs classifications d'appartenance en termes de culture ou d'ethnicité, qu'ils/elles perçoivent comme ancrées dans un territoire spécifique. D'autre part, ils/elles énoncent l'idée d'un cosmopolitisme, c'est-à-dire d'une « citoyenneté du monde », comme catégorie pertinente pour décrire leur loyauté et leur appartenance.

Parmi les interlocuteurs représentant les « établis locaux », deux dimensions peuvent être distinguées qui illustrent ce qu'est une « subjectivité transnationale ». D'une part les interviewés s'identifient en premier lieu localement en tant que « Neuchâtelois ». Questionné sur les origines qu'il « revendique », un interlocuteur répond :

« Mes origines, c'est mes parents, mes grands-parents, mes arrière-grands-parents que j'ai connus. Ils étaient protestants depuis toujours. Ce que l'on appelle l'origine, c'est souvent la commune d'origine. Mais je ne sais pas comment je me définis. [Q: Vous avez dit que vous pensiez à la famille, pourquoi?] Parce que vous parlez d'origine. L'origine, c'est par la famille. C'est en rapport avec la famille, c'est ça l'origine. Ma famille a toujours été neuchâteloise, et je porte le nom d'un village neuchâtelois. »

Cet interlocuteur met en avant une classification identitaire régionale, voire locale. Dans ce cas, des réseaux sociaux composés de relations localisées se traduisent par une appartenance locale.

Mais la situation paraît encore plus compliquée si l'on tient compte des autres personnes représentant également les « établis locaux » – principalement les plus jeunes – qui ajoutent au sentiment d'appartenance locale une deuxième dimension. Ils se définissent comme Neuchâtelois, et en même temps comme « citoyens du monde » en utilisant cette notion dans un sens bien spécifique : ces personnes se sentent « citoyennes du monde » tout en incorporant différentes traditions culturelles. La citation suivante, tirée d'un entretien avec une personne représentant une famille neuchâteloise de souche, illustre cette double identification :

« J'ai vraiment l'impression d'être de quelque part en Europe, entre le Jura et les Alpes. Sinon, je dirais un citoyen du monde. Vous savez, « citoyen du monde » c'est un terme. J'ai eu très sincèrement le poids familial, la filiation, vous êtes un jeune ado et vous portez ce nom (nom neuchâtelois de souche connu). Donc, je sais que je suis issu de racines de culture protestante. En même temps, ma moitié est française, et comme j'ai vécu en Afrique du Nord, ça fait beaucoup quand même. »

On voit dans cette citation comment certaines personnes jouent simultanément sur une identification à la fois universaliste et particulariste. L'élément universaliste – être citoyen du monde – côtoie une identité décrite en termes de cultures particularistes – cultures au pluriel (culture protestante neuchâteloise, culture française). Le cosmopolitisme universaliste est ici combiné avec un essentialisme culturel où à chaque « culture » sont attribuées certaines caractéristiques données, et où chaque « culture » est associée à un Etat-nation, un pays ou une région, et donc un territoire, spécifique.

Il est intéressant de constater que les représentants des « transnationaux mobiles et qualifiés » formulent leur appartenance de la même manière. La citation suivante, provenant d'une femme anglaise qui travaille pour une compagnie financière, permet de préciser l'idée de cette « subjectivité transnationale » :

« Je suis un être humain et une citoyenne de cette terre. [...] Oui, je me sens européenne et méditerranéenne. Je suis très allemande dans mon travail, et anglaise en raison de ma façon de travailler, de gérer les choses ; dans mes relations personnelles, je suis très méditerranéenne, très chaleureuse. Disons pour le compromis, pour la relation publique, c'est mon côté français. J'ai un peu tout de plusieurs pays. Je ne m'enferme pas dans une seule culture. »

De nouveau l'idée universaliste du citoyen du monde est mise en avant tout en esquissant le monde comme une mosaïque de « cultures » avec des frontières clairement démarquées correspondant chacune à un territoire spécifique. Etre cosmopolite signifie, dans cette argumentation, incorporer au moins une partie de cet éventail de « cultures » en se construisant une identité pluriculturelle ou « pluriethnique » tout en se sentant presque à la maison dans le monde entier en tant que citoyen du monde. Etre cosmopolite signifie alors la possibilité d'être « natif » de différents lieux et de toucher à l'universalité, sans renier ses particularités.

Ce discours peut être analysé par ce que les sciences sociales définissent comme un processus de réification et d'essentialisation de la culture et de l'ethnicité. Les

interviewés font vivre un système de croyance fondé sur une conception des êtres humains comme des sujets « culturels », « ethniques » ou « nationaux ». Dans cette perspective les êtres humains sont les porteurs d'une culture localisable dans un monde aux frontières culturelles données. C'est cette culture ou ce groupe ethno-natio-régional qui définit les êtres humains et leur manière de penser ou d'agir tout en les différenciant les uns des autres. Ces derniers sont ainsi les porteurs d'une culture ethnique incorporée et ne sont pas pensés comme des acteurs possédant une *agency* pour « faire » la culture. Cette vision essentialiste a été fortement critiquée ces dernières années (DAHINDEN, 2008 ; GRILLO, 2003 ; WICKER, 1997 ; WIMMER, 2005).

Les « travailleurs migrants transnationaux établis » ont eux aussi deux manières différentes de présenter l'appartenance. La première de ces manières peut être illustrée par la citation de cet ancien immigré :

« Je suis portugais, mon père et ma mère, mes grands-parents sont portugais. Parce que c'est la vérité. Je ne suis pas autre chose. [...] Je me sens toujours portugais, cela ne changera jamais. Parce que je suis un vrai Portugais. Je ne pourrai jamais devenir un Suisse de souche. Je serai un Suisse sur le papier. Un faux Suisse. Il n'y a jamais eu de mélange de nationalité dans notre famille. »

Sous-jacente à cette forme de « subjectivité transnationale » se trouve la même idée de culture et d'ethnicité que celle qui a été identifiée auparavant, à savoir une conception réifiée et essentialisée de ces idées. La différence par rapport aux deux autres groupes est qu'ici, l'individu ne s'identifie pas à plusieurs cultures, mais à une culture unique et singulière, au maximum à deux, celle du pays d'origine et celle de la Suisse.

Parmi les représentants de ce groupe de « travailleurs migrants transnationaux établis », on trouve également une forme de cosmopolitisme. Mais elle se distingue du cosmopolitisme des deux autres groupes par sa nature politique. Le cosmopolite est ici un citoyen du monde dont la légitimité est codifiée par les Droits humains et les institutions qui y sont associées : nous avons à faire à une vision philosophique du monde et de la citoyenneté qui est très ancienne – provenant de Grèce – et de laquelle KANT est probablement le représentant le plus connu (RAPPORT et STADE, 2007 ; VERTOVEC et COHEN, 2002). Cette définition politique du cosmopolitisme est sans doute liée à l'orientation politique d'une part des interlocuteurs : par exemple, certains immigrés italiens étaient politiquement orientés vers le communisme, le socialisme ou le syndicalisme, des orientations politiques dont les objectifs sont par définition modernes, transnationaux et universels, voire cosmopolites. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'ici non plus, les interlocuteurs ne mettent pas en avant des identifications plurielles, mais bien une seule catégorie identitaire.

Finalement, les représentant des « transnationaux exclus » s'identifient, comme les « travailleurs migrants », de manière exclusive à une seule nation ou une seule culture réifiée. Dans la plupart des cas, il s'agit du pays d'origine. Voilà ce qu'un Congolais nous apprend à ce sujet :

« Je ne dirais pas que je suis d'origine neuchâteloise. Je n'arriverais pas jusque-là. Je suis originaire de Congo. Je pense que c'est suffisant. Oui, c'est ma nationalité, mon appartenance, c'est mon origine. »

Cette citation met en lumière de nouveau l'image d'une personne qui s'identifie exclusivement à une seule origine, et elle renforce l'image selon laquelle les personnes s'identifient à des notions réifiées.

Les interviewés de ce groupe n'ont en revanche démontré aucune orientation cosmopolite. Au final, cette analyse met en avant un élément important : l'ethnicité ou la culture deviennent ou sont dans la plupart des cas des catégories cognitives pertinentes d'explication du monde et d'action dans ce monde.

CONCLUSION

Quels sont les points communs entre les différentes formes de subjectivité transnationale que j'ai brièvement tenté de décrire, et quelle est l'articulation entre la structure des réseaux sociaux et ces classifications d'appartenance ?

Premièrement, il est évident que les acteurs expliquent non seulement leurs appartenances, mais aussi le monde, les actions et les identités, en utilisant principalement dans leur discours les notions de culture et d'ethnicité qu'ils lient à un territoire donné. Ainsi, on peut dire que l'ethnicité et la culture sont devenues des catégories cognitives et de pratique pertinentes (BRUBAKER, 2004). On voit alors apparaître l'idée selon laquelle les processus de réification des groupes le long de lignes culturelles et ethno-nationales seraient le résultat de la globalisation, compte tenu du fait que tout le monde – élites comme exclus – participe à ces processus. Or, si la conscience d'avoir une culture (ethnique ou nationale) liée à un certain territoire (neuchâtelois, méditerranéen, portugais, etc.) n'a pas toujours été répandue globalement, elle l'est aujourd'hui probablement comme résultat des différents processus de mondialisation (SAHLINS, 1993). Ce résultat est d'autant plus intéressant que cette étude applique une démarche méthodologique et théorique qu'on pourrait qualifier de « dés-ethnalisée » (GLICK SCHILLER *et al.* 2006 ; WIMMER, 2009) : son point de départ n'était pas un groupe prédéfini en termes ethniques ou culturels – il ne s'agit pas d'une *community study* – mais un espace urbain défini comme unité de recherche. Dans le cadre d'une approche qui s'intéresse aux processus de construction des frontières sociales (BARTH, 1969), aux différents groupes en interaction et aux catégories selon lesquelles ces frontières sociales et classificatoires sont établies, maintenues ou transgressées, il s'avère que l'ethnicité reste importante.

Deuxièmement, j'aimerais retenir le lien entre les structures locales et les différents degrés de « transnationalité de réseau » d'une part, et les subjectivités transnationales développées par les interviewés d'autre part. L'auto-identification culturelle est ultimement étroitement liée à la position sociale, de la même manière qu'une identification à la classe ou au genre. Ainsi, nous constatons qu'un cosmopolitisme « pluriculturaliste » a surtout été mis en avant par les personnes qui se trouvent dans des situations plutôt favorables en termes socio-économiques ou par rapport à leur capital culturel puisqu'il s'agit des « établis locaux » et des « transnationaux mobiles et qualifiés ». Ceci révèle sans doute que les groupes se trouvant dans des positions sociales plus élevées peuvent incorporer le monde entier dans leurs classifications, en se créant un pluralisme culturel ou un cosmopolitisme élitaire : ces personnes ne se voient pas seulement comme des citoyens du monde, mais comme des personnes aptes à jouer et jongler avec un grand éventail de « cultures différentes » et capables

de les mettre ensemble. Tout se passe comme si ces couches sociales peuvent s'installer dans le monde, tandis que les personnes moins favorisées s'insèrent, pour reprendre les mots de la femme citée plus haut, « dans une seule culture ».

De même, une « transnationalité de réseau » forte peut, selon le contexte, signifier une position sociale favorable ou être un signe de marginalisation ou d'exclusion sociale. L'implication de ceci est que le simple fait de dire que quelqu'un est transnational d'un point de vue de son réseau personnel ou des classifications identificatoires qu'il utilise ne nous apprend rien sur leurs conséquences sociales.

L'article débute par un questionnement sur l'utilité d'appliquer le concept de transnationalisme à la population diversifiée de Neuchâtel... Je dirais que de qualifier cette ville de transnationale n'est pas exagéré, compte tenu du fait que non seulement les immigrés sont liés d'une manière transnationale et par conséquent sociale avec l'autre bout du monde, mais que même sa population immobile ou d'origine a, comme nous venons de le découvrir, au moins partiellement développé des « subjectivités transnationales » et des réseaux sociaux transnationaux (même si ces derniers restent modestes par rapport aux autres groupes). Dans cette perspective, Neuchâtel, une petite ville à l'échelle globale, m'a servi de cas empirique pour affiner et clarifier ce concept théorique central qu'est le transnationalisme. Comme le montrent d'autres chercheurs et chercheuses (GLICK SCHILLER et CAGLAR, 2009), les petites villes nous renseignent donc beaucoup sur les processus actuels de transnationalisation et de globalisation.

REMERCIEMENTS

Ce projet de recherche a été financé par le Fonds national suisse pour la recherche scientifique. J'aimerais exprimer ma gratitude à toutes les personnes qui m'ont soutenue pendant la recherche, en particulier René SCHAFFERT, Bülent KAYA et Clément DE SENARCLENS. De plus, j'aimerais remercier Joëlle MORET pour la relecture et la correction de mon français, toujours fragmentaire.

BIBLIOGRAPHIE

- AL-ALI Nadjie and KOSER Khalid, 2002 : « Transnationalism, International Migration and Home », in AL-ALI Nadjie and KOSER Khalid, éd., *New Approaches to Migration ? Transnational Communities and the Transformation of Home*. London and New York : Routledge, 1-14.
- BARTH Fredrik, 1969 : « Introduction », in BARTH Frederik, éd., *Ethnic Groups and Boundaries : The Social Organization of Culture Difference*. London : Allen & Unwin, 9-38.
- BERSET Alain and CREVOISIER Olivier, 2006 : « Circulation of Competencies and Dynamics of Regional Production Systems », *International Journal on Multicultural Societies (IJMS)* 8 (1), 61-83.
- BOURDIEU Pierre, 1982 : *Die feinen Unterschiede. Kritik der gesellschaftlichen Urteilskraft*. Frankfurt am Main : Suhrkamp.
- BRUBAKER Rogers, 2004 : « Ethnicity without Groups », in BRUBAKER Rogers, éd., *Ethnicity without Groups*. Cambridge : Harvard University Press, 7-27.
- CHARMAZ Kathy, 2001 : « Qualitative Interviewing and Grounded Theory Analysis », in GUBRIUM Jaber F. and HOLSTEIN James A., éd., *Handbook of Interview Research. Context and Methods*, Thousand Oaks : Sage Publications, 675-694.

- DAHINDEN Janine, 2005 : « Contesting transnationalism ? Lessons from the study of Albanian migration networks from former Yugoslavia », *Global Networks. A Journal of Transnational Affairs* 5 (2), 191-208.
- DAHINDEN Janine, 2008 : « Deconstructing mythological foundations of ethnic identities and ethnic group formation : Albanian-speaking and new Armenian immigrants in Switzerland », *Journal of Ethnic and Migration Studies* 34 (1), 55-76.
- DAHINDEN Janine, 2009 : « Transnationalisme “diasporique” ou transnationalisme en “mobilité” ? Circulation au féminin - Les danseuses de cabaret entre les pays de l’Est et la Suisse », in CHEIKH Mériam et PERALDI Michel, éd., *Des femmes sur les routes. Voyage au féminin entre Afrique et Méditerranée*. Paris : Édition Le Fennec et Kathala, 199-226.
- DEGENNE Alain et FORSÉ Michel, 1994 : *Les réseaux sociaux : Une analyse structurale en sociologie*. Paris : Arman Colin.
- ELIAS Norbert and SCOTSON John L., 1965 : *The Established and the Outsiders. A Sociological Enquiry into Community Problems*. London : Frank Cass & Co.
- FAIST Thomas, 1999 : « Developing Transnational Social Spaces : The Turkish-German Example », in PRIES Ludger, éd., *Migration and Transnational Social Spaces*, Ashgate : Aldershot, 36-72.
- GLASER Barney and STRAUSS Anselm, 1967 : *The Discovery of the Grounded Theory : Strategies for Qualitative Research*. Chicago : Aldine Publishing Company.
- GLICK SCHILLER Nina, BASCH Linda Green and BLANC-SZANTON Cristina, 1992 : « Transnationalism : A New Analytic Framework for Understanding Migration », in GLICK SCHILLER Nina, BASCH Linda and BLANC-SZANTON Christina, éd., *Towards a Transnational Perspective on Migration : Race, Class, Ethnicity and Nationalism Reconsidered*. New York : New York Academy of Science, 1-24.
- GLICK SCHILLER Nina and CAGLAR Ayse, 2009 : « Towards a Comparative Theory of Locality in Migration Studies : Migrant Incorporation and City Scale », *Journal of Ethnic and Migration Studies* 35 (2), 177-202.
- GLICK SCHILLER Nina, CAGLAR Ayse and GULDBRANDSEN Thaddeus C., 2006 : « Beyond the Ethnic Lens : Locality, Globality, and Born-Again Incorporation », *American Ethnologist* 33 (4), 612-633.
- GRILLO Ralph, 2003 : « Cultural Essentialism and Cultural Anxiety », *Anthropological Theory* 3 (2), 157-173.
- GUARNIZO Luis E., 2003 : « The Economics of Transnational Living », *International Migration Review* 37 (3), 666-699.
- GUARNIZO Luis E., PORTES Alejandro and HALLER William, 2003 : « Assimilation and Transnationalism : Determinants of Transnational Political Action among Contemporary Migrants », *American Journal of Sociology* 108 (6), 1211-1248.
- HANLEY Lisa M., RUBLE Blair A. and GARLAND Allison M., éd., 2008 : *Immigration and Integration in Urban Communities. Renegotiating the City*. Baltimore : The Johns Hopkins University Press.
- HANNERZ Ulf, 1996 : *Transnational Connections. Culture, People, Places*. London.
- JELMINI Jean-Pierre, 1985 : « Neuchâtel, carrefour de l’Europe », *Pays de Neuchâtel, son identité, son environnement. Cahiers de l’ISSP. Actes du colloque*. Neuchâtel : Université de Neuchâtel. Institut de sociologie et de science politique, 1-13.
- KISSLER Mechtilde and ECKERT Josef, 1990 : « Multikulturelle Gesellschaft und Urbanität - Die soziale Konstruktion eines innerstädtischen Wohnviertels aus figurations-theoretischer Sicht », *Migration* (8), 43-79.
- LEVITT Peggy and GLICK SCHILLER Nina, 2004 : « Conceptualizing Simultaneity : A Transnational Social Field Perspective on Society », *International Migration Review* 38 (145), 595-629.
- MAU Steffen, 2007 : *Transnationale Vergesellschaftung. Die Entgrenzung sozialer Lebenswelten*. Frankfurt/New York : Campus Verlag.
- MOROKVASIC Mirjana, 2003 : « Transnational Mobility and Gender : A View from Post-Wall Europe », in MOROKVASIC Mirjana, EREL Umut and SHINOZAKI Kyoko, éd., *Crossing Borders and Shifting Boundaries. Vol. 1 : Gender on the Move*. Opladen : Leske + Budrich, 101-133.
- OSTERGAARD-NIELSEN Eva, 2003 : « The Politics of Migrant’s Transnational Political Practices », *International Migration Review* 37 (3), 760-786.
- PORTES Alejandro, 2003 : « Conclusion : Theoretical Convergencies and Empirical Evidence in the Study of Immigrant Transnationalism », *International Migration Review* 37 (3), 874-892.

- PRIES Ludger, 2008 : *Die Transnationalisierung der sozialen Welt. Sozialräume jenseits von Nationalgesellschaften*. Frankfurt am Main : Suhrkamp.
- RAPPORT Nigel and STADE Ronald, 2007 : « A Cosmopolitan Turn - or Return ? », *Social Anthropology* 15 (2), 223-235.
- SAHLINS Marshall, 1993 : « Goodbye to Tristes Tropes : Ethnography in the Context of Modern World History », *Journal of Modern History* (65), 1-25.
- SCHNEITER Anthony et MAILLAT Denis, 1995 : « Stratégies de développement : un espace à élargir pour de nouveaux horizons », in CREVOISIER Olivier et MAILLAT Denis, éd., *Quel développement pour l'Arc jurassien ?* Neuchâtel : Institut de recherches économiques et régionales, 183-198.
- TARRIUS Alain, 2002 : *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*. Paris : Balland.
- VERTOVEC Steven, 1999 : « Conceiving and Researching Transnationalism », *Ethnic and Racial Studies* 22 (2), 447-462.
- VERTOVEC Steven, 2003 : « Migration and other Modes of Transnationalism : Towards Conceptual Cross-Fertilization », *International Migration Review* 37 (3), 641-665.
- VERTOVEC Steven, 2009 : *Transnationalism. Key Ideas*, London and New York : Routledge.
- VERTOVEC Steven and COHEN Robin, 2002 : « Introduction : Conceiving Cosmopolitanism », in VERTOVEC Steven and COHEN Robin, éd., *Conceiving Cosmopolitanism. Theory, Context, and Practice*. New York : Oxford University Press, 1-23.
- WALDINGER Roger, 2006 : « "Transnationalisme" des immigrants et présence du passé », *Revue européenne des migrations internationales* 22 (2), 23-41.
- WEBER Max, 1991 [1904] : « Die "Objektivität" sozialwissenschaftlicher und sozialpolitischer Erkenntnis », in SUKALE Michael, éd., *Max Weber. Schriften zur Wissenschaftslehre*, Stuttgart : Philipp Reclam, 21-101.
- WICKER Hans-Rudolf, 1997 : « From Complex Culture to Cultural Complexity », in WERBNER Phina and MODOOD Tariq, éd., *Debating Cultural Hybridity. Multi-Cultural Identities and the Politics of Anti-Racism*, London & New Jersey : Zed Books, 29-45.
- WIMMER Andreas, 2004 : « Does Ethnicity matter ? Everyday group formation in three Swiss immigrant neighbourhoods », *Ethnic and Racial Studies* 27 (1), 1-36.
- WIMMER Andreas, 2005 : *Kultur als Prozess. Zur Dynamik des Aushandelns von Bedeutungen*, Wiesbaden : VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- WIMMER Andreas, 2009 : « Herder's Heritage and the Boundary-Making Approach : Studying Ethnicity in Immigrant Societies », *Sociological Theory* 27, 244-270.

ABSTRACT

During the last years the notion of „transnationalisme“ has been introduced into migration studies. The concept highlights the simultaneous embedding of migrants in different local areas on the globe and it emerged from the idea that migrants maintain relations with their country of origin even after immigration and that migration as such does not mean a rupture with the context of origin. I ask in this article how the inhabitants – migrants and non-migrants – of a small Swiss city, Neuchâtel, live out different forms of transnationality. For this purpose, transnationality was defined and operationalized according to two dimensions: network transnationality refers to the transnational social networks, transnational subjectivity to the cognitive classifications of a person's membership and belongings in transnational space. Analysis of the personal social networks of 250 inhabitants and qualitative interviews reveal four different ideal types of how transnationality is lived. These morphologies are related to questions of social positioning as well as processes of integration, locally and in transnational space.

Keywords : *transnationality, social networks, Switzerland, globalization, migration.*

ZUSAMMENFASSUNG

In den letzten Jahren etablierte sich innerhalb der Migrationsforschung das Konzept des « Transnationalismus ». Es erlaubt die gleichzeitige Einbindung von MigrantInnen in verschiedenen lokalen Kontexten auf dem Globus zu erfassen. Das Konzept entstand aus der Einsicht, dass MigrantInnen auch nach einer Einwanderung Beziehungen zu ihren Herkunftsländern aufrechterhalten und dass Migration kein Bruch mit der Herkunftsregion bedeuten muss. Im Zentrum des Artikels steht die Frage wie die EinwohnerInnen – MigrantInnen und Nicht-MigrantInnen- einer Schweizer Kleinstadt Transnationalität leben. Transnationalität wurde hierfür auf zwei Dimensionen definiert: Die Netzwerktransnationalität bezieht sich auf die transnationalen sozialen Beziehungen während eine transnationale Subjektivität die kognitiven Klassifikationen bezüglich Zugehörigkeiten im transnationalen Raum meint. Die Analyse der persönlichen sozialen Netzwerke von 250 Einwohnenden dieser Kleinstadt sowie qualitative Interviews verweisen auf vier unterschiedliche Transnationalitätsformen. Diese Formationen sind eng mit Fragen der sozialen Positionierung verknüpft.

Schlüsselwörter: Transnationalität, soziale Netzwerke, Schweiz, Globalisierung, Migration.

LES RÉFUGIÉS HONGROIS DE 1956 DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

ANDRÉ PANCZA, ETIENNE PIGUET

Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel

pancza.a@bluemail.ch

etienne.piguet@unine.ch

RÉSUMÉ

A la suite de l'écrasement de la révolution hongroise de 1956, plus de 200 000 réfugiés ont fui leur pays vers l'Ouest. Environ 170 d'entre eux vivent aujourd'hui dans le canton de Neuchâtel. Notre étude utilise un questionnaire et des entretiens afin de mettre en évidence d'une part les raisons qui ont incité les Hongrois à fuir leur pays natal et d'autre part les motifs qui les ont poussés à choisir la Suisse comme pays d'accueil. La description de leur arrivée dans le canton de Neuchâtel et l'accueil des autorités et de la population neuchâteloises ainsi que les modalités de leur intégration ont particulièrement retenu notre attention. Des questions adressées à la seconde génération – issue principalement de mariages mixtes – donnent ensuite quelques indications sur les relations que ces jeunes, désormais suisses, entretiennent avec la Hongrie.

Mots-clés : immigration, intégration, réfugiés, Hongrois, seconde génération.

INTRODUCTION

Après l'écrasement de la révolution hongroise d'octobre 1956 par les blindés soviétiques, environ 200 000 réfugiés ont fui vers l'ouest en franchissant la frontière autrichienne. De nombreux pays du monde occidental ont accueilli et hébergé ces fugitifs (HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS, 2000). Entre 1956

et 1958, environ 13 800 d'entre eux ont trouvé refuge en Suisse dont 10 600 – deux tiers d'hommes, un tiers de femmes – se sont établis¹ (ZABRATSKY, 2006).

Cinquante ans après ces événements, nombre de ces réfugiés sont toujours présents en Suisse et on peut estimer que 170 vivent dans le canton de Neuchâtel. Notre étude a pour but d'explorer les modalités de leur arrivée en Suisse, les raisons du choix de ce pays d'exil, les conditions d'intégration et le positionnement actuel des Hongrois et de leurs enfants vis-à-vis de leurs pays d'origine et d'accueil. Cette étude s'inscrit donc dans le vaste et traditionnel champ des recherches sur l'intégration des migrants et plus spécifiquement des réfugiés (AGER et STRANG, 2008). Elle apporte à plusieurs égards un complément aux recherches existantes sur ces thèmes: elle permet en premier lieu un recul historique de cinquante ans et une prise en considération simultanée de la première et de la seconde génération issue de la migration²; elle porte en second lieu sur une cohorte de migrants très homogène, arrivés en un laps de temps très court, majoritairement tout au début de l'âge adulte avec un niveau de formation élevé, ce qui est rare dans l'histoire des migrations. On peut relever par ailleurs le très petit nombre d'études existantes au plan international sur les réfugiés hongrois de 1956 en général et sur leur intégration en particulier, si l'on excepte l'ouvrage classique de WEINSTOCK: *Acculturation and Occupation: A Study of the Hungarian Refugees in the United States* (1969), et la brève étude de SOSKIS (1967) qui datent de quarante ans. La seule étude relativement récente à notre connaissance est celle de BELA VARDY (1985) qui nous permettra certaines comparaisons. En Suisse aussi, bien que les événements de 1956 puissent être considérés comme une étape importante de la politique d'asile (PIGUET, 2009), les études sur les Hongrois sont rares, mis à part le mémoire de licence de STÄHELI (2006) et le récit de RESZLER (1990). L'exception à mentionner dans ce cadre est l'ouvrage de ZABRATSKY (2006) publié à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'insurrection. Composé principalement de témoignages, cet ouvrage inclut cependant les résultats d'une enquête auprès de 210 réfugiés, publications à laquelle nous aurons l'occasion de faire référence.

MÉTHODOLOGIE

En interrogeant d'anciens migrants sur leur réseau de connaissances, nous avons retrouvé l'adresse de 146 Hongrois de première et de seconde génération habitant le canton de Neuchâtel auxquels un questionnaire a pu être adressé en février 2009. Septante sept d'entre eux ont répondu, 42 de la première génération et 35 de la seconde ce qui nous assure une bonne représentativité même si l'échantillon reste modeste. Les résultats de l'enquête par questionnaire sont complétés par deux témoignages de Suisses ayant porté assistance aux réfugiés (Annexe 1), par des extraits de la presse locale (Annexe 2) et par cinq récits de Hongrois qui éclairent l'exode vers l'Autriche et l'arrivée à Neuchâtel (Annexe 3).

¹ Environ 3 200 ont quitté le pays pendant les deux premières années (1 100 pour l'Australie, environ 600 pour d'autres pays occidentaux, alors que 1 450 d'entre eux ont regagné la Hongrie et 50 sont décédés).

² La première génération comprend les personnes nées en Hongrie, la seconde les personnes nées en Suisse.

L'intégration est un « concept chaotique » utilisé par beaucoup mais compris différemment par chacun (AGER et STRANG, 2008). Dans la présente enquête, nous avons tenté d'appréhender simultanément deux aspects souvent distincts dans la littérature : l'intégration structurelle soit l'insertion et la dispersion d'une population de migrants à travers la structure de la société d'accueil (en termes de types d'occupation et de formation par exemple) et l'intégration culturelle, à savoir les transformations culturelles et identitaires (modes de vie, langue, systèmes de valeurs). Il convient d'emblée de relever que cette deuxième dimension s'avère difficilement saisissable dans la mesure où un individu modèle « intégré » n'existe – heureusement – pas, ni dans la société d'accueil ni parmi les immigrants et leurs descendants. Nous avons dès lors approché cette dimension en tentant de saisir dans toute sa subjectivité le sentiment d'appartenance exprimé par nos interlocuteurs. Il est admis dans la littérature que, si ces deux formes d'intégration peuvent se manifester de concert, l'une n'implique pas nécessairement l'autre. Toutes deux sont en outre influencées par les conditions d'intégration offertes par l'Etat et la société d'accueil en termes d'accès aux droits et aux ressources (PIGUET, 2005).

RAISONS DU DÉPART

Du point de vue du droit international, les motifs de fuite qui justifient la reconnaissance du statut de réfugié sont très clairement définis par la Convention de l'ONU de 1951. La littérature scientifique sur les migrations forcées souligne par contre à quel point toute décision de départ relève d'une multitude de facteurs explicatifs (RICHMOND, 1988). Le cas des Hongrois ne déroge pas à cette règle et les raisons qui les ont poussés à franchir la frontière autrichienne et à abandonner pays, famille, amis et possessions matérielles sont souvent complexes. Les réponses à notre questionnaire révèlent ainsi des raisons personnelles relevant de la Convention de 1951 : peur des représailles après avoir participé au soulèvement populaire, nonaccès aux études supérieures pour des raisons politiques³, mais aussi des motifs ne relevant pas d'une persécution individuelle tels que le souhait de vivre dans un pays libre et le climat d'insécurité et de désorganisation totale du pays après l'occupation russe (Tableau 1). Les réfugiés accueillis à Neuchâtel se souviennent aujourd'hui encore des événements tragiques qui ont motivé leur départ. Pendant quelques semaines, ils auront cru au changement, à l'indépendance, à la mise en place d'une vraie démocratie avec des droits individuels garantis pour chacun. Or, ces espoirs ont été anéantis du jour au lendemain. C'est donc un exode collectif qui a vu certaines villes proches de la frontière autrichienne se vider littéralement de leurs habitants durant les jours et semaines suivant l'invasion.

³ Seuls les enfants issus de familles communistes ou appartenant à la classe ouvrière pouvaient accéder à des études universitaires. Quant aux autres – considérés « non conformistes » – ils en étaient exclus.

Tableau 1. Raisons invoquées pour quitter la Hongrie (plusieurs réponses possibles)

Raisons invoquées	% des réponses positives ⁴
Le souhait de vivre dans un pays libre	42% (15)
Voir « autre chose », voyager, profiter de la liberté	26% (10)
La peur des représailles en raison d'une part active au soulèvement populaire	24% (8)
L'absence d'accès aux études supérieures à cause du « non-conformisme » de la famille	20% (7)
Vous êtes arrivé(e) en famille en tant qu'enfant	20% (7)
Vous-mêmes ou les membres de votre famille furent condamnés ou emprisonnés sous le régime totalitaire	16% (6)

CHOIX DE LA SUISSE COMME PAYS D'ACCUEIL

Pour la plupart des exilés, le choix du pays d'accueil s'effectuait dans les grands camps de regroupement des réfugiés dans les environs de Vienne. Concernant la Suisse, ce sont des représentants de la Croix-Rouge qui enregistraient les demandes et organisaient le transport des réfugiés par train. Seules deux personnes de notre enquête ont choisi la Suisse et Neuchâtel pour des raisons précises : l'une d'elles connaissait une famille domiciliée à La Chaux de Fonds, l'autre fut en contact préalable, en vue d'un engagement professionnel, avec une entreprise neuchâteloise. Pour les autres, le choix s'est fait en fonction de ce que l'on pourrait appeler un imaginaire géographique (GREGORY, 1995) des « vertus » de la Suisse : pays démocratique et neutre avec des possibilités de trouver un emploi, des perspectives favorables pour parfaire sa formation professionnelle ou des possibilités pour terminer ses études (Tableau 2). Le hasard lié à la procédure d'inscription des destinations de réinstallation dans les camps de transit autrichien semble par ailleurs avoir joué un rôle pour une bonne moitié des répondants et certains manifestèrent, une fois en Suisse, le souhait d'émigrer vers une autre destination (DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE, 1957).

Tableau 2. Pour quelle raison avez-vous choisi la Suisse comme pays d'accueil? (plusieurs réponses possibles)

Raisons du choix du pays	% des réponses positives
La Suisse est un pays démocratique et neutre	91% (21)
Vous pensiez pouvoir trouver un emploi bien rémunéré	78% (18)
Vous pensiez pouvoir continuer votre formation professionnelle en Suisse	68% (15)
La Suisse est un pays accueillant	65% (13)
Votre arrivée en Suisse est due au hasard	52% (12)
Vos parents ou connaissances vous ont conseillé de choisir la Suisse	47% (9)
Vous possédiez déjà des connaissances d'allemand ou de français	37% (7)
Vous étiez attiré par le paysage « carte postale » de la Suisse	17% (5)
Des connaissances, amis ou parents vous y attendaient	9% (3)

⁴ Les pourcentages sont calculés par rapport au total de réponses valides (oui ou non) qui varie selon la question. Le chiffre entre parenthèse indique le nombre absolu de personnes ayant répondu « oui ».

Des notions linguistiques en allemand ou en français ont influencé un tiers des exilés. Certains parlaient ou comprenaient en particulier le souabe, dialecte allemand pratiqué par des minorités en Transdanubie. On notera aussi que moins de la moitié des répondants ont reçu des conseils ou recommandations préalables pour se rendre en Suisse. Parmi les autres raisons influençant le choix et mentionnées, on lit :

« Un pays de réputation juste », « un pays de paix », ou « je voulais rester en Europe et ne pas partir outre-mer ».

Cette réponse montre combien l'attachement à la Hongrie était encore présent dans l'esprit des jeunes arrivants. Il s'agit sans doute d'un refus d'éloignement et d'un espoir d'y retourner plus facilement dans la perspective d'une accalmie politique.

ACCUEIL, PREMIERS CONTACTS ET EXPÉRIENCES DANS LE CANTON

Les premiers réfugiés hongrois qui débarquèrent du train à la gare de Neuchâtel le 13 novembre 1956 furent accueillis comme des rescapés d'un drame. En témoigne cet extrait de la Feuille d'Avis de Neuchâtel du lendemain :

« L'arrivée émouvante de 72 réfugiés hongrois hier soir à Neuchâtel : Soixante-douze personnes descendent du train en gare de Neuchâtel. Certains avaient pour toute fortune un petit sac ou un carton. Des gens comme vous et moi qui, après avoir vécu des jours et des jours dans un enfer, pas bien loin de chez nous, arrivent à Neuchâtel à la recherche d'un toit et d'un peu de tranquillité... Dans un calme impressionnant, nos hôtes traversent la gare puis prennent place dans trois autocars qui les transportent à leur nouvelle demeure : le Chanet⁵. Nous regardons ces 72 réfugiés : beaucoup de jeunes, quelques femmes, quatre ou cinq enfants ».

De manière générale, l'accueil réservé aux réfugiés hongrois par la population neuchâteloise fut particulièrement chaleureux (cf. Annexes 1 et 2). Les Hongrois fuyaient un système totalitaire et répressif désigné par les autorités suisses comme ennemi dans un contexte de guerre froide particulièrement tendu. Les motifs de fuite des Hongrois étaient compris et pleinement acceptés par une large majorité de la population suisse. L'enquête menée par ZABRATSKY (2006) auprès de 102 Suisses témoins de l'époque montre que plus de 80% d'entre eux considèrent la participation active au soulèvement et la quête de liberté comme les motifs principaux de l'arrivée en Suisse des réfugiés. Sur cette base, comme le relèvent PARINI et GIANNI (2005, p. 197), la rapidité de réaction des autorités fédérales fut exceptionnelle. Le 5 novembre le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sollicite les Etats occidentaux pour l'accueil des réfugiés hongrois qui affluent en Autriche. Le lendemain, le Conseil fédéral offre l'hospitalité à un premier contin-

⁵ Le Chanet est un bâtiment d'hébergement collectif situé à 20 minutes à pied du centre ville de Neuchâtel. Les réfugiés y ont séjourné environ cinq semaines. Au début il y eut quelques « redistributions » des réfugiés entre les cantons. Des Hongrois de la Chaux-de-Fonds nous ont ainsi raconté être arrivés à Bière (canton de Vaud) et avoir ensuite été déplacés dans les montagnes neuchâteloises après quelques semaines (cf. Témoignage 1, Annexe 3).

gent de 2 000 réfugiés. Le 13 novembre leur nombre est porté à 4 000 et dès le 27 novembre la Suisse admet 6 000 réfugiés supplémentaires. Pour être acceptés, il suffit que les réfugiés expriment leur désir de se rendre en Suisse. Les réfugiés hongrois bénéficient d'un « statut définitif » leur permettant de demeurer dans le pays pour autant que leur comportement se conforme au droit⁶. Le livret pour étranger qui leur fut attribué, intitulé « Titre de voyage », leur permettait même de quitter le pays pour un bref séjour dans les pays voisins. Il s'agit de privilèges exceptionnels à une époque où les autorités redoutaient que des travailleurs étrangers ne se fixent durablement en Suisse (MAHNIG, 2005).

Les difficultés pour les nouveaux arrivants furent cependant nombreuses, à commencer par les problèmes linguistiques, car le magyar n'appartient pas aux langues indo-européennes et le russe était l'unique langue étrangère enseignée dans les collèges et gymnases en Hongrie. Toutefois, un soutien bénévole mis à disposition dans les camps d'accueil dès l'arrivée des réfugiés permit à la plupart d'entre eux d'acquérir des rudiments de français. Quant aux écoliers et étudiants, ils purent bénéficier d'un apprentissage systématique de la langue dans des classes de français. De plus, des interprètes bénévoles facilitèrent les échanges et une compréhension réciproque lors d'entretiens d'embauche par exemple.

Les témoignages que nous avons recueillis montrent que la grande majorité des réfugiés hongrois du canton se souvient avec reconnaissance des gestes de bienveillance déployés à leur égard par la population neuchâteloise (Tableau 3 et Annexes). Plus de la moitié d'entre eux ont été assistés directement par des familles qui les ont entourés, encouragés et soutenus et dont ils sont parfois devenus des amis proches. Seule une minorité de réfugiés a moins bien vécu l'installation dans le canton et dans le monde du travail, se plaint du « travail peu intéressant et de collègues indifférents », de difficultés à trouver un emploi ou encore du manque d'ouverture et du matérialisme des Neuchâtelois.

Tableau 3. Premiers contacts et expériences (plusieurs réponses possibles)

Impressions positives	% des réponses positives
Possibilités offertes sur le plan du travail ou poursuite des études	87% (27)
Un accueil particulièrement chaleureux de la part des autorités et de la population	84% (26)
Une organisation exemplaire dans les camps (i.e. camps de transit en Suisse)	80% (24)
La beauté du paysage : les villes, la campagne, le lac, les forêts jurassiennes	79% (22)
Aide ou accueil direct par des familles suisses	55% (17)
Impressions négatives	
Manque d'ouverture des Neuchâtelois, difficultés à entrer en contact	48% (15)
Manque d'aide pour faciliter l'acquisition du français	38% (11)
Attache excessive des Neuchâtelois aux biens matériels	14% (4)

⁶On notera que dans un premier temps, le Conseil fédéral avait souhaité que les 6 000 derniers arrivés ne séjournent que temporairement en Suisse (DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE, 1957).

ETUDES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Les associations d'étudiants suisses jouèrent un grand rôle dans l'élan de solidarité manifesté à l'égard des Hongrois. Le 29 octobre, soit avant même l'écrasement de l'insurrection, un défilé aux flambeaux réunissait 2000 étudiants à Zurich (ZABRATSKY, 2006). Il n'est dès lors pas surprenant que les conditions offertes aux réfugiés hongrois en termes d'accès aux études aient retenu l'attention des autorités. A Neuchâtel, le canton offrit aux étudiants hongrois la possibilité de choisir l'établissement scolaire ou universitaire où ils voulaient poursuivre leurs études. Nombre d'entre eux ont bénéficié de bourses ou de prêts offerts, soit par l'Etat, soit par des œuvres caritatives ou même par des écoles dont les élèves et professeurs cotisèrent pour permettre aux Hongrois de poursuivre les études dans leur établissement. Dans notre échantillon, 48% des étudiants ont bénéficié d'une bourse et 74% ont pu terminer leurs études dans le canton. Nombreux sont ceux qui ont entrepris des apprentissages et sont devenus par la suite ouvriers qualifiés ou détenteurs d'une Maîtrise fédérale. Les uns se sont engagés comme spécialistes dans des entreprises du canton, les autres, associés à des partenaires suisses, ont eu l'opportunité d'ouvrir et de diriger une entreprise. Parmi eux, 44% ont obtenu un Certificat fédéral de capacité (diplôme professionnel), 15% une Maturité (baccalauréat) et 41% un diplôme d'une haute école ou université. Comparativement au pourcentage d'universitaires chez les jeunes Suisses des années 1960, cette dernière proportion est très élevée. Comment expliquer un tel nombre de diplômés ? Une première réponse est apportée par l'âge moyen relativement jeune des réfugiés arrivés à Neuchâtel (19 ans) et par le fait que les étudiants formaient souvent les premiers rangs des révolutionnaires de 1956 et par conséquent des fugitifs. De plus, Neuchâtel « ville d'études » a peut-être vu arriver une proportion d'étudiants plus élevée que d'autres villes suisses. Enfin, on peut aussi craindre un biais ayant conduit davantage de personnes de formation supérieure à répondre à notre enquête. L'impression générale d'un haut niveau de formation atteint demeure cependant solide et cette caractéristique a grandement facilité l'intégration structurelle des Hongrois.

SENTIMENT D'APPARTENANCE ET RELATION AVEC LE PAYS D'ORIGINE

Dans notre enquête, nous avons posé un certain nombre de questions relatives au sentiment subjectif d'appartenance des ressortissants hongrois et à leur rapport avec le pays d'origine (Tableaux 4 et 5). Les réponses fournissent des indications sur leur position dans et vis-à-vis de la société, leur impression d'être acceptés par les autochtones et leurs éventuelles déceptions à cet égard⁷.

⁷Nous avons par ailleurs demandé aux Hongrois à quel moment ils se sont sentis suisses ou neuchâtelois pour la première fois. Leurs réponses mentionnent le plus souvent un événement tel que : « au moment de mon mariage en 1962 » ; « lors de la naissance de mes enfants en 1965 » ; « lors de ma naturalisation en 1968 » ; « au cours de mes années universitaires » ; « en devenant entrepreneur » ; « lors de mon élection au Conseil général en 1988 » ; « dès le moment où j'ai décidé de ne pas retourner en Hongrie », etc.

Tableau 4. Sentiment d'appartenance (plusieurs réponses possibles)

Sentiment d'appartenance	% des réponses positives
J'ai pu exercer ou j'exerce une activité comme n'importe quel autre Neuchâtelois ou Suisse	94% (33)
En Suisse, mes attentes en tant que réfugié(e) se sont bien réalisées	97% (34)
J'ai fait ma place dans le canton où j'ai une vie agréable sur le plan économique	97% (34)
Je me sens tout à fait intégré dans le canton ou ailleurs en Suisse et plus un étranger	89% (31)

Le tableau 5 essaie de sonder les rapports entretenus avec le pays d'origine. La complexité et l'ambivalence des sentiments identitaires ressort clairement mais aussi la confirmation que neuf Hongrois sur dix se sentent chez eux en Suisse. Interrogés sur leurs voyages en Hongrie, beaucoup ressentent une certaine déception, mais près de la moitié vit bien sa «double appartenance» et se sent aussi à l'aise en Suisse qu'en Hongrie. Enfin, le choix du retour en Hongrie à l'âge de la retraite n'est envisagé que par quelques-uns et, fait plus surprenant, les événements survenus en Hongrie n'intéressent qu'une minorité (18%) même si elle reste la «vraie patrie» pour 42%⁸.

Tableau 5. Liens avec la Hongrie actuelle (plusieurs réponses possibles)

Liens avec la Hongrie	% des réponses positives
La Suisse est devenue mon chez moi, où j'ai mes racines, et la Hongrie est devenue un lieu de vacances où je rends visite aux membres de ma famille	88% (30)
Je me sens à la fois suisse et hongrois	85% (29)
Lors de mes séjours en Hongrie je suis souvent déçu(e) et j'ai hâte de rentrer à Neuchâtel	59% (19)
Je me sens aussi bien en Hongrie qu'en Suisse	47% (16)
Je me sens neuchâtelois et suisse mais ma vraie patrie restera toujours la Hongrie	42% (13)
Une fois en retraite je pense retourner en Hongrie	9% (3)

Mariages mixtes et parcours professionnels

Bien que les mariages mixtes aient fait l'objet de plusieurs études en Suisse, le cas des ressortissants Hongrois n'a jusqu'ici pas été abordé car des données officielles à leur sujet ne sont disponibles que depuis 1987 (PIGUET, 2005). Notre enquête fournit à cet égard des chiffres intéressants: 44% de mariages avec des ressortissants suisses, 24% avec des ressortissants hongrois, 12% avec des ressortissants français ou espagnols, 4% avec des ressortissants italiens ou allemands. La proportion élevée de mariages mixtes chez les réfugiés hongrois s'explique sans doute par leur profil de jeunes hommes célibataires lors de l'entrée en Suisse et par leur parcours d'étude

⁸La question de leurs activités de loisirs a aussi été posée aux Hongrois. Ces dernières ne se distinguent pas de celles des Neuchâtelois et des Suisses décrites par les enquêtes périodiques de l'Office fédéral de la statistique. Seule différence, les Hongrois ne mentionnent pas le ski et vont moins au cinéma.

et de formation professionnelle dans le canton, lequel a certainement favorisé les contacts avec la population suisse.

Les « Hongrois de 56 » ont fait preuve d'une stabilité remarquable sur le plan professionnel, la plupart n'ayant exercé qu'un ou deux métiers en ne changeant d'employeur que deux ou trois fois. Ils se sentent aussi intégrés sur le plan matériel : 96% affirmant avoir « une vie agréable » sur le plan économique et 74% d'entre eux n'ont jamais connu une période de chômage.

Les études sur l'intégration économique menées dans le cadre du Programme national de recherche 39 sur la migration à la fin des années nonante montrent qu'à l'échelle suisse, malgré l'insertion progressive d'étrangers dans la société helvétique, des inégalités subsistent quant à l'opportunité à devenir cadre ou encore d'accéder à certains secteurs économiques ou à des études supérieures (FLÜCKIGER et ZARIN-NEJADAN, 2000). Les auteurs constatent ainsi que :

« La main-d'œuvre étrangère est moins bien intégrée au marché suisse du travail et son statut crée une immobilité professionnelle verticale... Les étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement peuvent rester confinés à des positions inférieures en raison principalement d'une formation insuffisante ».

Rien de semblable n'apparaît chez les immigrés hongrois dont la participation au système économique est extrêmement variée. On dénombre parmi eux selon notre enquête 39% d'ouvriers ou salariés d'entreprise, 28% d'indépendants, 8% de cadres d'entreprise, 6% de propriétaires ou directeurs d'entreprise et 19% d'employés à l'Etat de Neuchâtel. Leurs occupations vont de l'ouvrier de fabrique au membre de direction d'une multinationale.

La situation conjoncturelle prévalant lors de l'arrivée des Hongrois en Suisse semble expliquer le succès de leur dispersion ultérieure aux différents niveaux de l'économie. Les portes des entreprises sont en effet alors largement ouvertes aux immigrants : l'année 1956 a vu le Produit intérieur brut de la Suisse croître de 6.4% et le taux de chômage affiche 0.2%. Déjà durant les premières semaines de présence des Hongrois dans les camps de transit, des voix s'élèvent pour demander à quelle date ils pourront se « mettre au travail » ! Les deux années qui suivront verront un léger ralentissement conjoncturel mais la croissance repartira dès 1959 pour atteindre 8.4% en 1961 et un taux de chômage égal à zéro.

Intégration politique

Tous les réfugiés que nous avons interrogés ont opté sans exception pour la naturalisation, la plupart d'entre eux dès que le délai légal d'attente de 12 ans fut écoulé. A l'échelle suisse, les années 1970 et 1971 virent ainsi plus de 3 000 Hongrois devenir suisses. Une minorité, les plus jeunes, ou ceux ayant contracté un mariage mixte ont pu bénéficier d'une naturalisation facilitée. Outre le souhait de s'intégrer pleinement dans la société, ce choix reflète la situation politique de l'époque. Le passeport suisse donnait la possibilité de rendre visite aux membres de la famille restée en Hongrie et offrait la protection d'un Etat démocratique. Ceci confirme pour le cas hongrois une caractéristique récurrente de la naturalisation : un acte relevant simultanément d'un processus identitaire et d'un calcul plus utilitaire. Une tendance à des taux de naturalisation plus élevés chez les ressortissants de pays soumis à des régimes oppressifs est d'ailleurs fréquemment observée dans la littérature (PIGUET et

WANNER, 2000). Toutefois, pour la plupart de nos interlocuteurs, la naturalisation est vécue comme une étape très importante de leur intégration à Neuchâtel : elle relève d'un désir d'appartenance et constitue un signe de reconnaissance de l'individu de la part des autorités cantonales et communales.

Si l'on en croit nos interlocuteurs, leur curiosité, et plus tard, leur intérêt pour les questions de politique suisse ne se manifeste pas réellement avant leur naturalisation. En effet, dans les années 1960, si les réfugiés hongrois, détenteurs d'un permis d'établissement, pouvaient participer à des votations sur le plan communal en raison d'une particularité historique du canton de Neuchâtel, leur droit d'éligibilité ne s'est concrétisé qu'avec l'acquisition de la citoyenneté suisse. Aujourd'hui, une majorité de 59% affirme s'intéresser à la politique suisse ou cantonale et 88% votent régulièrement (Tableau 6). La participation à la vie associative concerne une majorité des Hongrois (notre échantillon compte même 8 présidents ou vice-présidents d'associations) tandis qu'une minorité significative (14%) s'est lancée de manière active dans la politique en se portant candidats avec succès à des élections communales ou cantonales.

Tableau 6. Engagement politique

Engagement politique	% des réponses positives
J'ai régulièrement accompli mes devoirs civiques ⁹ (votations, élections)	88% (29)
Je me suis intéressé ou je m'intéresse à la politique suisse	59% (20)
Je fais ou j'ai fait partie de sociétés locales	55% (17)
En tant que citoyen (ne) je suis ou j'étais membre des autorités communales/cantonales	14% (5)

LA SECONDE GÉNÉRATION

Par un questionnaire spécifiquement adressé à la seconde génération, nous avons cherché à connaître les relations qu'elle entretient aujourd'hui encore avec la Hongrie. Le dépouillement des 35 réponses obtenues nous donne une image incomplète mais néanmoins révélatrice du point de vue de ces descendants d'immigrants hongrois. Globalement, il s'agit de jeunes suisses dont le père (le plus souvent) voire la mère ou les deux parents (quelques familles) ont immigré dans le canton de Neuchâtel en automne 1956 ou ultérieurement. La seconde génération regroupe de jeunes adultes pour la plupart mariés (56%) avec enfant(s) (1,9 en moyenne), célibataires (36%) ou encore divorcés (8%). Si la majorité de leurs parents vit toujours dans le canton de Neuchâtel, eux-mêmes sont davantage dispersés dans le pays et plusieurs d'entre eux vivent à l'étranger, généralement en Europe, dans un pays proche de la Suisse.

Les membres de la seconde génération reproduisent assez fidèlement le profil de formation de leurs parents. Leur statut professionnel est de haut niveau et la plupart d'entre eux sont satisfaits de leur place dans la société. Ils entretiennent aussi

⁹ On ne peut exclure que la formulation « devoir civique » ait pu induire en erreur certains de nos interlocuteurs et puisse expliquer ce taux particulièrement élevé en regard de la participation usuelle observée dans la population lors des votations.

des relations avec la Hongrie, pays qu'ils ont visité à plusieurs reprises mais leur connaissance de la langue est souvent élémentaire, voire inexistante. Une minorité d'entre eux affirme cependant parler et écrire correctement le hongrois. Quelques uns s'intéressent aussi à l'histoire du pays et on note chez eux une curiosité pour l'histoire des Magyars ainsi que pour la situation économique de la Hongrie. Aussi n'écartent-ils pas l'idée d'un retour durable dans le pays. Voici quelques commentaires significatifs à ce sujet :

« Pas impossible », « Séjour durable pour y travailler », « Rester plus longtemps dans la famille », « Je cherche un contrat de travail à durée déterminée », « Pour y travailler avec un salaire convenable », « Peut être s'y établir ».

Le cri du cœur de certains : *« J'adore la Hongrie »*, laisse envisager un séjour qui pourrait dépasser la durée habituelle des vacances... Ces remarques expriment un certain besoin de découvertes. Néanmoins la majorité d'entre eux ne voit pas l'intérêt de se rapprocher de la Hongrie.

CONCLUSION

Les réfugiés hongrois de 1956 arrivés en Pays de Neuchâtel peuvent être considérés aujourd'hui comme structurellement parfaitement intégrés dans la société neuchâteloise. Ils sont tous devenus des citoyens de plein droit sans pour autant avoir dû couper tous liens avec leur pays et leur culture d'origine. Ils pratiquent la langue, votent, participent à la vie sociale et se répartissent dans les différents niveaux hiérarchiques et branches de l'économie. De ce point de vue, on peut leur appliquer le constat posé par BELA VARDY au sujet de leurs compatriotes émigrés en 1956 aux Etats-Unis : ils se sont fondus dans la société¹⁰.

A quoi doit-on attribuer cette intégration relativement rapide et « réussie » en regard de celle, parfois plus difficile, des requérants d'asile et des réfugiés actuels ? Pour certains observateurs, cela serait dû au caractère véritablement politique des motifs d'asile des Hongrois, à leur effectif limité et à une proximité culturelle avec la Suisse. Ainsi, pour l'ancienne Conseillère fédérale en charge des réfugiés Elisabeth KOPP :

« Les requérants d'asile issus des événements de 1956 ne posaient pas de problème, non seulement en raison du fait que les Suisses étaient opposés aux régimes du bloc de l'Est de l'époque, mais car la majorité des requérants avait des motifs de fuite qui correspondaient à ceux prévus par notre législation. L'effectif des demandes est par ailleurs resté relativement limité et les réfugiés provenaient des mêmes cercles culturels que nous. Presque aucune de ces caractéristiques ne se retrouve en ce qui concerne les nouvelles vagues de réfugiés ». (Elisabeth KOPP, 2006, p. 39).

La description que nous venons de donner des modalités d'arrivée et de séjour des réfugiés hongrois à Neuchâtel oblige à nuancer considérablement cette interprétation. En premier lieu, nous avons observé que l'activisme politique direct lié au

¹⁰ *« The majority of the 56-ers simply melted into American society »* (VARDY BELA, 1985, p. 118).

soulèvement populaire ne concerne qu'une minorité de réfugiés hongrois. On rejoint ici aussi le diagnostic posé par BELA VARDY aux Etats-Unis¹¹. En second lieu, l'effectif de 13 800 réfugiés accueillis en quelques mois s'avère tout à fait comparable à celui des demandes d'asile actuelles. Enfin, l'hypothèse de proximité culturelle – outre son peu de fondement anthropologique – reflète une lecture très contemporaine des événements, marquée par l'entrée de la Hongrie dans l'Union européenne. En 1957, le Département fédéral de justice et police relevait au contraire :

«L'intégration des réfugiés hongrois dans notre communauté a mis deux mondes en présence. Des difficultés étaient donc inévitables. Il faudra beaucoup de patience et d'égards de la part de notre population pour que cette cohabitation se révèle à la longue fructueuse». (DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE, 1957, p. 399)¹².

C'est donc ailleurs que doit être cherchée l'explication de l'intégration des Hongrois : d'une part dans l'ouverture dont a fait preuve la Suisse en terme d'accès aux études et à des permis de séjours stables, d'autre part dans la rapidité avec laquelle les Hongrois ont pu s'insérer sur le marché du travail helvétique, ceci en raison de leur jeune âge et de leurs qualifications, mais aussi et surtout grâce à la conjoncture économique très favorable.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TÉMOIGNAGES DE NEUCHÂTELOIS RECUEILLIS LORS DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLUTION HONGROISE

«La révolution hongroise a été pour moi une prise de conscience ; j'ai aussitôt éprouvé le besoin de m'engager sur le terrain. Je me suis annoncée comme bénévole à la Croix-Rouge neuchâteloise... Nous avions à organiser l'accueil au Chanet avant de recevoir les premiers réfugiés. Je faisais partie de ceux qui les retrouvaient dans le train. Quelle émotion et quelle rencontre inoubliable. J'ai en mémoire ces regards débordant de tristesse, d'angoisse, de tous âges, attendant de nous l'espoir, l'apaisement.

La communication était difficile, très peu parlaient français ou allemand. Cependant la confiance s'établit. Ils prennent leur quartier au Chanet et là pendant plusieurs semaines nous vivons en communauté. Notre rôle étant de leur redonner confiance, de leur trouver un emploi, un logis enfin de scolariser les enfants. Nous avons vécu tous ensemble des moments forts en particulier les repas où malgré les difficultés de la langue, nous parvenions à partager dans les rires mais aussi les larmes. Des relations se sont créées et ont duré»... (R.-M. H.)

¹¹ "Although a number of them (really a very small percentage of them) did participate in the actual fighting, most of them were really apolitical and left Hungary simply because the borders were suddenly thrown open", (BELA VARDY, 1985, p. 118).

¹² Cf. aussi le deuxième extrait de la FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL (Annexe 2).

« Ce matin d'octobre 1956, lorsque la Croix-Rouge de Neuchâtel a téléphoné pour demander un interprète hongrois-français et vice-versa, c'est avec joie que j'ai offert mes services. A mon arrivée au Chanet où étaient logés les réfugiés, j'ai trouvé des enfants, des jeunes gens, des adultes, des personnes plus âgées, mais toutes animées par le même espoir : refaire sa vie dans un pays libre, pouvoir y travailler, se reconstruire un avenir. Tous, ils avaient abandonné de la famille, des biens, ils sont venus en Suisse démunis de tout après avoir connu bien des souffrances pour y arriver, des longues marches dans la peur, passer la frontière austro-hongroise minée pour enfin connaître Neuchâtel. Si certains sont repartis pour d'autres cieux, ceux qui sont restés dans le canton se sont mis au travail pour apprendre cette langue étrangère qu'était le français pour eux.

Je me suis mise à disposition pour les accompagner chez le médecin ou chez le dentiste, régler les détails de cohabitation et d'habillement et parfois même pour élaborer les repas.

Lorsque je repense à cette période, je me souviens que j'avais devant moi des personnes emplies d'espérance, de volonté de pouvoir travailler en Suisse pour se recréer une vie et j'ai eu l'immense plaisir de retrouver, deux ans après cette tragédie, une des réfugiées travaillant dans la même compagnie d'assurance que moi. » (N.)

ANNEXE 2 : EXTRAITS DE LA PRESSE LOCALE

Le bureau de la Croix-Rouge nous fait part de l'effort magnifique fourni par chacun (FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL du 13 novembre 1956)

« Les élèves du gymnase ont apporté du papier, des stylos, des calendriers, des jeux de cartes, des disques, une radio. L'école professionnelle a fait parvenir pour le Chanet des lots de laines, de coton, d'aiguilles, tout ce qui est nécessaire à une femme pour la couture... Au collège des Parcs, les gosses se sont cotisés pour acheter des jouets pour les enfants hongrois. Les résultats sont si fantastiques qu'ils pourront, avec le surplus, acheter un lit pour un enfant. Et que dire de cette classe de Serrières qui s'en alla récolter du vieux papier et le revendre pour arriver, en vidant les cagnottes, à échanger la monnaie contre un beau billet de cent francs que les élèves apportèrent fièrement au secrétariat? Et il y aurait une très longue liste à signaler encore.[...] Les Hongrois seront installés définitivement dans quatre semaines environ. L'appel lancé pour leur trouver du travail, un logis a été entendu de partout. Les offres affluent et sont centralisées et examinées consciencieusement... De nombreuses communes adopteront une famille, des usines et des fabriques assureront du travail, des ménages accueilleront des femmes avec leurs enfants. »

L'« intégration » des réfugiés hongrois (FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL du 12 décembre 1956)

« Cette intégration n'ira pas sans provoquer de nombreux problèmes auxquels il convient de se préparer. Ces hommes et ces femmes, ne l'oublions pas, sont des citoyens d'une autre nation dont la mentalité, les conceptions propres se manifesteront et qu'il s'agira d'accepter sans les considérer comme des fautes. Les Hongrois sont de tempérament vif, ils considèrent les événements d'abord par le sentiment : dans un milieu peu démonstratif, habitué à juger les choses du point de vue logique et raisonnable, ils ressentent une impression d'indifférence et de solitude. Le meilleur moyen de gagner

leur confiance et de leur faire comprendre notre mentalité consistera à leur donner les renseignements et les explications nécessaires en faisant appel à leur bon cœur. Si, dans certaines circonstances, on ne pourra éviter d'adopter une attitude de fermeté, voire de contrainte en face de mauvaise volonté évidente, ces cas doivent rester exceptionnels. Les Hongrois sont un peuple fier, sensible et on résoudra plus facilement les problèmes en tenant compte de leurs sentiments sans les brusquer.»

**ANNEXE 3 : EXTRAITS D'INTERVIEWS MENÉS PAR M. B. ZÁDORY EN OCTOBRE 2006
À L'OCCASION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLUTION HONGROISE**

Témoignage 1 (Gizi)

« Comment avez-vous quitté la Hongrie et comment êtes-vous arrivée dans le canton de Neuchâtel ?

- Nos parents ont pris la décision que nous, les enfants, devons quitter la Hongrie. Cette décision est liée à la révolution de 1956. Deux jours plus tard, avec les difficultés habituelles, nous arrivions en Autriche où nous étions accueillis avec gentillesse et beaucoup d'attention. Nous avons passé deux semaines dans un hôtel qui était à la disposition des réfugiés pour les loger. De là, nous avons été transférés en Suisse (le 5 décembre) où nous voulions nous rendre. Nous arrivions le lendemain à Lausanne puis aux casernes de Bière où nous avons été hébergés pendant 4 semaines. Le 7 janvier on nous a transférés au Locle où nous avons été accueillis avec gentillesse mais notre pays et nos parents nous manquaient beaucoup ; aussi, avions nous fréquemment les yeux pleins de larmes. Au Locle nous avons trouvé du travail, un logement que nous occupions d'abord gratuitement et dont nous payions le loyer par la suite.

- Comment s'est passée votre soirée de Noël en 56 ?

(rires)

- C'était particulièrement triste... Nous étions coupés de nos parents et le repas de Noël fut aussi mémorable : la saucisse de veau avec des röstis. La saucisse avec sa couleur fade paraissait bizarre à une Hongroise habituée à la saucisse avec du paprika ! Cependant on nous entourait avec beaucoup de gentillesse voyant notre tristesse et le profond dépaysement qui était le nôtre.

- Comment avez-vous vécu votre départ, la séparation de vos parents qui sont restés à Budapest ?

- C'était un événement malheureux qui faisait du mal et nous enfants, nous avons beaucoup pleuré. Notre mère nous a accompagnés sur un bout de chemin mais ensuite nous avons poursuivi notre route en tram d'abord puis en camion vers l'ouest. Nous avons passé notre dernière nuit dans une forêt près de la frontière où un homme assez âgé nous a menés dans une barque à la frontière autrichienne. Mais, avant de pouvoir passer à l'ouest, des policiers de la police secrète nous ont repérés et arrêtés. Cependant, après s'être approprié nos montres et bijoux (nous étions une vingtaine à chercher la frontière), l'un des policiers a pris mon petit frère pour lui faire passer la frontière ; après, c'était à nous autres d'en faire autant. En Autriche, au premier village on voyait de la lumière, c'était l'école transformée en camp provisoire pour l'accueil des réfugiés...»

Témoignage 2 (János)

« Pourquoi as-tu décidé de quitter la Hongrie ?

- J'ai franchi la frontière le 9 novembre 1956. D'abord j'avais peur. Mon père avait précédemment été emprisonné pour des raisons politiques et j'étais aussi impliqué dans le mouvement révolutionnaire en diffusant les directives du gouvernement d'Imre Nagy au village. Pour ces raisons, nous avons décidé avec un ami de franchir la frontière autrichienne qui se trouvait à moins de 10 km de notre village. J'étais anti-communiste, j'appréciais la musique occidentale, je détestais l'idéologie soviétique ; tout ceci a suffi pour que je quitte le pays.

- Vous avez franchi la frontière de jour ou pendant la nuit ?

- C'était le soir, il faisait déjà bien sombre vers 9 heures. De jour c'était plus risqué à cause des Russes de plus en plus nombreux vers la frontière. C'est le chef de gare qui nous a montré le passage le moins risqué et il a pris la montre de mon copain pour nous avoir « aidés » ! La zone devenait dangereuse. Les Russes utilisaient leurs armes pour "endiguer" la fuite des Hongrois. »

Témoignage 3 (Berci)

« Un soir, grande agitation dans la maison : nous devons rassembler quelques affaires, nous partons ! Nous allons à la capitale pour y passer une nuit ; de là, nous nous rendons dans une ville frontière pour « observer le terrain ». Un matin très tôt nous nous réveillons, il fait encore nuit. Nous partons à travers champs. Il fait froid et j'ai faim. Nous avançons. A gauche et à droite nous entendons des pétards, des coups de feu. Nous avançons. Je suis fatigué. Le sac de mon frère est trop lourd. Il fait froid et j'ai faim. Tout à coup, le ciel s'éclaire. Que c'est beau ! On voit toutes les étoiles et on entend les chiens aboyer. Mon père nous dit : "dépêchez-vous, dépêchez-vous !" . On ne peut pas s'arrêter. Quelque part dans un buisson on entend des voix : « Arrêtez-vous, aidez-nous ». On passe plus loin. La neige crisse sous nos pieds, il fait froid, j'ai faim et je suis fatigué. Il faut s'arrêter. Mon père me prend sur ses épaules et nous continuons. On entend des cris au loin, de nouveau des aboiements, des pétards, des fusées éclairantes. Nous nous arrêtons. Nous mangeons quelque chose. Au bord de la route il y a une plaque de glace recouverte de neige. Mon père y a inscrit la date de notre passage de la frontière. Nous continuons et rencontrons des gens qui nous amènent dans un camp. Là nous vivons à quelques dizaines dans une salle de gymnastique. On nous distribue des habits, des couvertures, nous recevons de la nourriture. C'est là que j'ai mangé ma première orange. On nous rase la tête on nous désinfecte. C'est aussi là que je prends ma première bouffée de cigarette. Quelques semaines plus tard nous prenons le train pour Milan et de Milan à Neuchâtel. C'est ainsi que nous sommes arrivés en Suisse. »

Témoignage 4 (Julia)

« Nous avons décidé de quitter le pays car notre présence au village devenait risquée ; on sentait l'hostilité des communistes et on conseillait à mon mari de "disparaître" . Aussi, la mort dans l'âme, nous avons décidé de fuir le pays. Mon mari et les enfants se sont rendus à Budapest chez son frère où ils ont fait halte. De là ils ont poursuivi en automobile dans la direction de la frontière. Vers la frontière habitait une de nos

très bonnes connaissances. C'est là que nous devons nous retrouver. Quant à moi, j'ai pris le train pour m'approcher de la frontière. Dans le train mes affaires personnelles avaient été fouillées, ma bible et les photos de la famille découvertes et les policiers m'accusaient de vouloir fuir à l'ouest en délaissant ma famille. L'inspecteur décida de me refouler. J'ai dû acheter mon billet de retour et reprendre le train en direction de Budapest. Au premier arrêt je suis descendue sans vraiment savoir où j'étais. Au village j'ai vu les villageois se diriger vers l'église et j'en ai fait autant. Il faut dire que dans les villages proches de la frontière les policiers organisaient de véritables chasses aux fugitifs qui s'apprêtaient à gagner l'Ouest. Après la messe, le curé, qui m'avait repérée, m'a offert une collation et m'a indiqué comment je pouvais m'approcher de la frontière sans éveiller l'attention. Le lendemain, à 4 heures du matin, je suis partie. En franchissant la "zone labourée"¹³ que j'ai traversée en courant, j'ai perdu connaissance. Quand je me suis ressaisie, on parlait autour de moi dans une langue inconnue ; cependant je devinais qu'on me demandait où je voulais aller. J'ai répondu que j'étais "magyar" et on m'a amenée dans un camp de réfugiés. Là, j'ai cherché mon mari et mes fils mais sans succès et j'imaginai le pire les concernant. Au camp on m'a fourni une sorte de questionnaire à remplir qui devait permettre de retrouver la trace de ma famille. J'ai rempli cette feuille tant bien que mal avec les rudiments de mes connaissances linguistiques dont quelques mots de français, J'ai sollicité la Croix-Rouge suisse pour m'aider à retrouver mon mari et mes trois fils... Un mois plus tard j'ai appris la bonne nouvelle : ils se trouvaient en Suisse, à Neuchâtel, où j'ai pu les rejoindre quelques jours plus tard. Finalement, c'est grâce à mes souvenirs scolaires et aux quelques notions linguistiques que je n'avais pas tout à fait oubliées que la réunion de notre famille a pu se faire et que nous avons pu commencer une nouvelle vie ici.»

Témoignage 5 (Jean)

«J'ai quitté la Hongrie et mon village Felöcsatár le 11 février 1957. Avec mon petit cousin qui avait douze ans et moi quatorze et demi on a décidé de partir en Autriche. Pour y arriver nous devons traverser une forêt d'environ 1 km de large et des terres agricoles qui se situaient entre le village et la forêt... Ayant traversé la frontière, nous sommes arrivés dans un village autrichien. C'était vers 8 heures le soir et, dans l'une des maisons, la lumière était encore allumée. On a frappé à la porte. Une dame nous a accueillis et nous avons dormi chez elle. Le lendemain matin un policier du village nous a amenés dans sa jeep dans un camp de réfugiés hongrois. Là, je suis resté seulement trois jours. Deux jours après notre fuite, ma tante, la maman de mon cousin, est venue nous chercher pour nous ramener en Hongrie. Ne voulant pas la suivre, je me suis sauvé en grimpant sur un immense sapin d'où ils n'ont pas pu me faire descendre. Donc je suis resté seul. Le lendemain on m'a transféré dans un très grand camp à Eisenstadt où on a regroupé un millier de réfugiés. Lorsqu'on m'a demandé où je voulais aller, j'ai répondu que ma maman et ma grande sœur se trouvaient déjà en Suisse à Bienne (où elles étaient arrivées auparavant). Ce n'est que bien plus tard, le 10 avril que j'ai pu les retrouver à Bienne... De là, on m'a transféré à La Sagne où j'ai commencé à travailler dans la fabrique de balanciers... Un mois plus tard ma mère et ma sœur sont venues également pour y travailler.

¹³L'ensemble de la frontière était bordée d'une zone labourée d'une cinquantaine de mètres permettant de repérer les éventuelles traces laissées par des fuyards.

- *Quelles ont été vos premières impressions en arrivant en Suisse ?*

- *J'ai trouvé le pays bien accueillant. On nous a trouvé du travail, par exemple. Mon premier salaire a permis d'acheter un modeste service de table (3 cuillères, 3 fourchettes, 3 couteaux etc.) ceci afin de devenir relativement indépendants. Le gros problème était surtout la langue, ne sachant ni l'allemand ni le français, les premiers six mois ont été particulièrement durs car j'avais de la peine à comprendre ce qu'on me disait...»*

BIBLIOGRAPHIE

AGER Alastair and STRANG Alison, 2008 : « Understanding Integration : A Conceptual Framework », *Journal of Refugee Studies* 21 (2), 166-191.

BELA VARDY Steven, 1985 : *The Hungarian-Americans*. Boston : Twayne.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE, 1957 : « L'accueil des réfugiés hongrois », in DFJP, éd., *La pratique suisse de l'asile dans une époque récente*, Berne (Annexe au rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur "La politique pratiquée par la Suisse à l'égard des réfugiés de 1933 à nos jours").

FLÜCKIGER Yves et ZARIN-NEJADAN Milad, 2000 : *Intégration de la population étrangère en Suisse - Aspects économiques*. Genève : Rapport final PNR39/FNS – http://www.unige.ch/ses/lea/Instituts/oue/Projets/FN/Rapport_final.pdf (consulté en septembre 2009).

GREGORY Derek, 1995 : « Imaginative geographies », *Progress in Human Geography* 19 (4), 447-485.

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCR), 2000 : *Les réfugiés dans le monde 2000 – Cinquante ans d'action humanitaire*. Paris : Autrement.

KOPP Elisabeth, 2006 : « Die ungarische Flüchtlinge in meinem Leben », in ZABRATSKY George, éd., *Flucht in die Schweiz – Ungarische Flüchtlinge in der Schweiz*. Zürich : Orell Füssli, 30-41.

MAHNIG Hans, éd., 2005 : *Histoire des politiques d'immigration, d'intégration et d'asile en Suisse*. Zurich : Seismo.

PARINI Lorena et GIANNI Matteo, 2005 : « Enjeux et modifications de la politique d'asile en Suisse de 1956 à nos jours », in MAHNIG Hans, éd., *Histoire des politiques d'immigration, d'intégration et d'asile en Suisse*. Zurich : Seismo, 189-247.

PIGUET Étienne, 2005 : *L'immigration en Suisse depuis 1948 – Une analyse des flux migratoires*. Zurich : Seismo.

PIGUET Étienne, 2009 : *L'immigration en Suisse – soixante ans d'entrouverture (2^e édition entièrement mise à jour)*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes – Collection Le Savoir Suisse.

PIGUET Étienne et WANNER Philippe, 2000 : *Les naturalisations en Suisse : différences entre nationalités, cantons et communes, 1981-1998*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.

RESZLER André, 1990 : « Un Hongrois du Pays de Vaud : aspects et paradoxes d'une double appartenance », in CENTLIVRES Pierre, éd., *Devenir suisse : adhésion et diversité culturelle des étrangers en Suisse*. Genève Georg, 253-261.

RICHMOND A.H., 1988 : « Sociological Theories of International Migration : The Case of Refugees », *Current Sociology* 36 (2), 7-25.

SOSKIS Philip, 1967 : « The Adjustment of Hungarian Refugees in New-York », *International Migration Review* 2 (1), 40-46.

STÄHELI Urban, 2006 : « *Zu Hause, aber nicht daheim* » : *Akkulturationsverläufe bei Immigranten aus Ungarn in der Schweiz*. Zürich : Orell Füssli.

WEINSTOCK Alexander S., 1969 : *Acculturation and Occupation : A Study of the 1956 Hungarian Refugees in the United States*. The Hague : Martinus Nijhoff.

ZABRATSKY George, éd., 2006 : *Flucht in die Schweiz – Ungarische Flüchtlinge in der Schweiz*. Zürich : Orell Füssli.

ABSTRACT

Following the crushing of the 1956 Hungarian revolution, more than 200 000 refugees fled to the West. About 170 of them now live in the Swiss canton of Neuchâtel. Our study uses a questionnaire to analyze both the reasons which have led Hungarians to flee and their motives for choosing Switzerland as an asylum country. We then describe the circumstances of their arrival in Neuchâtel and the welcoming attitude of the population and local authorities, as well as the mechanisms by which they have assimilated into local society. Questions specifically designed for the second generation – which resulted mostly from mixed unions – then provide us with some insights into the relationships that these young Swiss of Hungarian origin have with contemporary Hungary.

Keywords: *immigration, integration, refugees, Hungarian, second generation.*

ZUSAMMENFASSUNG

Nach der Niederschlagung der ungarischen Revolution von 1956 sind mehr als 200 000 Menschen aus ihrem Land in Richtung Westen geflüchtet. Ungefähr 170 von ihnen wohnen heute im Kanton Neuenburg. Unsere Studie basiert auf einem Fragebogen sowie mehreren Interviews und widmet sich der Frage, aus welchen Gründen diese Personen damals aus ihrem Heimatland geflüchtet sind aus welchen Motiven sie gerade die Schweiz als Empfangsland gewählt haben. Dabei haben uns einerseits die Beschreibung ihrer Ankunft im Kanton Neuenburg und des Empfangs durch die Neuenburger Behörden und Bevölkerung sowie andererseits die Modalitäten ihrer Integration interessiert. Die Fragen, die wir an die vornehmlich aus Mischehen stammende zweite Generation gestellt haben erlauben abschliessend einige Hinweise über das Verhältnis, welches diese eingebürgerten, jungen Schweizer zu Ungarn pflegen.

Schlüsselwörter: *Einwanderung, Integration, Flüchtlinge, Ungarn, zweite Generation.*

LA LOCALISATION DES CENTRES D'ACCUEIL POUR REQUÉRANTS D'ASILE DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

ROMARIC THIÉVENT

Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel

romaric.thievent@unine.ch

RÉSUMÉ

Cet article analyse la localisation des centres d'accueil pour requérants d'asile qui ont ouvert leurs portes dans le canton de Neuchâtel depuis 1986. Basée sur des entretiens avec des membres des autorités cantonales et communales, ainsi que sur une analyse de documents, l'étude conclut que les choix de localisation s'expliquent majoritairement par la disponibilité d'infrastructures pouvant rapidement être transformées en centre d'accueil. D'autres facteurs tels que la taille et la localisation des communes comme critère de dissuasion ou l'emplacement du centre sur le territoire communal n'ont aucune influence sur le choix initial de localisation. Par contre, l'attitude des autorités et de la population des communes concernées a, dans certains cas, joué un rôle non négligeable en bloquant des projets en cours de réalisation.

Mots-clés : *asile, centre d'accueil, requérants d'asile, localisation, hébergement.*

INTRODUCTION

En Suisse, l'accueil et l'hébergement des requérants d'asile (ci après RA) ont, au gré des multiples révisions de la loi fédérale sur l'asile, progressivement été confiés aux cantons. Depuis 1987, chaque canton est tenu d'accueillir une part de RA proportionnelle à sa population résidante. Ainsi, Zurich doit accueillir 17% des RA, tandis que Neuchâtel doit en recevoir 2,4%. Les cantons doivent ensuite loger les RA qui leur sont attribués. S'ils sont libres de définir le mode d'hébergement, la

plupart d'entre eux suivent aujourd'hui le modèle dit des « deux phases ». Selon ce modèle, les RA sont, dans un premier temps, hébergés dans des logements collectifs pour ensuite bénéficier de logements individuels ou pour petits groupes permettant plus d'autonomie. Des différences intercantoniales sont observables dans la mise en œuvre des tâches d'hébergement. Certains cantons gèrent eux-mêmes les deux phases d'hébergement, tandis que d'autres délèguent tout ou partie de cette tâche à des organismes d'entraide, des communes, voire à des privés.

Par le biais de l'Office social de l'asile (OSAS), c'est le canton lui-même qui, à Neuchâtel, est en charge du logement des personnes relevant de l'asile. L'hébergement suit le modèle des deux phases : les RA sont tout d'abord logés dans des centres d'accueil pour une durée de deux à douze mois, qui dépend du nombre de nouvelles arrivées dans le canton, pour être par la suite hébergés dans des appartements principalement situés dans les villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

Depuis 1986, date de l'ouverture du premier centre d'accueil dans le canton de Neuchâtel, cinq structures d'hébergement collectif ont ouvert leurs portes, dont deux sont aujourd'hui en activité. Le premier, d'une capacité de 80 places, se trouve à Couvet, commune du Val-de-Travers. Ouvert en 1990, ce centre a été mis en veille¹ en 1999 pour être fermé, définitivement pensait-on à l'époque, à la fin de l'année 2003. Il a été rouvert en novembre 2004. Le second centre actuellement ouvert dans le canton se trouve à Fontainemelon, commune du Val-de-Ruz. Ce centre d'une capacité de 80 places, mis en fonction en juillet 2009, avait déjà accueilli des RA de juin 1999 à juin 2000 pour faire face à l'afflux de RA en provenance du Kosovo.

Le canton a compté trois autres centres d'accueil qui, aujourd'hui, ne sont plus en activité. Il s'agit tout d'abord du centre des Verrières, commune située à l'extrémité ouest du Val-de-Travers, qui fut en 1986 le premier centre d'accueil ouvert dans le canton. D'une capacité de 80 places, ce centre était situé à 3 kilomètres du village au lieu-dit Les Cernets. Il a été fermé à la fin de l'année 2005. Un autre centre, d'une capacité de 70 à 80 personnes a ouvert ses portes en 1990 sur le territoire de la commune de Rochefort. Ici encore, le centre d'accueil ne se trouvait pas dans le village même, mais dans le hameau de la Prise-Imer, à 3 km du village. Fermé une première fois en 1994 après 4 ans de fonctionnement, ce lieu d'hébergement a été réutilisé par le canton de 1999 à 2004. Une autre structure de 50 places a accueilli des RA de décembre 2008 à août 2009. Il s'agit de l'abri de protection civile des Hauts-Geneveys, commune du Val-de-Ruz.

Les cinq centres d'accueil qu'a comptés le canton ont tous été localisés dans de petites communes² relativement éloignées des centres urbains du canton que sont Neuchâtel, la Chaux-de-Fonds et Le Locle. Il est également intéressant de remarquer que le centre d'accueil des Verrières et celui de la Prise-Imer, aujourd'hui fermés, étaient tous deux situés à l'écart du village.

¹ Cela signifie qu'il n'accueillait plus aucun RA, mais qu'il pouvait, en cas d'afflux de RA, être à nouveau opérationnel en peu de temps.

² Couvet compte 2 793 habitants, Fontainemelon 1 605, Les Verrières 781, Rochefort 1 073 et Les Hauts-Geneveys 819.

Quels ont été les choix des autorités neuchâteloises en matière de localisation géographique des centres d'accueil pour RA au cours des vingt dernières années? Quelles sont les considérations qui ont présidé à ces choix? Telles sont les questions auxquelles répond cet article qui présente une actualisation des résultats d'une recherche menée en 2004 (THIÉVENT, 2004).

La démarche de recherche utilisée pour analyser la localisation des centres d'accueil successivement ouverts dans le canton est la suivante. Nous avons considéré la localisation d'un centre d'accueil dans une commune donnée comme le résultat d'un processus comprenant différentes étapes. Ces processus ont été étudiés à l'aide de concepts développés dans le cadre de l'analyse des politiques publiques (KNOEPFEL *et al.*, 2001). Ce parti pris théorique nous a permis d'éviter d'appréhender la localisation des centres d'accueil comme étant uniquement le résultat de la volonté des autorités cantonales et d'intégrer le rôle joué par la population et les autorités des communes concernées. Nous avons ainsi porté notre attention sur les cinq projets d'ouverture de centres d'accueil qui ont abouti (Les Cernets-Verrières, Couvet, Rochefort-La Prise-Imer, Fontainemelon et les Hauts-Genèveys) ainsi que sur trois projets abandonnés (Chaumont, Buttes et Chézard-St-Martin). Nous avons identifié les acteurs impliqués dans les projets d'ouverture de centres d'accueil, mis en évidence le rôle joué par chacun d'eux et souligné les ressources mobilisées par les uns et les autres afin de faire valoir leurs intérêts.

Les données utilisées dans cet article proviennent d'entretiens semi-directifs et d'une analyse de documents. Nous avons ainsi effectué 14 entretiens semi-directifs avec des membres des autorités cantonales et communales ayant été concernés par un ou plusieurs projets d'ouverture de centres d'accueil pour RA. Nous avons également recueilli et analysé différents types de documents : 143 articles de presses provenant de différents quotidiens et hebdomadaires, 8 procès-verbaux de séances de Conseils communaux et généraux traitant de l'ouverture de centres d'accueil, ainsi que des lettres, des plaintes et des pétitions émanant de la population et des communes concernées par l'ouverture d'une structure d'hébergement.

Cet article est structuré en deux parties. La première est consacrée à la présentation des cinq hypothèses qui ont été testées dans notre étude. La seconde présente les résultats de l'analyse des différents projets d'ouverture de centres d'accueil dans le canton.

HYPOTHÈSES

L'analyse proposée vient combler un certain vide dans la littérature existante car la localisation des centres d'accueil pour RA est un thème encore peu analysé tant en Suisse que dans d'autres pays européens. Si à notre connaissance il n'existe aucune recherche empirique tentant d'expliquer de manière systématique et approfondie la localisation de telles infrastructures sur un territoire donné, différents travaux se rapprochent ou traitent de cette problématique sans la recouvrir complètement. Sans chercher à expliquer la localisation des centres d'accueil, les recherches d'HAGMAN (2001) pour le contexte suisse, de HUBBARD (2005a, 2005b) pour l'Angleterre et de LUBBERS *et al.*, (2006) pour les Pays-Bas ont analysé et caractérisé les conflits résultant d'ouvertures ou de projets d'ouverture de centres d'accueil. D'autres auteurs

ont succinctement évoqué la question dans des travaux généraux sur l'évolution de la politique d'asile suisse (CALOZ-TSCHOPP, 1982; MAILLARD et TAFELMACHER, 1999) ou des conditions d'accueil des RA (CARITAS, 1986; BOLZMAN, 1993, 1994). Une autre catégorie de littérature traitant des conditions de vie des RA dans les centres d'accueil et de leurs relations avec les travailleurs sociaux dans les centres d'accueil (MONNIER, 1992; VALLI, 1998) a également abordé la question de la localisation des centres. Enfin, au niveau international, plusieurs auteurs (HAMMAR, 1993; ROBINSON, 1993, 1999, 2003; WREN, 2003; ARNOLDUS, *et al.* 2003) se sont attachés à expliquer la répartition spatiale des réfugiés et des RA dans différents pays, sans toutefois mettre l'accent sur les facteurs explicatifs des décisions d'implantation des centres à l'échelle locale par les autorités.

En nous basant sur la littérature existante et sur les nombreux cas d'ouverture de centre d'accueil relatés dans les médias suisses, nous avons formulés cinq hypothèses relatives aux facteurs de localisation susceptibles d'avoir influencé les autorités neuchâteloises dans leur choix de localisation d'un centre d'accueil. L'objectif était de déterminer si ces différents facteurs entraient en ligne de compte, à quelle étape du processus d'ouverture d'un centre d'accueil ils intervenaient, mais également de les pondérer.

FACTEUR 1 : DISPONIBILITÉ D'INFRASTRUCTURE

Une des caractéristiques de la politique d'accueil et d'hébergement des RA est qu'elle n'est pas totalement planifiable. Comme le souligne PARINI,

«[...] *il est en effet difficile pour les autorités de prévoir avec une relative exactitude le nombre d'arrivées de requérants d'asile dans un délai qui permette de préparer les structures adéquates (bâtiments, personnel, etc.)*» (PARINI, 2000, p. 4).

Dans ces conditions, le grand défi auquel sont confrontés les différents organismes responsables de l'hébergement des RA consiste à réussir à mettre en adéquation, en un temps relativement limité en cas de forte pression migratoire dans le domaine de l'asile, les structures d'hébergement avec les arrivées. Caractérisé par l'urgence, la recherche de bâtiments pouvant fonctionner comme centre d'accueil est rendue d'autant plus ardue qu'elle est conditionnée par des critères financiers et techniques. En effet, la somme que les cantons peuvent consacrer au logement des RA est, depuis 1999, définie par la Confédération sous la forme de forfaits, ce qui restreint la marge de manœuvre lors de la recherche d'un bâtiment. De plus, pour pouvoir être affectés à l'hébergement collectif de RA les bâtiments doivent posséder des caractéristiques techniques (grande cuisine, réfectoire, nombre de lits suffisants) et le nombre d'objets immobiliers répondant à ces critères est limité. Ces contraintes ont poussé de nombreux cantons à héberger provisoirement des RA dans des abris de protection civile.

Etant donné l'urgence qui caractérise souvent la recherche d'un bâtiment répondant à des critères techniques et de coûts, nous émettons l'hypothèse que la disponibilité d'infrastructures pouvant être transformées en centres d'accueil pour RA est un facteur qui permet d'expliquer la localisation des centres d'accueil dans le canton de Neuchâtel.

FACTEUR 2 : CARACTÉRISTIQUE GÉOGRAPHIQUES DES COMMUNES COMME CRITÈRES DE DISSUASION

Loin d'être figées, les conditions d'accueil et d'hébergement destinées aux individus qui déposent une demande d'asile en Suisse se transforment et acquièrent une orientation particulière en fonction de l'évolution de la politique d'asile, elle-même dépendante de la conjoncture économique, sociale et politique du pays d'accueil et du volume, de l'intensité et de l'origine des flux d'asile. A ce sujet, BOLZMAN (1993, 1994) met en évidence que le dispositif d'accueil qui se met en place au début des années 1980 est dissocié des objectifs d'insertion à long terme. A cette époque l'accueil et l'hébergement commencent à être instrumentalisés dans le but de dissuader les RA potentiels de déposer une demande d'asile en Suisse et d'éviter que ceux-ci ne s'intègrent trop au tissu social helvétique afin d'éviter tout problèmes liés au renvoi de ceux qui obtiendraient une réponse négative. Ce constat est partagé par plusieurs auteurs qui considèrent l'émergence et la systématisation de l'hébergement en centres d'accueil comme un élément clé de cette stratégie de dissuasion et de non intégration (CALOZ-TSCHOPP, 1984; BOLZMAN, 1993, 1994; VALLI, 1999; MAILLARD et TAFELMACHER, 1999). Selon eux, la capacité dissuasive de ce mode d'hébergement vient des conditions de vie qui prévalent dans les centres, mais également de leur localisation spécifique le plus souvent à la périphérie des villes ou dans des communes à l'écart des centres urbains. Ce diagnostic d'instrumentalisation progressive de l'hébergement des RA à des fins de dissuasion et de prévention de l'intégration par la localisation fréquente des centres d'accueil dans de petites localités périphériques à distance des agglomérations urbaines n'avait cependant jusqu'ici jamais fait l'objet d'une analyse empirique.

En suivant l'argumentation de ces auteurs, nous émettons l'hypothèse que c'est en suivant cette logique de dissuasion et de non-intégration que la localisation des centres d'accueil pour RA du canton de Neuchâtel a été opérée dans de petites communes rurales, situées à la périphérie des agglomérations urbaines.

FACTEUR 3 : EMLACEMENT DU CENTRE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

L'expérience a montré que l'ouverture d'un centre d'accueil pour RA dans un bâtiment se trouvant au milieu d'un village pouvait rencontrer de fortes oppositions en raison du sentiment d'insécurité et d'envahissement provoqué par la présence de ces derniers au sein de la commune. Ce fut notamment le cas à Chavannes, localité de l'Ouest lausannois, où les habitants, craignant pour leur sécurité, se sont opposés à l'ouverture d'un nouveau centre en raison de sa trop grande proximité du collège et des habitations (LE TEMPS, 06.07.1999).

C'est pourquoi nous formulons l'hypothèse que la localisation d'un centre d'accueil s'opère de préférence dans des bâtiments situés à l'écart du centre de la commune afin de réduire les contacts et, potentiellement les frictions, entre les RA et la population et ainsi diminuer les risques de blocage du projet.

FACTEUR 4 : ACCEPTATION DU CENTRE PAR LA POPULATION COMMUNALE

La population des communes dans lesquelles l'ouverture d'un centre d'accueil est projetée constitue un important facteur dans le succès de l'établissement des RA. En effet, en Suisse comme à l'étranger, les projets d'ouverture de centres d'accueil suscitent fréquemment des mouvements d'opposition de la part des habitants des communes concernées (PARINI, 2000; HAGMAN, 2001; ARNOLDUS *et al.*, 2003; THIÉVENT, 2004; HUBBARD, 2005a, 2005b; LUBBERS *et al.*, 2006). Dans leur majorité, ces phénomènes de mobilisation de la population locale contre l'ouverture d'un centre d'accueil peuvent être assimilés à des conflits de type NIMBY (*Not In My Backyard*) et considérés comme des tentatives de protection de l'espace communautaire et de la qualité de vie qui le caractérise contre la « menace » que représentent les RA (HAGMAN, 2001; HUBBARD, 2005a, 2005b; LUBBERS *et al.*, 2006). Ce sentiment de « menace » découle d'une représentation des RA en tant que population dangereuse, délinquante et violente. La lutte contre la dévaluation de l'immobilier qui résulterait de l'ouverture d'un centre est également un argument fréquemment cité (HUBBARD, 2005a; LUBBERS *et al.*, 2006). Néanmoins, les oppositions des habitants ne sont pas uniquement de type NIMBY, mais peuvent également être plus générales et se baser sur le fonctionnement global de la politique d'asile, le système de répartition des RA entre les communes ou les districts, ou encore sur le bâtiment concerné.

La population locale peut ainsi mobiliser d'importantes ressources pour s'opposer à cette nouvelle implantation : constitution d'associations, lancement de pétitions, actes de violence physique ou symbolique envers les RA ou le bâtiment destiné à les loger, etc. Ces oppositions rendent difficile la recherche de solutions d'hébergement. En 1999, à ce sujet, la FAREAS³ notait qu' :

« On assiste ici et là à des manifestations d'opposition à l'accueil de nouveaux contingents de requérants d'asile. Le courant de méfiance et de refus auquel la FAREAS s'est trouvée confrontée a singulièrement compromis la recherche de nouvelles possibilités d'hébergement » (FAREAS, 1999, p. 32).

La mobilisation de la population locale peut être telle qu'elle oblige parfois les autorités chargées de l'ouverture du centre à trouver d'autres alternatives de peur que l'opposition manifestée par les habitants n'évolue vers une situation de violence. C'est pourquoi nous émettons l'hypothèse que la localisation d'un centre dans une commune dépend de l'acceptation du projet d'implantation d'un centre d'accueil par la population résidente.

FACTEUR 5 : ACCEPTATION DU CENTRE PAR LES AUTORITÉS COMMUNALES

Des conflits opposant les autorités communales et les autorités cantonales surgissent fréquemment lors de projets d'ouverture de centres d'accueil. Ces conflits se manifestent sous des formes très diverses et leur intensité peut varier d'une opposition radicale à des formes plus subtiles d'obstruction (d'une démission du conseil

³La FAREAS, Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile, était l'institution mandatée par l'Etat de Vaud pour héberger, encadrer et assister les individus relevant du domaine de l'asile. Le 1^{er} janvier 2008, elle a été remplacée par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM).

communal dans son ensemble comme à Vugelles-la-Motte⁴ à une simple lettre de protestation adressée aux autorités cantonales).

Comme pour la population, cette opposition se base majoritairement sur la perception d'externalités négatives liées à l'implantation d'un centre d'accueil pour RA sur le territoire communal, comme, par exemple, une atteinte à l'image du village, une détérioration de la qualité de vie, ou encore une diminution du sentiment de sécurité. Le refus manifesté par les autorités communales face au projet d'ouverture d'un centre d'accueil peut également porter sur la politique de répartition des RA à l'intérieur même du canton (HAGMAN, 2001). Pour donner plus de poids à leur opposition, les autorités communales peuvent aussi donner comme argument l'opposition de la population à l'égard de la venue de RA ou encore la crainte d'actes violents contre les RA ou le bâtiment destiné à les accueillir.

L'attitude des autorités communales semble être déterminante dans l'optique du succès de l'ouverture d'un centre d'accueil car, tout comme la population, elles disposent d'un pouvoir de blocage. C'est pourquoi nous postulons que la localisation d'un centre d'accueil pour RA dépend de l'acceptation du projet d'ouverture d'un centre d'accueil par les autorités communales concernées.

RÉSULTATS

LA DISPONIBILITÉ D'INFRASTRUCTURE OU L'ABSENCE D'ALTERNATIVES

L'analyse des différents projets montre que l'ouverture ou non d'un centre d'accueil repose sur trois conditions :

- L'existence d'un bâtiment à vendre, à louer ou déjà propriété de l'Etat possédant les caractéristiques nécessaires à une transformation en centre d'accueil.
- Un montant de vente ou de location abordable.
- L'obtention de l'accord du propriétaire.

Des bâtiments réunissant ces trois conditions étaient relativement rares dans le canton de Neuchâtel durant la période étudiée et une campagne intensive de recherche a, la plupart du temps, été nécessaire de la part du Canton. L'analyse a montré en outre que l'accord du propriétaire n'est pas toujours facile à obtenir et qu'il est souvent le fruit d'âpres négociations. Dans l'un des cas étudiés, à Buttes, le propriétaire a changé d'avis au dernier moment sous la pression d'une partie de la population et a fait échouer le projet.

⁴Suite au projet d'ouverture d'un centre d'accueil dans leur village, les autorités communales et la population de Vugelles-la-Motte (canton de Vaud) se sont mobilisées. Pour faire part de sa désapprobation, le Conseil communal a démissionné dans son ensemble. Les habitants ont eux aussi choisi la manière forte pour se faire entendre. Ils ont en effet brûlé des croix lors de la venue du Conseiller d'Etat (exécutif cantonal) chargé du dossier. Pour plus d'informations sur l'épisode de Vugelles-la-Motte, voir les éditions du TEMPS du 8.02.03, 12.02.03, 14.02.03, 22.02.03, 10.03.03, 11.03.03 et du MATIN du 18.02.03, 23.02.03.

Les tentatives d'ouverture de centres d'accueil se sont toujours faites dans un contexte de pression migratoire et d'urgence et l'influence du facteur « disponibilité » sur la localisation des centres d'accueil du canton de Neuchâtel a été très forte. Dans le cadre des entretiens, tous les représentants des autorités politico-administratives ont affirmé que ce facteur était prépondérant. Nos analyses confirment que le choix des autorités cantonales s'apparente plus à un choix par défaut qu'à la pesée d'arguments concurrents, c'est-à-dire qu'elles se rabattent sur les solutions disponibles au moment précis où l'ouverture d'un centre d'accueil est nécessaire, même si ces solutions ne sont pas satisfaisantes et transitoires comme dans le cas de l'abri de protection civile des Hauts-Geneveys.

La disponibilité d'objets immobiliers pouvant être rapidement transformés en centres d'accueil constitue donc le facteur principal permettant d'expliquer la localisation des cinq centres d'accueil qui ont ouverts leurs portes dans le canton de Neuchâtel. Elle explique également le lancement des trois projets d'ouverture qui n'ont pas abouti, mais pas l'échec de ces projets.

UNE LOCALISATION PÉRIPHÉRIQUE COMME CHOIX PAR DÉFAUT

La localisation des centres d'accueil tend à confirmer l'hypothèse d'une dissuasion par l'éloignement offrant des possibilités d'intégration et une attractivité potentiellement moins fortes que les villes. Est-ce à dire qu'il y a eu là volonté délibérée des autorités ? Rien dans nos entretiens ne permet de le confirmer et deux constats plaident en sens inverse. Le premier découle du facteur « disponibilité » étudié ci-dessus. Nous avons vu que pour les autorités cantonales chargées d'ouvrir de nouveaux centres d'accueil, la notion de choix était fortement limitée. De plus, il est apparu que les bâtiments pouvant être transformés en centres d'accueil étaient beaucoup plus rares et beaucoup plus chers dans les zones urbaines. Un second constat ressort de nos entretiens. Les autorités cantonales affirment en effet que des arguments tels que la dissuasion ou la non-intégration, ne sont pas pris en compte lors de la recherche d'un bâtiment car elles ne relèvent pas de leurs prérogatives. A ce sujet, un représentant de l'OARA⁵ affirme que :

« S'il y a lieu de prendre des mesures visant à dissuader les requérants d'asile potentiels ou à limiter l'intégration de ceux qui ont accès à la procédure, elles doivent être prises au niveau de la Confédération. Mais dès lors qu'un requérant d'asile est attribué au canton de Neuchâtel, autant pour sa dignité que pour la nôtre, il n'y a pas de raisons de le pénaliser de quelques manières que ce soit. »

On pourrait, certes, mettre en doute une telle affirmation auto-justificative provenant des autorités. Elle a cependant été confirmée par nos analyses et reflète une conception des prérogatives cantonales en matière d'asile qui est largement répandue.

Le faible nombre d'habitants et la situation géographique périphérique des communes où ont été localisés les différents centres d'accueil semblent donc n'avoir eu aucune influence directe sur les choix de localisation. Un résultat qui relativise

⁵ Jusqu'en novembre 2005, l'hébergement des RA était géré par l'Office d'accueil des requérants d'asile qui dépendait du Service de l'asile et des réfugiés.

fortement – tout au moins pour le canton étudié – l'argument des différents auteurs qui voient dans la localisation des centres d'accueil dans de petites communes périphériques un acte délibéré des autorités visant à limiter les possibilités d'intégration et l'attractivité du séjour en Suisse.

UNE MISE À L'ÉCART AMBIVALENTE

Notre troisième hypothèse reprenait l'idée d'un choix délibéré de mise à l'écart des demandeurs d'asile mais à une échelle géographique plus fine : une situation à l'écart du centre de la commune choisie permettrait de minimiser les contacts et, potentiellement, les frictions entre les RA et la population. Dans deux cas étudiés, les bâtiments se trouvaient en effet à l'écart du village. Contrairement à la précédente, cette hypothèse ne peut pas être totalement infirmée par nos analyses. En effet, pour certains membres des autorités cantonales, une localisation en marge constitue une situation idéale en ce qu'elle réduit potentiellement les risques de conflits entre les habitants et les pensionnaires du centre. D'autres considèrent cependant qu'un centre situé à l'écart de toute agglomération pose des problèmes de transport et que les risques de conflits ne sont pas forcément diminués. Un ancien responsable de centre rapporte à ce sujet que les habitants des Verrières se sentaient parfois envahis lorsque les RA descendaient tous en même temps au village pour faire leurs courses ce qui provoquait occasionnellement des conflits. Un membre de l'OSAS souligne également que dans les lieux excentrés les RA n'avaient que peu de contacts avec la population locale, ce qui rendait plus difficile leur intégration lorsqu'ils quittaient le centre pour être logés en appartements.

En conclusion et contrairement au facteur précédent, on peut relever que, si une marge de manœuvre existe, il n'est pas exclu que les autorités cantonales ou communales s'accommodent volontiers d'une mise à l'écart des RA. Cependant, dans aucun des cas étudiés, l'emplacement périphérique du centre d'accueil sur le territoire de la commune n'a exercé de poids sur les décisions. Si deux centres se trouvaient à l'écart de Rochefort et des Verrières, cela semble être dû avant tout à la disponibilité des infrastructures. Leur pérennité pourrait par contre avoir été favorablement influencée par leur localisation périphérique.

Les trois facteurs que nous venons d'évoquer permettent de mieux comprendre le lancement d'un projet de centre d'hébergement. Reste cependant à mieux expliquer le succès ou l'échec de tels projets. Deux autres facteurs doivent alors être considérés : l'attitude de la population d'une part, des autorités communales d'autre part.

DES OPPOSITIONS POPULAIRES FRÉQUENTES

L'acceptation d'un projet de centre d'hébergement n'est jamais aisée. Dans 7 cas sur les 8 étudiés une nette opposition d'une partie de la population s'est manifestée. La commune de Rochefort représente à cet égard presque une surprise puisque, comme le montrent les articles de presse et nos entretiens, la population n'a pas semblé concernée par le sujet. Au dire des protagonistes, cette non-réaction s'explique par la localisation spécifique du centre d'accueil à 3 kilomètres du village.

Les habitants ont utilisé différentes ressources pour manifester leur opposition. Tout d'abord « les droits politiques » avec des pétitions adressées au tribunal admi-

nistratif, au Conseil d'Etat (exécutif) et au Grand Conseil (législatif) neuchâtelois. Ensuite « l'information » avec l'envoi de lettres de protestation au Conseil d'Etat, au Grand Conseil et au Conseil fédéral ou encore la convocation de la presse. Et enfin « la violence », verbale (propos haineux envers les RA lors de séances d'information avec les membres des autorités cantonales) ou symbolique (inscriptions hostiles aux RA écrites sur la route). Le canton n'a heureusement pas été touché par des formes de violence plus marquées comme cela a pu être le cas ailleurs. Notons que cette opposition s'est manifestée avec une intensité fort différente selon les cas. Si certains habitants ont parfois tout mis en œuvre pour mettre en échec le projet, dans d'autres cas cette opposition est demeurée latente.

L'opposition des habitants s'est principalement basée sur trois éléments: le bâtiment concerné par l'hébergement des RA (volonté de conserver le bâtiment – un centre sportif, une auberge, une maison de vacance – à disposition de la commune), la venue des RA eux-mêmes (sentiment de bouleversement de la vie quotidienne, de diminution de la sécurité au village ou de l'attractivité touristique en raison d'une atteinte à l'image du village) et la manière dont le projet a été mené et présenté par les autorités politico-administratives (mise devant le fait accompli, absence de consultation).

En conclusion, l'opposition de la population ne détermine pas la localisation d'un centre d'accueil mais peut, le cas échéant, entraîner l'abandon d'un projet. En effet, dans deux cas la mobilisation de la population est parvenue à ses fins, soit en retardant de manière excessive le projet, soit en mettant de son côté les autorités communales. On peut cependant relever que les projets pour lesquels les autorités politico-administratives ont poursuivi une politique intensive d'information ont, en fin de compte, fait l'objet d'un consensus. A l'inverse, lorsqu'elles ont fait l'économie de séances d'information, comme cela a été le cas dans plusieurs projets, les autorités cantonales ont dû faire face à un potentiel de blocage renforcé. L'opposition des habitants n'a cependant pas toujours entraîné l'abandon d'un projet car l'Etat dispose de compétences pour imposer un centre d'accueil lorsque le bâtiment n'appartient pas à la commune. Cette solution de force n'a cependant été utilisée qu'une seule fois aux Verrières.

L'ATTITUDE DES AUTORITÉS COMMUNALES

L'attitude des autorités communales ressort comme un élément important pour comprendre le destin des projets de centre d'hébergement. Lorsqu'elles ont joué le rôle de relais entre le canton et la population, elles ont grandement contribué à la diffusion d'informations positives. Les autorités de deux communes, Couvet et Rochefort, se sont en particulier affichées d'emblée comme favorables aux projets les concernant. Elles ont motivé ce choix par des arguments humanitaires, mais aussi par l'obtention de garanties de la part des autorités cantonales (mise en place d'un dispositif de sécurité, intervention de la police au moindre incident, absence de charges administratives et financières pour la commune, approvisionnement du centre dans les commerces locaux, etc.). La situation des centres projetés à l'écart du village a, ici aussi, joué un rôle favorable.

Dans 4 cas sur 8 au contraire, le Canton a dû faire face à la réticence voire à l'opposition radicale des autorités des communes concernées. Ces dernières ont eu

recours au « droit » avec, dans deux cas, le dépôt d'une plainte pour vice de forme dans le processus de réquisition du bâtiment et à l'« information » avec la convocation de la presse, l'envoi de lettres au Conseil d'Etat, au Grand Conseil ou encore au Conseil Fédéral. Comme nous l'avons constaté dans le cas de la population, les campagnes d'information et de sensibilisation menées par les autorités cantonales ont souvent contribué à apaiser les opposants.

L'influence de ce facteur n'est, en résumé, pas négligeable et dans un cas au moins, à Chézard-St-Martin, les autorités communales sont parvenues à faire échouer un projet d'implantation.

CONCLUSION

L'analyse qui précède a permis de pondérer les différents facteurs de localisation des centres d'hébergement pour RA, et de comprendre pourquoi certains projets ont dû être abandonnés par le canton. Les choix de localisation s'expliquent ainsi presque uniquement par la disponibilité d'infrastructures pouvant rapidement être transformées en centre d'accueil. Les caractéristiques des communes ou la situation géographique du centre sur le territoire communal n'ont eu qu'une influence très limitée sur le choix initial

Une fois le projet lancé, l'attitude de la population et des autorités communales concernées ont eu une influence importante sur le déroulement du projet. Des considérations géographiques et en particulier la situation d'un centre à l'extérieur du village ont alors joué un rôle non négligeable pour favoriser l'acceptation du projet ou la pérennité d'un centre. La population et les autorités communales se sont parfois opposées au Canton avec vigueur et sont parvenues dans certains cas à bloquer des projets. Dans plusieurs cas cependant, les campagnes d'informations et de sensibilisation menées par les autorités cantonales ont contribué à diminuer les oppositions.

Au cours des dernières années la politique d'accueil des demandeurs d'asile a connu un durcissement en Suisse (EFIONAYI-MÄDER, *et al.* 2001; PIGUET, 2009). Il serait cependant faux de voir dans toutes les actions des autorités le reflet d'un projet coordonné et délibéré de dissuasion. L'exemple du canton de Neuchâtel montre que dans le domaine des localisations des centres d'accueil pour RA, des contraintes de disponibilités considérables s'imposent aux autorités. Elles les obligent à une gestion au jour le jour de l'hébergement qui laisse peu de marge de manœuvre aux choix de localisation. Certes, à d'autres stades de la procédure et en particulier vis-à-vis des personnes frappées d'une non-entrée en matière, des choix de localisation périphériques répondent clairement à une volonté de dissuasion – la mise en place

par le canton de Berne d'un hébergement au *Jaun Pass*⁶ par exemple – mais de tels cas restent, à notre connaissance, encore exceptionnels et les conclusions tirées pour Neuchâtel semblent pouvoir être généralisées au reste de la Suisse.

BIBLIOGRAPHIE

- ARNOLDUS Martijn, DUKES Thea and MUSTERD Sako, 2003 : « Dispersal policies in the Netherlands », in ROBINSON Vaughan, ANDERSSON Roger and MUSTERD Sako, édés, *Spreading the "burden" ? A review of policies to disperse asylum seekers and refugees*, Bristol : The Policy Press, 25-64.
- BOLZMAN Claudio, 1993 : *Les métamorphoses de la barque. Les politiques d'asile, d'insertion et de retour de la Suisse à l'égard des exilés chiliens*. Genève : IES.
- BOLZMAN Claudio, 1994 : « De l'intégration à la dissuasion : l'accueil des demandeurs d'asile en Suisse au cours des deux dernières décennies », *Travail social* 2, 2-11.
- CARITAS, 1986 : *Aspects de la politique d'asile suisse 1945-1985. Les requérants d'asile entre l'intégration et la marginalisation*. Lucerne : Caritas Suisse.
- CALOZ-TSCHOPP Marie-Claire, 1982 : *Le tamis helvétique. Des réfugiés politiques aux « nouveaux réfugiés »*. Lausanne : Éditions d'En Bas.
- EFIONAYI-MÄDER Denise, CHIMIENI Milena, DAHINDEN Janine et PIGUET Étienne, 2001 : *Asyldestination Europa : eine geographie der Asylbewegung*. Zurich : Seismo.
- FAREAS, 1999 : *Rapport d'activité*. Lausanne : FAREAS.
- HAGMANN Tobias, 2001 : *Dynamiques conflictuelles résultant de l'accueil des requérants d'asile dans les communes suisses*. Chavannes-près-Renens : IDHEAP.
- HAMMAR Thomas, 1993 : « The "Sweden-wide strategy" of refugees dispersal », in BLACK Richard and ROBINSON Vaughan, édés, *Geography and refugees. Patterns and processes of change*, London and New York : Belhaven Press, 87-103.
- HUBBARD Phil, 2005a : « Accomodating Otherness : anti-asylum centre protest and the maintenance of white privilege », *Transaction of the Institute of British Geographers* 30 (1), 52-65.
- HUBBARD Phil, 2005b : « "Inappropriate and incongruous" : opposition to asylum centres in the English countryside », *Journal of Rural Studies* 21 (1), 3-17.
- KNOEPFEL Peter, LARRUE Corinne et VARONE Frédéric, 2001 : *Analyse et pilotage des politiques publiques*. Basel : Helbing & Lichtenham.
- LUBBERS Marcel, COENDERS Marcel and SCHEEPERS Peer, 2006 : « Objections to asylum centres : individual and contextual determinants of resistance to small and large centres in the Netherlands », *European Sociological Review* 22 (3), 243-257.
- MAILLARD Alain et TAFELMACHER Christophe, 1999 : « Faux réfugiés ? » *La politique suisse de dissuasion de l'asile 1979-1999*. Lausanne : Éditions d'En Bas.
- MONNIER Michel-Acatl, 1992 : « Gestion de la proscuité socio-culturelle. Premier hébergement des requérants d'asile à Genève », *Revue suisse de sociologie* 18 (3), 709-718.
- PARINI Lorena, 2000 : « La gouvernance de la politique d'assistance aux requérants d'asile en Suisse », *Swiss Political Science Review* 6 (4), 1-18.
- PIGUET Étienne, 2009 : *L'immigration en Suisse. 60 ans d'entrouverture*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

⁶En avril 2004, il a été décidé que les RA frappés d'une non entrée en matière (NEM) seraient exclus du système d'aide sociale de la Confédération et qu'il incomberait aux cantons d'organiser leur propres dispositifs d'aide d'urgence. Pour éviter que l'aide d'urgence du canton remplace celle octroyée auparavant par la Confédération et occasionne des coûts trop importants, le canton de Berne a décidé de délivrer cette aide dans un abri militaire du col du Jaun. Selon un collaborateur de l'Office de consultation sur l'asile de la ville de Bienne : « *Les autorités bernoises ont fait le choix délibéré d'aménager un lieu peu attrayant, dans une région reculée, quasi inaccessible en transports publics.* » (LE TEMPS, 25 mai 2004)

ROBINSON Vaughan, 1993 : « North and South : resettling Vietnamese refugees in Australia and the UK », in BLACK Richard and ROBINSON Vaughan, éd., *Geography and refugees. Patterns and processes of change*, London and New York : Belhaven Press, 134-153.

ROBINSON Vaughan, 1999 : « The development of policies for the resettlement of quotas refugees in the UK, 1945-91 », in ROBINSON Vaughan, éd., *Migration and Public Policies*, Cheltenham : Elgar, 536-553.

ROBINSON Vaughan, 2003 : « Defining the “problem” », in ROBINSON Vaughan, ANDERSSON Roger and MUSTERD Sako, éd., *Spreading the “burden” ? A review of policies to disperse asylum seekers and refugees*, Bristol : The Policy Press, 3-24.

THIÉVENT Romaric, 2004 : *La localisation des centres d'accueil pour requérants d'asile. Le cas de Neuchâtel*. Neuchâtel : Institut de géographie.

VALLI Marcello, 1998 : *L'accueil des requérants d'asile dans le canton de Vaud. Un cas de relation interculturelle*. Lausanne : Université de Lausanne.

WREN Karen, 2003 : « Refugees dispersal in Denmark : From macro- to micro-scale analysis », *International Journal of Population Geography* 9 (1), 57-75.

ABSTRACT

This article analyzes the location of asylum seekers centres which have opened their doors in the canton of Neuchâtel since 1986. Based on interviews with local and regional government officers, as well as on text analysis, the study concludes that location choices primarily rest on the availability of infrastructures and facilities which can be quickly turned into asylum seekers centres. Other factors such as the size and geographical situation of the municipalities, or the question of the particular site where the asylum centre is planned to be built, have no influence on the initial decision regarding its location. On the other hand, the attitude of local authorities and local population has, in some cases, played an important role by thwarting projects at the implementation phase.

Keywords: *asylum, asylum seeker centre, localization, housing.*

ZUSAMMENFASSUNG

Der vorliegende Artikel untersucht die Standorte der im Kanton Neuenburg seit 1986 errichteten Empfangszentren für Asylsuchende. Basierend auf Dokumentanalysen sowie Interviews mit Vertretern kommunaler und kantonaler Behörden folgert die Studie, dass sich die Standortwahl hauptsächlich mit der Verfügbarkeit von rasch unnutzbaren Infrastrukturen erklärt. Andere Faktoren wie Grösse und Standort der Gemeinde als mögliches Abschreckkriterium oder der Situation des Zentrums innerhalb des Gemeindebiets haben keinen Einfluss auf die anfängliche Standortwahl. In einigen Fällen haben jedoch Behörden und Bevölkerung von auserwählten Gemeinden mittels der Blockierung bereits angelaufener Projekte massgeblich Einfluss genommen.

Schlüsselwörter: *Asyl, Empfangszentren, Asylsuchende, Standortwahl, Unterbringung.*

JEUNES MUSULMANS, UN RAPPORT À LA RELIGION TOUT AUSSI DIVERSIFIÉ QUE LES AUTRES JEUNES

KERSTIN DÜMMLER, JOËLLE MORET

Maison d'analyse des processus sociaux (MAPS) de l'Université de Neuchâtel

kerstin.duemmler@unine.ch

joelle.moret@unine.ch

RÉSUMÉ

Cet article soulève la question du rapport que les jeunes de confession musulmane entretiennent avec leur religion et avec les autres jeunes. Il questionne la supposition selon laquelle ces jeunes auraient un rapport plus assidu à la religion. L'analyse s'appuie sur des données quantitatives obtenues lors d'une enquête téléphonique menée auprès de jeunes de toutes confessions dans les cantons de Neuchâtel et de Lucerne.

Mots-clés : *religiosité, jeunes, musulmans, réseau social, Suisse.*

INTRODUCTION

Les auteurs classiques en sciences sociales comme DURKHEIM ou WEBER ont annoncé que la religion perdrait en valeur dans l'orientation des individus des sociétés modernes. Cette thèse de la sécularisation a influencé de nombreux scientifiques, et s'est confirmée au cours des dernières décennies, la situation dans la majorité des pays européens ayant suivi ces prévisions (CASANOVA, 2004). En même temps que les pratiques traditionnelles – par exemple la fréquentation régulière d'un lieu de culte – reculaient en Europe, de nouvelles formes individuelles religieuses ou spirituelles (par exemple inspirées du bouddhisme) sont apparues, en Suisse (BAUMANN et STOLZ, 2009) comme ailleurs (LUCKMANN, 1991). Ainsi, c'est plus l'institution traditionnelle, soit l'Eglise chrétienne en Europe, que la religion elle-même qui a perdu en valeur au cours du siècle dernier.

Néanmoins, la plupart des pays européens continuent de se considérer comme séculiers. Ce positionnement est particulièrement marqué dans les débats publics sur les migrants musulmans et leur descendance, souvent perçus comme pratiquant leur religion de manière plus assidue¹. Ces présupposés associent parfois les musulmans à des attitudes traditionnelles, pré-modernes et non-séculières où l'islam toucherait l'ensemble de la vie quotidienne (FONER et ALBA, 2008). Ces débats varient selon les contextes locaux et nationaux, même s'ils partagent certains points communs. Les musulmans sont souvent perçus comme un groupe homogène bien qu'une partie de ces personnes ne pratiquent pas du tout leur religion (EKR, 2006). Les pays européens et les personnes de religions chrétiennes qui y vivent sont, quant à eux, assimilés à un rapport séculier et moderne sous-entendant une religion qui n'est pas au centre de la vie quotidienne et un rapport plutôt individualiste au religieux. La religion des migrants musulmans est ainsi construite comme un cas exceptionnel qui ne correspond pas au contexte des pays européens séculiers (HERVIEU-LÉGER, 2003), ces réflexions valant également pour la Suisse (MAHNIG, 2002).

Cet article soulève la question du rapport que les jeunes de confession musulmane des cantons de Neuchâtel et de Lucerne entretiennent avec leur religion. A partir de données recueillies lors d'une enquête quantitative, il interroge certaines suppositions, en particulier le fait que ces jeunes auraient un rapport plus étroit à la religion que les jeunes d'autres confessions. Malgré leur nombre minoritaire ils représentent la troisième plus importante religion en Suisse (après le catholicisme et le protestantisme); ce groupe est par ailleurs presque uniquement composé de migrants et de leurs enfants (BAUMANN et STOLZ, 2009). Cet intérêt pour les musulmans se justifie par l'envie d'éclairer les enjeux qui lient migration et religion dans le contexte suisse. Ces enjeux sont particulièrement complexes dans le cas des jeunes musulmans, la plupart d'entre eux étant nés ou ayant grandi en Suisse.

L'article débute par un survol des débats scientifiques sur le rôle de la religion pour les populations migrantes de manière générale. Il se focalise ensuite sur les études consacrées aux jeunes musulmans en Europe qui soulignent les particularités de ce groupe. Dans la deuxième partie de l'article, nous décrivons nos questions de recherche et nos méthodes pour ensuite présenter les résultats de notre enquête². L'analyse montre que les jeunes musulmans s'avèrent un groupe fortement hétérogène dans leur rapport à la religion, et que le rapport qu'ils entretiennent avec la religion n'est fondamentalement que peu différent de celui des autres jeunes.

¹Le masculin générique est utilisé pour ne pas alourdir le texte et s'applique autant aux hommes qu'aux femmes.

²L'enquête a été effectuée dans le cadre du projet de recherche « Ethnicité et religion : quelles pratiques, quelles identités, quelles frontières ? » réalisée à l'Université de Neuchâtel sous la direction de la Professeure Janine DAHINDEN. Ce projet fait partie du Programme National de Recherche n°58 (PNR 58) traitant du thème « Collectivité religieuse, Etat et société » et est financé par le Fonds national pour la recherche scientifique (FNS).

LA RELIGION DANS UN CONTEXTE DE MIGRATION

Dans les discussions scientifiques sur la religion et la migration, une perspective importante s'intéresse à la religiosité des migrants et de leur descendance, et à l'internalisation ou la transformation du système symbolique religieux d'origine. Les études classiques dans ce domaine ont été réalisées aux Etats-Unis aux XIX^e et XX^e siècles : bien que leurs observations ne s'appliquent pas telles quelles à Neuchâtel, ces études font état de certains mécanismes importants dans la compréhension du contexte de migration.

Ces recherches montrent en particulier que les migrants réactivent leur religion dans le pays d'accueil, comme cela a été observé pour les personnes protestantes, catholiques et juives venues d'Europe (HERBERG, 1955) ou pour les migrants indiens et pakistanais (WILLIAMS, 1988). Ce phénomène de réactivation se traduit par la réaffirmation de certaines croyances, la fondation de congrégations religieuses, et la recherche de contacts avec des coreligionnaires, des activités qui n'étaient pas aussi marquées avant la migration. Ce phénomène s'explique d'une part par le fait que les populations migrantes reçoivent une certaine reconnaissance de par leur affiliation religieuse dans une société américaine qui se perçoit comme pluri-religieuse. D'autre part, ces personnes trouvent un certain « sens de la vie » dans une période de rupture. Mais les congrégations religieuses jouent avant tout un rôle important dans la vie des migrants parce qu'elles mettent à disposition des ressources et des services (informations sur le pays d'accueil, échanges économiques, éducation facilitant une mobilité sociale, etc.). Elles constituent aussi un espace de protection face à la discrimination et la marginalisation auxquelles les migrants sont confrontés (HIRSCHMAN, 2004).

Mais cette affirmation de la tradition religieuse ne signifie pas nécessairement une continuité. La religion d'origine est souvent modifiée et adaptée en fonction du genre, de l'âge, de la génération, de la nationalité, de la confession, du statut socio-économique ou de l'éducation des migrants, mais avant tout en fonction du contexte d'accueil (WARNER, 1998). Alors qu'aux Etats-Unis, la religion constitue une distinction culturelle acceptée, voire souhaitée, certains auteurs observent en Europe de l'Ouest une tendance, parmi les migrants, à l'individualisation de la religiosité. La religion n'y offre pas autant une identification collective et stable, ce que certains auteurs interprètent comme une adaptation au contexte séculier (PLÜSS, 2009).

RELIGION PARMIS LES JEUNES DE CONFESSION MUSULMANE EN EUROPE – LE RÔLE DU CONTEXTE

On constate aujourd'hui que les jeunes musulmans en Europe réactivent et transforment la religion de multiples façons et différemment selon les pays. Toutefois, certaines similitudes apparaissent, qui les différencient en outre de la situation vécue par la génération de leurs parents. Ces jeunes sont aujourd'hui les témoins d'une émergence islamique au plan national mais aussi global. Les débats autour des caricatures du prophète Mahomet au Danemark n'en sont qu'un exemple. Ces jeunes ont aussi vécu, depuis les années 1990, des revendications identitaires religieuses des migrants, comme la construction de mosquées dans les sociétés de résidence

(VERTOVEC et ROGERS, 1998). Les jeunes dont nous parlons ici ont grandi dans ce contexte ; ils doivent se positionner dans une société où les débats autour de leur religion sont nourris. Les premiers arrivants, souvent leurs parents ou grands-parents, ont moins souffert de ces débats ; les communautés musulmanes ont jusque là avant tout représenté pour eux un certain réconfort après avoir quitté leur pays (SCHIFFAUER, 2004).

Tout ceci a donné lieu à des usages et des identifications multiples avec l'Islam parmi ces jeunes, qui varient selon le genre, la nationalité ou encore le statut social (KHOSROKHAVAR, 2003). Plusieurs études européennes ont décrit ces phénomènes liés à un Islam de la diaspora (SCHIFFAUER, 2004). Chez certains, on assiste à un renforcement des croyances et des pratiques religieuses. Ce réveil est lié à une recherche spirituelle sur le sens de la vie et à une nouvelle conscience de soi (VERTOVEC et ROGERS, 1998, 10ff.). Cette réactivation est un phénomène international que l'on trouve parmi les jeunes Bengalis aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne (KIBRIA, 2007), en France parmi les jeunes d'Afrique du Nord, ou encore en Allemagne chez les jeunes originaires de Turquie (BABÈS, 1997 ; TIETZE, 2003). Pour la plupart, l'identification à l'Islam n'implique pas un refus de la société de résidence. Pour une minorité, l'expression de la différence est par contre essentielle (SCHIFFAUER, 2004).

D'autres facteurs ont participé à la réactivation de la religion musulmane parmi ces jeunes. Plusieurs auteurs soulignent l'effet de la situation économique qui s'est aggravée au moment où beaucoup de migrants se sont installés avec leur famille en Europe au début des années 1990 et qui s'est traduite pour eux par une exclusion sur le marché du travail et des pratiques de discrimination. Pour les personnes originaires d'Afrique du Nord en France par exemple, c'est à ce moment que la religion a commencé à devenir importante (KEPEL, 1997). Mais les jeunes ont parfois adopté une identification musulmane sans pour autant pratiquer la religion ou disposer du savoir qui lui est lié : à West Yorkshire en Grande-Bretagne par exemple, ils ont participé avec enthousiasme aux manifestations contre le livre controversé « Les Versets sataniques » et ont baptisé leur équipe de foot « Keighly Muslims » pour défendre une identité collective. Ces exemples illustrent l'affirmation d'une identité de résistance contre la discrimination et l'exclusion de la part des autres habitants (VERTOVEC, 1998).

Néanmoins, une tendance à la sécularisation est également visible parmi les jeunes musulmans. Les valeurs religieuses ne se trouvent alors plus au centre de la vie quotidienne mais plus accessoirement au moment des fêtes religieuses ou des mariages par exemple. Parallèlement, on observe une individualisation et une privatisation de la religion. Ces jeunes bricolent leur religion eux-mêmes et s'engagent moins dans des cérémonies ou des cultes collectifs (VERTOVEC et ROGERS, 1998, 10ff.). Ce phénomène n'est pas une simple adaptation au contexte séculier européen. Les musulmans grandissent avec peu de structures de socialisation religieuse et de légitimité de la croyance musulmane dans l'espace public en Europe. Cette instabilité favorise la négociation et l'innovation de l'Islam (SAINT-BLANCAT, 2004). Depuis la fin des années 1990, les jeunes musulmans européens ont ainsi gagné en visibilité dans l'espace public. Ils ne réclament pas nécessairement une reconnaissance religieuse mais ils se distinguent par une identité qui s'exprime par des esthétiques corporelles (par exemple des vêtements) ou la consommation d'« objets religieux » comme le rap islamique (SAINT-BLANCAT, 2008).

En Suisse, la présence des migrants musulmans est plus récente et moins politisée (MAHNIG, 2002) qu'en Allemagne, en Grande-Bretagne ou en France où la ségrégation urbaine de cette population est plus marquée. Les premiers musulmans sont arrivés en Suisse en tant que travailleurs dans les années 1970 ; ils venaient majoritairement de Turquie et d'ancienne Yougoslavie. Dans les années 1990, des requérants d'asile sont arrivés du Kosovo, de la Bosnie et plus récemment du Moyen-Orient et d'Afrique. 11% des musulmans sont aujourd'hui suisses (principalement à la suite d'une naturalisation), 21% sont de nationalité turque, 58% viennent des pays de l'ancienne Yougoslavie, 4% d'Afrique ou d'Asie et 2% du Moyen-Orient (BEHLOUL et LATHION, 2007). Une étude portant notamment sur les croyances et les pratiques montre que ce groupe est extrêmement hétérogène et que ces personnes se forgent une interprétation très individuelle des règles et des textes religieux (GRIS, 2005).

QUESTIONS DE RECHERCHE ET MÉTHODES

La question sur laquelle nous souhaitons mettre l'accent ici est celle du rapport que les jeunes musulmans du canton de Neuchâtel entretiennent avec leur religion. Les études américaines postulent que la religion devient plus importante au cours du processus migratoire. Le profil des musulmans européens et suisses de la deuxième génération est par contre plus hétérogène. Alors que certains discours véhiculent une image homogénéisante de musulmans entretenant un rapport assidu à leur religion, nous avons pour ambition de mettre en regard les comportements et attitudes des jeunes de ce groupe avec celui des jeunes d'autres religions à Neuchâtel d'une part, et des jeunes vivant dans le canton de Lucerne d'autre part.

Les études montrent que le rapport à la religion est multidimensionnel : la religion peut être importante dans une démarche spirituelle, ou simplement durant les fêtes qui s'y rapportent. En ce qui concerne les démarches quantitatives, de nombreuses études s'appuient sur l'approche développée par Charles GLOCK. Selon lui, le rapport à la religion se décline selon cinq dimensions : (1) la dimension intellectuelle (connaissances et intérêt pour la religion) ; (2) l'idéologie, ou la croyance elle-même ; (3) les expériences religieuses (par exemple le sentiment de la présence d'une force supérieure) ; (4) les rites et pratiques religieuses (prière, fréquentation d'un lieu de culte, par exemple) ; et (5) la dimension éthique (importance de la religion dans la vie quotidienne, par exemple influence sur l'alimentation, l'habillement, le comportement avec d'autres) (GLOCK, 1962). Dans cet article, nous portons notre attention sur les dimensions rituelle (pratique religieuse) et éthique (importance de la religion dans différents domaines de la vie quotidienne) décrites par GLOCK. Nous y ajoutons la dimension sociale, peu prise en compte par GLOCK : cette dimension est liée à l'engagement des individus dans des congrégations ou groupes religieux, et à leurs relations avec des coreligionnaires. Nous nous sommes ainsi intéressées au réseau social personnel des jeunes et à leur participation à des associations religieuses. Ces indicateurs sont les plus pertinents pour comprendre le rôle joué par la religion dans les pratiques quotidiennes et sociales des jeunes.

Notre analyse est fondée sur une enquête par téléphone réalisée en 2008 et menée dans les cantons de Neuchâtel et de Lucerne lors de laquelle 800 jeunes de 16 à 19 ans ont été interrogés, quelle que soit leur orientation religieuse. Un échantillon

stratifié et aléatoire a été obtenu auprès des registres communaux pour atteindre des données représentatives. Ainsi, seule une minorité des jeunes interrogés se révèle être de confession musulmane (6% à Neuchâtel=NE, 7% à Lucerne=LU). La plupart des autres jeunes sont soit protestants, principalement à Neuchâtel (40% à NE, 13% à LU), soit catholiques, surtout à Lucerne (31% à NE, 68% à LU). A Neuchâtel, une proportion plus importante est sans affiliation religieuse qu'à Lucerne (19% contre 5%). Une minorité appartient à une autre religion (4% à NE, 7% à LU): bouddhisme, hindouisme, judaïsme ou une autre religion chrétienne (Eglise libre, Témoins de Jehova, etc.)³. Notre attention, dans ce texte, porte avant tout sur les jeunes de confession musulmane, en comparaison avec les jeunes protestants et catholiques, majoritaires en Suisse.

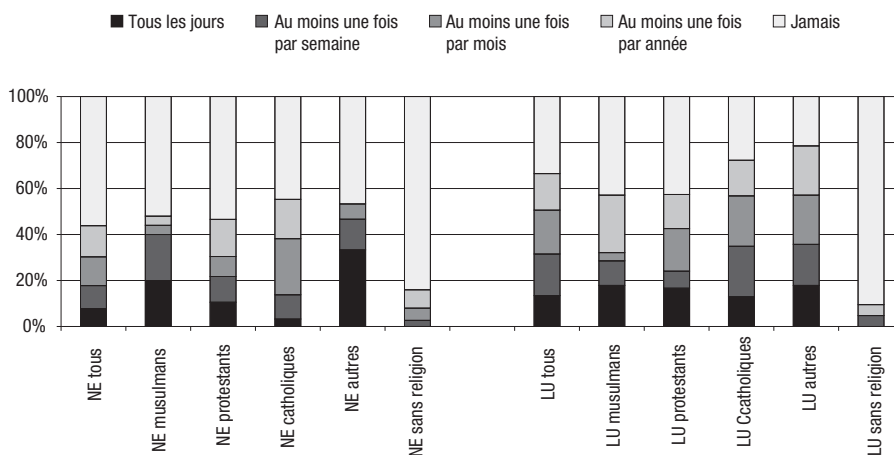
Parmi les jeunes de confession musulmane, plus d'un quart a la nationalité suisse, presque toujours suite à une naturalisation. La grande majorité de ces jeunes sont en effet nés en Suisse ou y sont arrivés avec leurs parents alors qu'ils étaient encore enfants, et ont pour la plupart été socialisés dans le contexte suisse. Une certaine homogénéité existe aussi en ce qui concerne le pays d'origine de ces jeunes ou de leurs parents: les pays d'Europe du Sud-Est dominent nettement (Kosovo, Macédoine, Bosnie, Serbie, Albanie), mais un petit nombre de ces jeunes, surtout à Neuchâtel, vient également de Turquie ou de Tunisie.

LES PRATIQUES RELIGIEUSES

Nous avons inclus dans cette dimension les pratiques liées à la prière et le port d'un symbole religieux. Parmi les jeunes musulmans de Neuchâtel, plus de la moitié ne prie jamais (voir Figure 1). Le graphique montre cependant, en contraste avec ceux qui ne prient pas, un autre groupe très important (40%) qui prie au moins une fois par semaine (tous les jours pour la moitié d'entre eux). La moitié des jeunes musulmans de Neuchâtel sont aussi certains de vouloir perpétuer cet acte avec leur descendance: les autres sont persuadés de ne pas le faire (36%) ou ne savent pas encore avec certitude quelle attitude adopter face à cette question (16%) (Figure 2). On trouve ainsi deux groupes opposés, avec d'un côté les jeunes qui montrent un intérêt marqué pour la prière, de l'autre ceux pour qui cette pratique n'a aucune importance. En ce qui concerne d'autres pratiques liées à la religion, ces jeunes sont une minorité à porter un symbole visible de leur confession: seuls 16% marquent leur appartenance religieuse de la sorte, en portant le plus souvent non pas un voile (une seule répondante) mais plutôt un pendentif représentant un symbole religieux (main de Fatma, page du Coran).

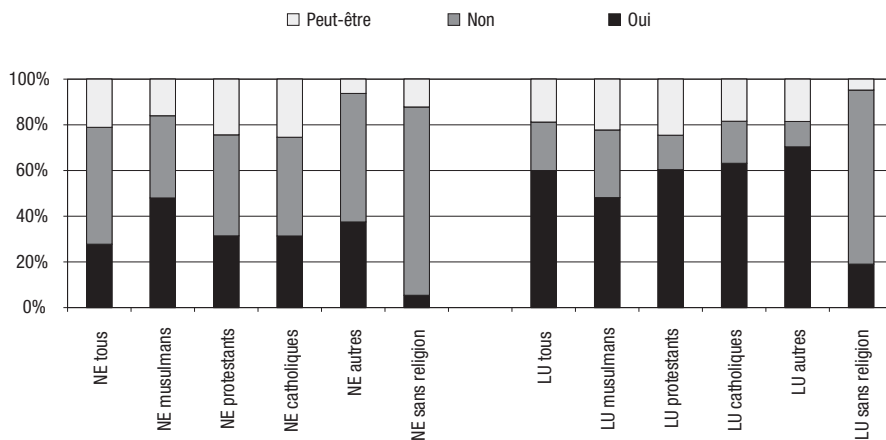
³Nous évitons d'interpréter les données de cette catégorie, trop hétérogènes. Toutes les différences entre des catégories indiquées dans ce texte sont significatives avec une marge d'erreur de 5%. De plus, la religion indiquée correspond à la religion officielle du répondant ou de la répondante.

Figure 1. Fréquence à laquelle les jeunes prient (Neuchâtel=NE et Lucerne=LU)



La comparaison avec les autres jeunes de Neuchâtel montre que les musulmans se montrent plus assidus à la prière et dans leur volonté de perpétuer cet acte avec leurs futurs enfants que les autres. Pour le port d'un symbole religieux par contre, ils et elles se trouvent entre les jeunes protestants (9%) et les catholiques (21%) de Neuchâtel et se distinguent finalement peu des autres.

Figure 2. Intention des répondants de prier avec leurs futurs enfants (Neuchâtel=NE et Lucerne=LU)



L'analyse porte jusque là uniquement sur les données neuchâteloises. En ajoutant au tableau les jeunes de Lucerne, l'image générale se modifie. En effet, ces derniers affichent des comportements et des attitudes beaucoup plus favorables à l'égard de la religion que les jeunes Neuchâtelois. Par exemple, 60% des jeunes de Lucerne en général imaginent prier avec leurs futurs enfants, alors que cette proportion n'est que de 28% à Neuchâtel. De ce fait, et en comparaison, les musulmans de Lucerne ne se distinguent plus des autres jeunes de ce canton : dans de nombreux

cas, ils se montrent même moins assidus que certains jeunes, en particulier les catholiques, dans la pratique de leur religion. Les jeunes catholiques de Lucerne prient par exemple plus que les musulmans (voir Figure 1), ils sont plus nombreux à souhaiter perpétuer cette pratique avec leurs propres enfants (Figure 2); de même, ils sont deux fois plus nombreux à porter un symbole religieux (généralement une croix).

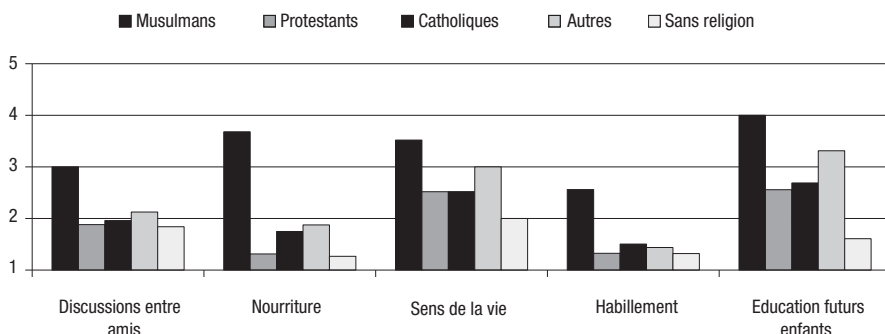
D'autres variables que la confession déterminent les pratiques religieuses. A Lucerne par exemple, les citadins prient moins que les personnes vivant à la campagne ou en banlieue; de même, les garçons prient moins que les filles. A Neuchâtel, ce sont en général les jeunes migrants de la première ou de la deuxième génération qui prient plus souvent que les Suisses. Les jeunes musulmans ne sont donc pas un cas exceptionnel parmi ceux provenant de familles migrantes.

LA RELIGION DANS LA VIE QUOTIDIENNE

Les pratiques concrètes de la religion (prier, porter un symbole religieux, etc.) ne sont pas nécessairement le reflet direct de l'importance accordée à la dimension religieuse dans la vie quotidienne. La Figure 3 montre très clairement la valeur élevée qu'accordent les jeunes de confession musulmane de l'échantillon à la religion dans différents domaines de la vie. Qu'il s'agisse des discussions entre amis, de la nourriture, de questions liées au sens de la vie ou de l'éducation de leurs éventuels futurs enfants, la dimension religieuse occupe une place importante pour une majorité de ces jeunes. Sur une échelle où 1 correspond à «pas important du tout» et 5 à «très important», leur moyenne se situe entre 3 et 4. L'habillement est quant à lui le domaine le moins concerné par cet aspect.

L'analyse comparative montre que la religion joue un rôle clairement plus important pour les musulmans, et cela dans tous les domaines de leur vie, que pour les jeunes d'autres religions. Ceci est valable à Neuchâtel comme à Lucerne. Mais ces jeunes ne constituent pas un cas unique. Des analyses plus approfondies montrent que les jeunes migrants de la première ou de la deuxième génération accordent en général plus de valeur à la religion dans la vie quotidienne, et ceci dans tous les domaines, que les jeunes Suisses à Lucerne et à Neuchâtel.

Figure 3. Importance accordée à la religion dans différents domaines de la vie (moyenne par catégorie à Neuchâtel)



Note: l'échelle va de 1 (pas important du tout) à 5 (très important).

LA RELIGION DANS LA VIE SOCIALE

Pour comprendre l'importance que les jeunes musulmans accordent à leur religion, il est nécessaire de saisir sa dimension sociale. Dans notre échantillon, seule une petite proportion de ces jeunes participe à un groupe ou à une association religieuse (8% Neuchâtel, 7% Lucerne). A Neuchâtel, ce sont surtout les jeunes ayant une religion chrétienne minoritaire (par exemple Eglise libre) qui font partie de telles associations (30%). A Lucerne, cet engagement est surtout important parmi les jeunes catholiques (20%).

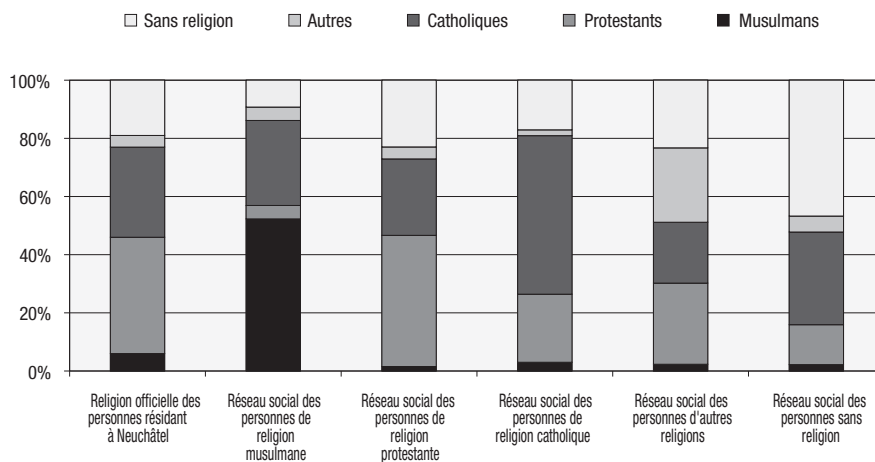
Nous nous sommes également intéressées à la religion des personnes que les jeunes de notre échantillon considèrent les plus proches (trois personnes en-dehors de leurs parents, frères et sœurs). La Figure 4 révèle que les musulmans comptent dans leur réseau social un nombre important d'individus également musulmans, ce qui montre une certaine homogénéité religieuse du réseau social proche. Cette surreprésentation des personnes musulmanes dans le réseau des jeunes de cette confession se manifeste par le fait que 52% de leurs amis les plus proches sont des coreligionnaires alors que leur proportion effective à Neuchâtel n'est que de 6%. Des personnes appartenant à d'autres confessions font aussi partie du réseau de ces jeunes, mais, pour une raison qui reste à expliquer, les protestants y sont clairement sous-représentés : ils ne représentent même pas 5% du réseau des répondants musulmans alors qu'ils constituent près de 40% des jeunes de Neuchâtel. Cette distance entre musulmans et protestants s'explique peut-être par l'appartenance de ces jeunes à des classes sociales bien distinctes : les familles musulmanes appartiennent souvent à des catégories socioéconomiques plutôt basses, tandis que les protestants peuvent être assimilés aux groupes traditionnellement les mieux « établis » de Neuchâtel (ancienne bourgeoisie) (voir article de Janine Dahinden dans ce même numéro).

Notre analyse met ainsi en lumière une certaine tendance, parmi les jeunes musulmans, à rester entre eux, c'est-à-dire à choisir, de manière consciente ou non, des amis qui ont la même religion. Le réseau amical proche s'avère ainsi hautement sélectif : les amitiés ne se créent pas au hasard, mais en fonction d'opportunités et de contraintes sociales.

Mais les autres jeunes en font-ils autant ? La Figure 4 montre que c'est le cas, quelle que soit l'orientation religieuse ou la nationalité des personnes : les jeunes sans confession officielle ont, parmi leurs proches, plus de personnes sans religion que les autres, comme les catholiques comptent plus souvent des catholiques. Il est toutefois important de noter que cette tendance à l'homogénéité est plus marquée chez les jeunes de confession musulmane que chez les autres. Des résultats tout à fait similaires sont visibles à Lucerne.

On pourrait supposer que la pratique de la religion musulmane éloigne peut-être ces jeunes des jeunes d'autres confessions. Nos données ne soutiennent cependant pas cette thèse : le réseau amical des jeunes musulmans qui ne prient jamais est en effet encore plus homogène en termes de religion que celui de ceux qui prient (de façon plus au moins assidue).

Figure 4. Appartenance religieuse officielle des personnes faisant partie du réseau personnel proche des répondants (Neuchâtel)



Sachant que les jeunes musulmans de notre échantillon font en majorité partie des groupes les plus stigmatisés en Suisse (par exemple personnes originaires des pays des Balkans ou de Turquie), on peut se demander s'il ne faut pas voir dans cette homogénéité religieuse un signe supplémentaire d'exclusion de ces catégories nationales. Il s'avère par ailleurs que les musulmans suisses (souvent naturalisés) sont insérés dans des réseaux moins homogènes, en termes religieux, que les musulmans d'une autre nationalité.

Toutefois, on observe cette même tendance à l'homogénéité si l'on s'intéresse à la nationalité des jeunes. Les étrangers ont par exemple une probabilité plus grande d'avoir des amis qui ne sont pas suisses non plus. Ce phénomène n'est pas limité aux groupes les plus stigmatisés, puisqu'il concerne autant les jeunes d'Italie ou du Portugal que ceux de Bosnie ou du Kosovo. On peut supposer qu'il s'agit là d'une conséquence de la ségrégation spatiale et sociale (quartiers, niveau scolaire), mais les données ne permettent pas d'approfondir cette thèse. Il est néanmoins important de souligner que l'homogénéité religieuse des réseaux des jeunes (musulmans ou non) n'est pas nécessairement due à leur seule religion mais que d'autres dimensions (en particulier la nationalité ou l'origine nationale, ou encore la classe sociale) jouent également un rôle rassembleur.

CONCLUSION

Nous avons pris comme point de départ les débats publics qui sous-entendent que les musulmans auraient des attitudes plus favorables à l'égard de la religion et des pratiques religieuses plus assidues, et qu'ils représenteraient donc un cas exceptionnel dans le paysage religieux suisse plutôt séculier. Notre enquête auprès des jeunes dans les cantons de Neuchâtel et de Lucerne incite à remettre en question ces idées préconçues. Si le cas neuchâtelois fait apparaître des musulmans en moyenne

plus pratiquants que les autres jeunes, la comparaison avec des jeunes vivant dans un canton fortement catholique comme l'est Lucerne fait émerger une image où les jeunes musulmans ne sont que peu différents des autres. Les jeunes Lucernois montrent d'ailleurs un intérêt plus marqué envers la religion que leurs contemporains de Neuchâtel, ce qui tient peut-être à la tradition laïque neuchâteloise. A Lucerne, la religion fait par exemple jusqu'à aujourd'hui partie du cursus d'études de la scolarité obligatoire, ce qui n'est pas le cas à Neuchâtel. On peut dès lors s'interroger sur l'influence que peut avoir le contexte local sur le rapport des individus à la religion. Nos analyses montrent que celui-ci joue un rôle tout aussi important dans la religiosité des jeunes que le fait d'être musulman. En outre, les jeunes musulmans ne constituent pas un cas exceptionnel. D'autres jeunes de la deuxième génération, notamment catholiques, montrent également un plus grand intérêt pour la religion que les jeunes d'origine neuchâteloise. Nos résultats semblent ainsi confirmer les observations des études classiques de HERBERG et WILLIAMS sur les migrants et leurs enfants aux Etats-Unis.

Mais notre enquête sur la religiosité des jeunes musulmans de Neuchâtel se distancie aussi de ces études classiques. Ces recherches ont par exemple souligné l'importance des congrégations et des communautés religieuses (HERBERG, 1955; WILLIAMS, 1988; HIRSCHMAN, 2004). Nos analyses indiquent le contraire: en effet, seule une minorité des jeunes de confession musulmane s'affilie à de telles associations religieuses. Reste que l'importance accordée à la religion dans différents domaines dans la vie quotidienne ou le souhait de prier aujourd'hui et à l'avenir sont des indices de la valeur accordée par une partie de ces jeunes à la religion. L'impression générale qui se dégage tient à une pratique spirituelle et individuelle qui n'est pas forcément vécue collectivement, par exemple au sein d'une association ou à la mosquée. Leurs pratiques et attitudes montrent une relation très moderne à la religion. Nos observations correspondent aux résultats d'autres études qui soulignent l'importance spirituelle et individuelle de la religion pour les jeunes musulmans européens (VERTOVEC et ROGERS, 1998; KIBRIA, 2007).

La visibilité de la religion musulmane dans l'espace public telle que l'a décrit SAINT-BLANCAT (2008) pour le contexte européen joue par contre un rôle mineur à Neuchâtel et à Lucerne. Le nombre peu élevé de jeunes affichant ostensiblement leur religion par le port de symboles religieux, la faible importance accordée à l'habillement ou encore la rare affiliation à un groupe religieux, sont autant de signes plaidant en défaveur de l'expression d'une identité publique qui marque une différence. Il semble que la religion a une place dans la vie privée mais qu'elle n'est pas accompagnée d'une recherche de reconnaissance publique.

Mais si certains des jeunes musulmans de notre enquête affichent un intérêt marqué pour la religion, d'autres n'y accordent aucune ou peu d'attention: 48% ne vont jamais à la mosquée et 52% ne prient jamais. Ces jeunes, malgré leurs similitudes en ce qui concerne leur profil migratoire, s'avèrent un groupe fortement hétérogène dans leur rapport à leur religion (voir aussi GRIS, 2005). Cette tendance des musulmans à la sécularisation n'est pas spécifique à la Suisse; certaines études expliquent d'ailleurs ce phénomène par le manque d'institutionnalisation de l'Islam dans les pays d'accueil (SAINT-BLANCAT, 2004).

Enfin, malgré la tendance à la sécularisation discutée par de nombreux auteurs, nos données montrent également, de la part des jeunes interrogés, qu'ils et elles

soient de confession musulmane, chrétienne, ou autres, un intérêt pour la religion plus élevé que celui auquel on aurait pu s'attendre. S'il est délicat de parler d'un réel « retour de la religion », on peut observer une transformation des champs religieux parmi ces jeunes, qui semblent avoir tendance à « bricoler » leurs propres croyances et pratiques de manière finalement plus individuelle que collective. Malgré ces similitudes dans leurs attitudes envers la religion, les analyses montrent que certaines frontières demeurent entre les groupes et que l'appartenance religieuse constitue de fait une ligne de séparation.

BIBLIOGRAPHIE

- BABÈS Leila, 1997 : *L'islam positif*. Paris : Éditions de l'Atelier.
- BAUMANN Martin et STOLZ Jörg, éd., 2009 : *La nouvelle Suisse religieuse. Risques et chances de sa diversité*. Genève : Labor et Fides.
- BEHLOUL Samuel et LATHION Stéphane, 2007 : « Muslime und Islam in der Schweiz : Viele Geisichter einer Weltreligion », in BAUMANN Martin et STOLZ Jörg, éd., *Eine Schweiz - viele Religionen. Risiken und Chancen des Zusammenlebens*, Bielefeld : Transcript, 193-207.
- CASANOVA José, 2004 : Der Ort der Religion im säkularen Europa. *Transit - Europäische Revue*.
- EKR, 2006 : *Mehrheit und muslimische Minderheit in der Schweiz. Stellungnahme der EKR zur aktuellen Entwicklung*, Bern : Eidgenössische Kommission gegen Rassismus.
- FONER Nancy et ALBA R., 2008 : « Immigrant Religion in the U.S. and Western Europe : Bridge or Barrier to Inclusion ? », *International Migration Review* 42 (2), 360-392.
- GLOCK Charles Y., 1962 : « On the study of religious commitment », *Review of research bearing on religious and character formation (Research supplement to Religious education)* 57, 98-110.
- GRIS, 2005 : Muslime in der Schweiz. Identitätsprofile, Erwartungen und Einstellungen. Genf : Eidgenössische Ausländerkommission.
- HERBERG Will, 1955 : *Protestant--Catholic--Jew. An Essay in American Religious Sociology*. Chicago : The University of Chicago Press.
- HERVIEU-LÉGER Danièle, 2003 : « Der Wandel der religiösen Landschaft Europas im Spiegel des Islams : Der Fall Frankreich », in ESCUDIER Alexandre, éd., *Der Islam in Europa*. Göttingen : Wallstein.
- HIRSCHMAN Charles, 2004 : « The role of religion in the Origins and Adaption of immigrants groups in the US », *International Migration Review* 38 (3), 1206-1233.
- KEPEL Gilles, 1997 : « Islamic groups in Europe : Between community affirmation and social crisis », in VERTOVEC Steven and PEACH Ceri, éd., *Islam in Europe. The politics of religion and community*. London : Macmillan Press LTD, 48-58.
- KHOSROKHAVAR Fhrad, 2003 : « Die verschiedenen Formen muslimischer Religiosität in Frankreich », in ESCUDIER Alexandre, éd., *Islam in Europa*. Göttingen : Wallstein, 88-106.
- KIBRIA Nazli, 2007 : « The “new Islam” and Bangladeshi youth in Britain and the US », *Ethnic and Racial Studies* 31 (2), 243-266.
- LUCKMANN Thomas, 1991 : *Die unsichtbare Religion*. Frankfurt/Main : Suhrkamp.
- MAHNIG Hans, 2002 : « Islam in Switserland ; Fragmented Accomodation in a Federal Country », in HADDAD Yvonne Yazbeck, éd., *Muslims in the West*. New York : Oxford University Press.
- PLÜSS Caroline, 2009 : « Migration and the globalization of religion », in CLARKE Peter B., éd., *The Oxford Handbook of the Sociology of Religion*. Oxford : University Press, 491-506.
- SAINT-BLANCAT Chantal, 2004 : « The Transmission of Islam in the New Generations of the Diaspora », *Social Compass* 51 (2), 235-247.
- SAINT-BLANCAT Chantal, 2008 : « Spatial and symbolic patterns of migration settlement : The case of muslim diasporas in Europe », in Lisa M. HANLEY BLAIR, A. RUBLE, Allison M. GARLAND, éd., *Immigration & integration in urban communities*. Baltimore : The Johns Hopkins University Press.

SCHIFFAUER Werner, 2004 : « Vom Exil- zum Diaspora-Islam. Muslimische Identitäten in Europa », *Soziale Welt* 55 (4), 347-368.

TIETZE Nicola, 2003 : « Islamische Identitäten : Muslimische Religiosität als Auseinandersetzung mit der französischen und deutschen Gesellschaft », in ESCUDIER Alexandre, éd., *Islam in Europa*. Göttingen : Wallstein, 121-142.

VERTOVEC Steven, 1998 : « Young Muslims in Keighley, West Yorkshire : Cultural identity, Context and “Community” », in VERTOVEC Steven and ROGERS Alisdair, eds, *Muslim European Youth : Reproducing Ethnicity, Religion, Culture*. Aldershot u.a. : Ashgate, 87-102.

VERTOVEC Steven and ROGERS Alisdair, 1998 : « Introduction », in VERTOVEC Steven and ROGERS ALISDAIR, eds, *Muslim European Youth : Reproducing Ethnicity, Religion, Culture*. Aldershot u.a. : Ashgate, 1-24.

WARNER Stephen R., 1998 : « Introduction : Immigration and Religious Communities in the United States », in WARNER Stephen R. and WITTNER Judith G., eds, *Gatherings in Diaspora. Religious Communities and the New Immigrations*. Philadelphia : Temple University Press, 3-36.

WILLIAMS Raymond B., 1988 : *Religions of Immigrants From India and Pakistan : New Threads in the American Tapestry*. New York : Cambridge Univ. Press.

ABSTRACT

This article raises the issue of how young Muslims relate to religion and to other young people. We question the assumption that young Muslims have a stricter relationship to their religion than other young people. Our analysis is based on a quantitative survey that was conducted by telephone with young people of different religious affiliations living in the cantons of Neuchâtel and Lucerne.

Keywords : Religiosity, youth, Muslims, social networks, Switzerland.

ZUSAMMENFASSUNG

Der Artikel interessiert sich für junge Muslime, ihr Verhältnis zu Religion und den Beziehungen, die sie zu anderen Jugendlichen unterhalten. Wir hinterfragen die Vorstellung, dass sie ein strengeres Verhältnis zu ihrer Religion pflegen. Die Analysen basieren auf einer quantitativen Telefonumfrage mit Jugendlichen verschiedener Religionszugehörigkeiten im Kanton Neuchâtel und Luzern.

Schlüsselwörter : Religiosität, Jugendliche, Muslime, soziales Netzwerk, Schweiz.

L'AFRIQUE DANS LE MARCHÉ MONDIAL DU FOOTBALL : LES MIGRATIONS DE JOUEURS ENTRE ESPOIRS ET RÉALITÉS

RAFFAELE POLI

Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne et
Centre international d'étude du sport de l'Université de Neuchâtel

raffaele.poli@unine.ch

RÉSUMÉ

Cet article analyse l'intégration de l'Afrique dans le marché du travail mondial du football à travers l'étude des migrations des joueurs. La présence de footballeurs africains dans le monde est analysée à partir d'une étude statistique conduite entre septembre et octobre 2008 sur un échantillon de 456 clubs de premier niveau de compétition dans trente pays européens. Nous montrons que l'espoir placé sur le football par la jeunesse masculine africaine en tant que moyen d'ascension sociale se heurte souvent aux dures réalités d'un marché de transferts régi par une logique fortement spéculative, laissant chaque année de nombreux joueurs sur le carreau.

Mots-clés : *Afrique, migration, globalisation, trajectoires de carrière.*

INTRODUCTION

Le football africain est connu surtout pour ses expatriés présents à travers le monde et dans les meilleurs clubs européens. Ayant migré grâce à leur talent footballistique, ces joueurs sont devenus des ambassadeurs de l'Afrique au même titre que les artistes, auxquels ils sont souvent comparés, les écrivains ou encore les musiciens (POLI, 2006a). Par leurs performances, ils donnent à voir leur continent d'origine

sous un angle autrement plus positif, même si ces représentations sont tout autant stéréotypées¹, que celui normalement privilégié par les médias occidentaux.

La réussite sportive des footballeurs ayant migré « avec la balle » (LANFRANCHI et TAYLOR, 2001) nourrit l'imaginaire de millions de jeunes garçons africains et les encourage à rêver d'un avenir meilleur grâce au football. Une grande partie de la presse sportive africaine et des pages sportive dans la presse généraliste sont consacrées aux vedettes expatriées, accueillies en véritables héros à chaque retour au pays². La couverture médiatique du football européen et le culte de vedettariat voué aux joueurs évoluant à l'étranger contribuent largement à construire et diffuser auprès de la population le mythe du football comme moyen d'ascension sociale (TAKOU, 2005).

Dans la réalité, la réussite sociale et économique à travers le football reste le plus souvent utopique. Les cas de trajectoires de carrière ascendantes amenant les joueurs recrutés en Afrique dans les très grands clubs européens sont largement minoritaires et cachent les très nombreux échecs financiers et sportifs auxquels sont confrontés les joueurs qui quittent le continent pour se réaliser à l'étranger. Bien qu'impossible à estimer avec précision, la proportion de footballeurs africains arrivant en Europe pour effectuer des essais de courte durée et qui décrochent un contrat professionnel est selon toute vraisemblance très faible. Depuis 2003, l'association parisienne Culture Foot Solidaire a recueilli plus de 1 000 témoignages d'aspirants footballeurs devenus sans-papiers.

Seul 15% des 338 joueurs recrutés en Afrique sous contrat avec des clubs de quatorze championnats professionnels européens lors de la saison 2002/20003³ et alors âgés de moins de 28 ans joue dans des clubs de meilleur niveau quatre saisons plus tard. Environ 29% des footballeurs évoluent pour des équipes de niveau équivalent. Dans 58% des cas, les joueurs évoluaient dans des équipes plus faibles et la moitié de ceux-ci ont disparu du circuit du football professionnel. La triche sur l'âge, souvent pratiquée en Afrique et visant à faire apparaître le jeune plus prometteur qu'il ne l'est en réalité, ne suffit pas à rendre compte de la forte proportion de joueurs africains éjectés avant l'heure du football professionnel. A titre de comparaison, lors de la même période, le taux de sortie du circuit professionnel des joueurs expatriés d'autres origines est de 13% (POLI, 2008, p. 182-186).

Relativement moins chers par rapport à leurs collègues d'autres continents⁴, où les championnats ont un niveau de professionnalisation plus élevé, les joueurs afri-

¹ Dans la presse européenne, le footballeur africain continue d'être associé à des matières premières (perle, diamant, pépite, etc.) et stigmatisé, positivement ou négativement, par son « talent naturel », son « imprévisibilité », sa « fougue » ou encore son « indiscipline ».

² La presse camerounaise a par exemple fait état d'émeutes de jeunes désirant à tout prix toucher leur idole, l'attaquant du FC Barcelona Samuel Eto'o.

³ Il s'agit du premier niveau de compétition national des championnats italien, espagnol, anglais, français, allemand, russe, turque, autrichien, suisse, néerlandais, belge, portugais, grec et écossais. Pour le championnat russe, qui est disputé lors de la même année solaire, nous avons pris en compte la saison 2003.

⁴ Dans le football, le passage d'un joueur sous contrat d'un club à un autre est soumis au paiement d'une indemnité de transfert. Si les sommes payées par les clubs européens aux équipes d'Amérique du Sud peuvent dépasser les 20 millions d'euros, ce montant ne fait qu'approcher le million pour les transferts les plus juteux réalisés depuis des clubs d'Afrique sub-saharienne.

cains sont soumis à une spéculation commerciale particulièrement importante (POLI, 2006b). Cette spéculation intervient dans le cadre de réseaux de transfert composés par les dirigeants des clubs et toute une série d'autres intermédiaires, communément appelés agents, dont l'objectif est d'accroître la valeur marchande des joueurs « dans le mouvement », à travers leur circulation.

Dans le milieu du football professionnel, la circulation est une notion qui peut être définie comme une séquence de courts séjours dans différentes villes effectués dans le contexte d'un environnement économique structurellement organisé pour la rendre rentable, au sein duquel les transferts s'accompagnent d'un échange de capitaux, dont profitent en grande partie les intermédiaires organisés en sociétés de placement et les dirigeants des clubs (POLI, 2008).

La géographie des flux internationaux des footballeurs est structurée à partir des réseaux de transferts mis en place par les recruteurs des clubs et les agents de joueurs qui assument la fonction de canaux migratoires (FINDLAY et LI, 1998). Pour les footballeurs africains, ces canaux constituent à la fois une opportunité et une contrainte. D'une part, ils leur permettent d'obtenir les documents nécessaires pour tenter leur chance à l'étranger. D'autre part, ils tendent à réduire leur marge de manœuvre en imposant des conditions de circulation qui leur sont souvent défavorables (confiscation du passeport, contrat d'exclusivité, prélèvements salariaux importants, etc.) et dont seuls les joueurs les plus performants arriveront à se soustraire (POLI, 2005).

L'intégration de l'Afrique dans le marché de travail mondial du football permet d'étudier les circulations migratoires des joueurs. La présence de footballeurs africains dans le monde est analysée sur la base notamment d'une étude statistique conduite entre septembre et octobre 2008 sur un échantillon de 456 clubs de premier niveau de compétition dans trente pays européens (BESSON, POLI et RAVENEL, 2008)⁵. Le critère de recensement est le fait d'avoir participé au moins une fois à une rencontre du championnat depuis le début de la saison ou, lorsque cette condition n'est pas remplie, d'avoir pris part à des rencontres professionnelles au cours des deux saisons précédentes. Compte tenu de leur profil particulier, le gardien titulaire étant rarement remplacé, tous les gardiens de but présents dans l'effectif de l'équipe première ont été pris en compte (jusqu'à concurrence de trois). Le recensement a été effectué en croisant les informations provenant de différentes bases de données électroniques, des sites internet des fédérations et des sites officiels des clubs.

LES FOOTBALLEURS AFRICAINS EN ASIE

Les joueurs professionnels africains monnaient leur talent sur tous les continents. Leur présence reste limitée en Amérique latine, l'autre région du monde qui exporte beaucoup de joueurs vers l'Europe, ainsi qu'en Amérique du Nord et en Océanie, où le football est moins populaire et où le nombre de clubs professionnels n'est pas très important. Les footballeurs africains sont par contre très nombreux en Asie. Des réseaux de transfert existent par exemple entre différents pays africains et l'Inde. En 2005, douze footballeurs originaires de six pays africains (Afrique du Sud, Cameroun,

⁵ Je tiens à remercier tout particulièrement Roger Besson qui a réalisé le recensement des données.

Nigéria, Togo, Bénin, Zimbabwe) évoluent dans des clubs indiens (MUKHARJI, 2008). Avec les Brésiliens, les Africains constituent alors le plus gros contingent de joueurs expatriés.

On trouve aussi plusieurs dizaines de joueurs africains dans de nombreux pays du Sud-Est asiatique (Chine, Japon, Vietnam, Indonésie, Thaïlande, Malaisie, etc.). En février 2007, soucieuse de favoriser les joueurs nationaux, la fédération de football cambodgienne annonçait la fermeture des frontières pour les footballeurs étrangers à compter du début de la saison suivante. Les nombreux joueurs nigériens alors sous contrat avec les équipes cambodgiennes ont ainsi dû trouver une autre destination. Des footballeurs africains pendulent chaque année entre différents pays asiatiques. Une dizaine de joueurs disputent par exemple le championnat du Bangladesh, où la saison ne dure que de juillet à septembre. Le reste de l'année, la plupart d'entre eux participe aussi au championnat d'Hong Kong.

Les pays du Golfe Persique recrutent aussi de nombreux footballeurs en Afrique. Ce recrutement advient parfois de manière très précoce, comme dans le cas de l'Académie Aspire du Qatar. Sous la responsabilité sportive d'Andreas Bleicher, ancien directeur du centre d'entraînement olympique allemand, cette académie a mis en place un réseau de détection de talents qui concerne pour l'instant sept pays africains (Algérie, Cameroun, Ghana, Kenya, Nigeria, Sénégal et Afrique du Sud). Chaque année, environ 500 000 joueurs de 13 ans sont visionnés et une dizaine d'entre eux sont transférés au Qatar en tant qu'étudiants, au nez et à la barbe de l'article 19 du règlement du statut et de transfert des joueurs de la FIFA interdisant le recrutement international de mineurs.

L'objectif n'est pas seulement de renforcer l'équipe nationale qatari⁶ ou de relever le niveau du championnat local, mais est également d'ordre économique. Le but est en effet de développer le talent des jeunes en vue d'un ultérieur transfert en Europe. Tout comme le Maghreb, le Golfe Persique est devenu un tremplin potentiel pour les footballeurs d'Afrique sub-saharienne qui rêvent d'accéder à des clubs européens. Les trajectoires des Ivoiriens Kader Keita et Boubacar Sanogo ou encore du Nigérien John Utaka exemplifient ce processus.

Après un bref séjour en Suède à l'âge de 17 ans organisé par l'intermédiaire d'Alfred Obrou, agent de joueurs ivoirien résidant à Stockholm, Kader Keita retourne en Côte d'Ivoire dans le club de l'Africa Sports Abidjan. Au bout d'une année, il est transféré en Tunisie, dans le club de l'Etoile Sportive du Sahel, où il reste une saison. De Tunisie, il repart en direction des Emirats Arabes Unis et s'engage pour le club d'Al Ain. Un an plus tard, il est recruté par l'équipe qatari d'Al Sadd Doha. Après trois ans au Qatar, Keita est engagé par l'OSC Lille pour un montant estimé à 3 millions d'euros⁷. Deux ans après, le club français réalise une importante plus-value en cédant le joueur à l'Olympique Lyonnais pour 16 millions d'euros. Devenue

⁶Face à cette crainte, la FIFA a durci son règlement sur l'éligibilité des joueurs naturalisés, qui doivent désormais attendre cinq ans après avoir fêté leurs 18 ans pour pouvoir représenter leur nouveau pays. Les jeunes africains de 13 ans recrutés par l'Académie Aspire devront ainsi attendre 23 ans pour être éligibles pour la sélection qatari.

⁷Les sommes de transfert citées sont en grande partie tirées du site www.transfermarkt.de

indésirable à Lyon, Keita joue désormais à Galatasaray Istanbul, qui l'a recruté pour environ 6 millions d'euros.

La trajectoire de Boubacar Sanogo amène aussi dans un premier temps le joueur de Côte d'Ivoire en Tunisie. Ce footballeur est transféré à l'âge de 17 ans du petit club de Siroco FC San Pedro à l'Espérance de Tunis. Sanogo reste trois ans en Tunisie, avant de repartir en direction d'Al Aïn, aux Emirats Arabes Unis. Au bout de trois saisons dans le Golfe, ses performances attirent l'attention du club allemand du FC Kaiserslautern, qui paie 500 000 euros pour s'assurer ses services. Une année plus tard, Hamburger SV acquiert le joueur pour 3,8 millions et réalise une plus-value de 700 000 euros la saison suivante lorsqu'il le cède au SV Werder Bremen. Actuellement, Sanogo, après une année au TSG Hoffenheim, évolue à l'AS Saint-Etienne, qui a déboursé environ 5 millions pour le recruter.

L'attaquant nigérian John Utaka a aussi rejoint l'Europe en passant par le Golfe Persique. Âgé de 16 ans, il est dans un premier temps transféré d'Enugu Rangers au club égyptien d'Arab Contractors, puis d'Ismaila. Après 3 ans en Egypte, il part à Al Sadd Doha. Il reste une année au Qatar avant d'être recruté par le RC Lens pour environ 2 millions d'euros. Cette somme est multipliée par trois deux saisons plus tard, lorsque le joueur est recruté par le Stade Rennais. Après deux saisons, le club breton réalise aussi une plus-value en cédant Utaka au club anglais de Portsmouth FC pour environ 10 millions d'euros.

Les exemples de carrières fragmentées entre une multitude de pays sont de plus en plus fréquents. Lors du premier semestre de la saison 2008/09, douze des 139 joueurs africains (8,6%) sous contrat avec des clubs des cinq principales ligues européennes (Angleterre, Allemagne, Espagne, France, Italie) ont transité par un ou plusieurs pays asiatiques durant leur carrière (Qatar, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Thaïlande, Chine, Malaisie, Indonésie)⁸. Bien qu'encore relativement faible, la proportion de joueurs passant par l'Asie avant de rejoindre l'Europe est en constante augmentation.

Rendue possible par l'élargissement spatial du spectre d'action des recruteurs des clubs et des agents de joueurs, la transnationalisation (VERTOVEC, 1999; VERTOVEC, 2003) des trajectoires est au cœur du processus de mondialisation du marché du travail des footballeurs (POLI, 2008) et de l'intégration fonctionnelle (DICKEN, 2007) des championnats à vaste échelle qu'il induit. La circulation internationale des joueurs africains illustre les différentes fonctions des ligues dans un marché mondialisé.

Dans une perspective de mobilité professionnelle, les clubs peuvent jouer le rôle de tremplin, lorsqu'ils permettent aux footballeurs d'accéder à des équipes de meilleur niveau, de stagnation, lorsque le nouveau club n'est pas sensiblement plus fort que l'ancien, ou de rétrogradation, lorsque l'équipe où le joueur est transféré est plus faible. En raison de la structure pyramidale du football professionnel, où le nombre de clubs disposant de moyens très importants est relativement faible par rapport aux équipes moins riches, les fonctions de stagnation ou de rétrogradation sont plus courantes

⁸ Ces données sont tirées de l'Observatoire des footballeurs professionnels, groupe de recherche du Centre international d'étude du sport de l'Université de Neuchâtel et du Centre d'étude et de recherche sur le sport de l'Université de Franche-Comté. Plus d'informations sous www.eurofootplayers.org.

que celles de tremplin. Dans cette configuration générale, les trajectoires ascendantes constituent plutôt l'exception que la règle.

LES FOOTBALLEURS AFRICAINS EN EUROPE

L'Europe reste la destination privilégiée des footballeurs africains, non seulement par rapport aux possibilités de gains économiques, mais aussi et surtout du fait de l'attrait symbolique exercé par les clubs de ce continent. L'étude effectuée entre septembre et octobre 2008 dans trente championnats de première division de pays de l'UEFA a comptabilisé la présence de 531 joueurs recrutés en Afrique. Les migrants « avec la balle » africains constituent environ 13,5% du total de joueurs expatriés (BESSON, POLI, RAVENEL, 2008).

Tableau 1. Pays d'origine des joueurs africains expatriés en Europe (octobre 2008)

Pays d'origine	Nombre de joueurs	%	% cumulé
Nigeria	94	17,7	17,7
Cameroun	87	16,4	34,1
Côte d'Ivoire	59	11,1	45,2
Sénégal	45	8,5	53,7
Ghana	44	8,3	62,0
Afrique du Sud	19	3,6	65,6
Maroc	18	3,4	69,0
Mali	18	3,4	72,4
Tunisie	16	3,0	75,0
Guinée	12	2,3	77,3
Burkina Faso	10	1,9	79,2
RD Congo	10	1,9	81,1
Sierra Leone	10	1,9	83,0
Egypte	9	1,7	84,7
Zambie	9	1,7	86,4
Autres	71	13,6	100,0
Total	531	100,0	

Les pays exportant le plus de joueurs sont tous situés dans la partie occidentale du continent. Nigeria et Cameroun sont à eux seuls à l'origine d'un tiers des flux de footballeurs vers l'Europe. Cette proportion monte à 62% si on prend en compte les trois autres principaux pays exportateurs : la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Ghana. Les bons résultats obtenus par ces pays dans les compétitions internationales ont attiré l'attention de recruteurs étrangers, ce qui encourage encore plus qu'ailleurs les jeunes à suivre la voie du football.

Tableau 2. Nombre et pourcentage d'expatriés africains par club en Europe (octobre 2008)

Pays	Nombre de clubs	Nombre d'expatriés africains	Nombre par club	% d'Africains parmi les expatriés
France	20	61	3,1	37,0
Belgique	18	52	2,9	25,1
Suisse	10	25	2,5	21,7
Turquie	18	30	1,7	17,5
Angleterre	20	33	1,7	10,1
Finlande	14	23	1,6	35,9
Norvège	14	23	1,6	18,9
Roumanie	18	28	1,6	17,3
Suède	16	24	1,5	23,5
Danemark	12	17	1,4	18,3
Allemagne	18	23	1,3	10,6
Ukraine	16	20	1,3	14,3
Moyenne générale	456	531	1,2	13,5

Relativement au nombre total de joueurs expatriés, la plus forte présence de footballeurs africains par club a été mesurée en France et en Belgique. Ce résultat confirme l'importance de la perpétuation de liens hérités de l'histoire des territoires dans la configuration géographique des flux, même dans un contexte de mondialisation (McGOVERN, 2002, POLI et RAVENEL, 2005). Dans le même temps, les canaux migratoires empruntés par les joueurs africains aboutissent désormais dans la presque totalité des pays européens. Parmi les 30 pays pris en compte dans l'analyse, seule l'Islande n'accueillait pas d'expatriés d'Afrique.

Le constat d'une diversification des réseaux migratoires est confirmé par le tableau ci-dessus. En plus de la France et de la Belgique, de nombreux pays d'Europe orientale et septentrionale font partie de ceux dont la proportion des joueurs africains parmi les expatriés est plus élevée que la moyenne. Cette situation s'explique aussi par des critères économiques.

Tableau 3. Répartition des expatriés par origine et par niveau (octobre 2008)

Origine	Afrique	Amérique latine	Europe occidentale	Europe de l'Est	Total
Niveau 1 (place 1 à 5 dans le classement UEFA)	13,7	32,3	37,1	16,8	100
Niveau 2 (place de 6 à 19)	14,0	27,5	30,4	28,2	100
Niveau 3 (place de 20 à 37)	14,7	12,1	26,8	46,4	100

Si l'on prend en compte une hiérarchie des ligues à trois niveaux construite à partir de leur place dans le classement UEFA, il ressort que la proportion de joueurs d'Europe de l'Ouest et d'Amérique latine parmi les expatriés diminue au fur et à mesure que le niveau des clubs baisse, alors qu'elle augmente pour les footballeurs africains et d'Europe de l'Est. Très peu nombreux, les joueurs provenant d'autres zones du monde n'ont pas été pris en compte dans l'analyse. Dans le cas des joueurs d'Europe de l'Est, il faut noter que la plupart des championnats classés dans le

niveau trois se situent dans la partie orientale du continent, ce qui explique la forte surreprésentation mesurée pour les joueurs de cette origine.

Le résultat enregistré dans le cas des Africains indique que ceux-ci sont relativement plus présents dans des clubs de niveau moyen ou faible. Dans la mesure où la hiérarchie sportive reflète en grande partie une hiérarchie économique, nous pouvons considérer que les footballeurs recrutés en Afrique tendent à connaître une intégration plus précaire dans le marché du travail européen des footballeurs que leurs collègues d'autres origines.

Cette situation peut être reliée au plus faible développement du football professionnel au sud du Sahara, qui se traduit par un âge de départ à l'étranger plus précoce. Lors de la saison 2007/08, les joueurs africains évoluant dans les cinq meilleures ligues européennes ont quitté leur pays à 18,8 ans en moyenne, environ trois de moins que les footballeurs d'Amérique du Sud, d'Europe occidentale et d'Europe orientale (POLI et RAVENEL, 2008). D'un point de vue économique, les conséquences se mesurent en termes de sommes de transfert plus basses payées aux clubs (POLI, 2008) et de rémunérations moins importantes pour les joueurs (POLI, 2004a, POLI, 2004b, POLI, 2006b).

CONCLUSION

L'incertitude liée à l'accomplissement d'une carrière professionnelle dans le football ne freine pas le fort désir de devenir footballeur qui anime de nombreux jeunes africains. Très médiatisée en dépit du faible nombre de personnes concernées, cette carrière professionnelle a gagné au fil des années une très forte valeur symbolique. Le déroulement de la Coupe du Monde 2010 en Afrique du Sud s'inscrit dans un plus large processus de mythification du football comme moyen d'ascension sociale pour la jeunesse africaine.

Bien que présent mondialement, le mythe de réussite à travers le football est particulièrement dévastateur en Afrique sub-saharienne, où le professionnalisme est presque inexistant et les possibilités de double carrière ou de reconversion pratiquement nulles. Les quelques exemples de trajectoires de carrière ascendantes cachent les nombreux cas d'échec. Ils suffisent à convaincre les jeunes et leurs familles qu'il vaut la peine de se donner corps et âme pour le football, souvent au détriment d'une formation scolaire ou de l'apprentissage d'un métier. Ce phénomène est particulièrement important dans les pays qui exportent le plus grand nombre de joueurs, comme le Nigeria, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Sénégal.

Des structures de formation sont mises en place dans les principales villes de ces pays par des promoteurs locaux, parfois avec le concours de personnes résidant à l'étranger, dans l'espoir de gagner de l'argent par le transfert de jeunes footballeurs (POLI, 2002). La mise en place de ces structures ne répond pas seulement à une demande sociale, elle contribue aussi à la renforcer. En exaltant la réussite des expatriés et en les élevant au rang d'icônes, les médias participent aussi à ce processus.

Pour les jeunes footballeurs africains, la migration professionnelle qu'implique le choix de ce métier représente bien plus qu'un moyen d'enrichissement. Dans un contexte où, que ce soit dans les médias ou au niveau des sélections en équipe natio-

nale, les joueurs expatriés sont systématiquement préférés aux joueurs locaux, le départ à l'étranger constitue la condition indispensable pour acquérir une véritable reconnaissance sociale et professionnelle et accéder au rang de héros national.

La conjonction de facteurs économiques et de critères sociologiques pousse ainsi de très nombreux jeunes à vouloir embrasser une carrière dans le football et à envisager la migration dans le contexte de l'exercice de cette profession comme le moyen ultime et le plus souvent unique d'ascension sociale. L'immense espoir placé sur le football est malheureusement sans commune mesure avec les possibilités réelles de promotion offertes par la pratique.

Il faut cependant faire attention à ne pas porter un jugement ethnocentrique sur ce phénomène. Un joueur camerounais resté sans papiers en France ayant finalement pu régulariser sa situation grâce à un mariage nous a confié que malgré l'échec de sa carrière sportive, il considèrerait avoir « réussi grâce au football ». Dans cette perspective, la question des alternatives au football offertes par la société de départ doit être prise en compte pour une analyse objective et pertinente. Il n'en demeure pas moins que pour tout jeune, indépendamment de son origine, il est dangereux de considérer le football comme le seul moyen d'intégration professionnelle et la migration comme le seul moyen de réussite sociale.

La stratégie d'extraversion (BAYART, 1999) poursuivie par les dirigeants des clubs et des fédérations africaines, plus soucieux de participer aux réseaux de transfert que de développer le football localement (POLI et DIETSCHY, 2006), n'incite pas à la prudence les jeunes joueurs lorsqu'il s'agit de partir à l'étranger pour couronner le rêve de leur vie.

BIBLIOGRAPHIE

- BAYART Jean-François, 1999 : « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *Critique internationale* 5, 97-120.
- BESSON Roger, POLI Raffaele and RAVENEL Loïc, 2008 : *Demographic Study of Footballers in Europe*. Neuchâtel : CIES.
- DICKEN Peter, 2007 : *Global Shift. Mapping the Changing Contours of the World Economy*, New York. London : Guilford Press (5^e édition).
- FINDLAY Allan and LI Lin, 1998 : « A Migration Channels Approach to Study of Professionals Moving to and from Hong Kong », *International Migration Review* 32 (3), 682-703.
- LANFRANCHI Pierre and TAYLOR Matthew, 2001 : *Moving with the Ball. The Migration of Professional Footballers*. Oxford, New York : Berg
- MC GOVERN Patrick, 2002 : « Globalization or Internationalization ? Foreign Footballers in the English League, 1946-95 », *Sociology* 36 (1), 23-42.
- MUKHARJI P.B., 2008 : « “Feeble Bengalis” and “Big Africans” : African Players in Bengali Club Football », *Soccer and Society* 2 (8), 273-285.
- POLI Raffaele, 2002 : *Le football en Côte d'Ivoire. Organisation spatiale et pratiques urbaines*. Neuchâtel : CIES.
- POLI Raffaele, 2004a : *Les migrations internationales des footballeurs. Trajectoires de joueurs camerounais en Suisse*. Neuchâtel : CIES.
- POLI Raffaele, 2004b : « Les footballeurs africains en Suisse. Victimes de discrimination salariale », *TANGRAM* 15, 79-84.
- POLI Raffaele, 2005 : « Football Players' Migrations in Europe : A Geo-economic Approach to Africans' Mobility », in MAGEE John, BAIRNER Alain and TOMLINSON Alan (eds), *The Bountiful Game ? Football Identities and Finances*, Oxford : Meyer&Meyer, 217-232.

POLI Raffaele, 2006a : « Migrations and trade of African football players : historic, geographical and cultural aspects », *Afrika Spectrum* 41(3), 393-414.

POLI Raffaele, 2006b : « Africans' Status in the European Football Players' Labour Market », *Soccer and Society* 7 (2-3), 278-291.

POLI Raffaele, 2008 : *Production de footballeurs, réseaux marchands et mobilités professionnelles dans l'économie globale. Le cas des joueurs africains en Europe*. Neuchâtel, Besançon : Université de Neuchâtel et de Franche-Comté (thèse de doctorat).

POLI Raffaele et DIETSCHY Paul, 2006 : « Le football africain entre immobilisme et extraversion », *Politique africaine* 102, 173-187.

POLI Raffaele et RAVENEL Loïc, 2005 : « Les frontières de la "libre" circulation dans le football européen. Vers une mondialisation des flux de joueurs ? », *Espace Population Société* 2, 293-303.

POLI Raffaele and RAVENEL Loïc, 2008 : *Annual Review of the European Football Players' Labour Market*. Neuchâtel : CIES.

TAKOU Théodore, 2006 : « La figure du footballeur camerounais. Société, dissidence, pouvoir et argent dans les villes camerounaises. Les imaginaires populaires urbains et l'entrée en scène de nouvelles élites : les footballeurs camerounais ». In NOUTCHA Roger (éd.), *Le sport au pluriel : approches sociologique et politique des pratiques*, Strasbourg : Imprimerie de l'Université Marc Bloch, 261-286.

VERTOVEC Steven, 1999 : « Conceiving and researching Transnationalism », *Ethnic and Racial Studies* 22 (2), 447-462.

VERTOVEC Steven, 2003 : « Migration and other Modes of Transnationalism. Towards Conceptual Cross-fertilization », *International Migration Review* 37, 641-665.

ABSTRACT

This paper analyses the integration of Africa in the global labour market of football through the study of players' migrations to Asia and Europe. The presence of African footballers in the latter continent is analysed via a statistical inquiry carried out between September and October 2008 on a sample of 456 top division clubs in 30 European countries. The article emphasises that the hopes placed on football by male African youth as a means of upward social mobility are often too high when compared to the harsh realities of a transfer market based on a highly speculative logic, which each year pushes many footballers away from the professional game.

Keywords: Africa, migration, globalization, career paths football.

ZUSAMMENFASSUNG

Dieser Artikel untersucht die Integration Afrikas in den globalen Arbeitsmarkt des Fussballs anhand der Auswertung von Spielertransfers. Die Präsenz afrikanischer Spieler in den höchsten Ligen Europas wird mittels einer Studie evaluiert, bei der zwischen September und Oktober 2008 die Daten von 456 Mannschaften aus 30 europäischen Ländern statistisch ausgewertet wurden. Der Artikel zeigt auf, wie jährlich bei etlichen jungen Afrikanern die Hoffnung auf den sozialen Aufstieg an der harten Realität des von Spekulationen getriebenen Transfermarkts zerplatzt.

Schlüsselwörter: Afrika, Migration, Globalisierung, Fussballerkarrieren.

LE RECRUTEMENT INTERNATIONAL D'INFIRMIÈRES EN SUISSE ROMANDE DE 1970 À NOS JOURS

CLÉMENCE MERÇAY

Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel

clemence.mercay@unine.ch

RÉSUMÉ

La Suisse n'a jamais été autosuffisante en matière de personnel infirmier. Afin de pourvoir les postes vacants, les institutions de soin helvétiques ont toujours fait recours au personnel étranger, principalement provenant de pays voisins. Après un passage en revue de l'immigration des infirmières travaillant dans le secteur hospitalier romand, nous décrirons les pratiques de recrutement des employeurs et la façon dont celles-ci correspondent à des pays spécifiques. En considérant conjointement ces pratiques avec le contexte légal dans lequel elles ont opérées, le cas du recrutement des infirmières étrangères nous permet de discuter la relation entre politique migratoire et migrations internationales.

Mots-clés: infirmières, migrations internationales, politique migratoire, recrutement international.

INTRODUCTION

Le système de santé suisse n'a jamais été autosuffisant en matière de personnel de santé, c'est-à-dire que le personnel formé en Suisse ne suffit pas à répondre aux besoins des établissements de santé. Afin de compléter leurs effectifs, les employeurs helvétiques ont ainsi de longue date pratiqué le recrutement international, notamment en ce qui concerne le personnel infirmier. Cet article propose dans un premier temps de décrire l'immigration des infirmières en Suisse romande ces quarante dernières années, tant du point de vue de l'ampleur du phénomène que de la provenance de

cette immigration. Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons aux facteurs expliquant les caractéristiques de ces flux migratoires. Pour cela, deux pistes seront conjointement suivies. D'une part, étant donné le contexte d'insuffisance de la main-d'œuvre domestique, la perspective sera axée sur l'employeur dont nous décrirons les pratiques de recrutement ainsi que les critères intervenant dans le choix d'un pays de recrutement. D'autre part, ces pratiques seront mises en perspective avec la politique migratoire suisse à travers ses évolutions. Il s'agira de voir dans quelle mesure les possibilités légales d'entrée en Suisse contraignent les employeurs dans leurs pratiques de recrutement, que ce soit en termes de nombre de professionnels étrangers recrutés ou de leur provenance. Nous distinguerons notamment la période allant de 1970 à 2002 durant laquelle s'appliquait une politique des quotas à celle allant de 2002 à nos jours, marquée par les accords sur la libre circulation des personnes avec l'Union européenne. Nous verrons si le passage d'un régime à l'autre a modifié les pratiques de recrutement des employeurs. Plus généralement, cette étude de cas questionne donc l'effet des politiques migratoires sur le recrutement international de personnel qualifié.

Cet article repose principalement sur des entretiens semi-directifs réalisés entre 2006 et 2009 avec des acteurs du recrutement dans des structures hospitalières de chacun des cantons romands ainsi qu'avec des représentants des autorités cantonales et fédérales responsables de l'octroi d'autorisation de séjour aux personnes étrangères¹. Différentes sources statistiques ont aussi été mobilisées² afin de saisir les caractéristiques de l'immigration infirmière vers la Suisse.

CADRE THÉORIQUE

Largement documentées et habituellement rattachées au cadre d'analyse « push-pull », les causes des migrations internationales d'infirmières sont bien connues. Des perspectives d'amélioration de la rémunération, un meilleur environnement de travail ou des opportunités professionnelles sont les facteurs les plus fréquemment cités (BACH, 2003, p. 10-11 ; ALKIRE et CHEN, 2004, p. 8 ; BUCHAN, 2004, p. 30 ; CONNELL, 2008, p. 11-12). Mais un facteur essentiel qui rend la réalisation des objectifs mentionnés possible est la forte demande en infirmières dans les pays de destination en lien avec l'insuffisance des ressources domestiques (ALKIRE et CHEN, 2004 p. 8 ; BACH, 2008, p. 218).

De l'avis de BACH (2003, p. 10), le modèle « push-pull », principalement axé sur l'individu, présente toutefois le défaut de ne pas prendre assez en compte le rôle de l'Etat et des politiques que celui-ci met en place. Cette position est sensiblement différente de celle de FINDLAY (1998, p. 685) pour qui les politiques migratoires jouent un rôle essentiel dans la sélection des migrations. En effet, lorsque FINDLAY met en évidence l'effet de filtrage des politiques migratoires, BACH considère plutôt

¹Entretiens principalement réalisés dans le cadre d'un travail de licence en géographie en 2006 : « L'immigration des infirmières en Suisse, le recrutement hospitalier de 1970 à nos jours ».

²Recensement de la population (OFS), Registre central des étrangers (ODM), Statistiques sur la reconnaissance des diplômés (CRS).

la façon dont l'Etat promeut, de façon plus ou moins active, le recrutement international. L'admission de professionnels de la santé étrangers illustrerait aussi des tendances observées de façon plus générale concernant les politiques migratoires, c'est-à-dire la restriction des entrées aux seules personnes hautement qualifiées et l'ouverture des frontières en situation de pénurie (IREDALE, 2001, p. 13-15). De manière plus générale, ces points de vue s'insèrent dans le débat scientifique concernant le principe même que l'immigration puisse être contrôlée et donc que les politiques migratoires aient une incidence sur la dynamique des flux migratoires (LAHAV et GUIRAUDON, 2007, p. 3). Par l'analyse diachronique du discours des employeurs cherchant à recruter des infirmières étrangères, c'est donc le lien entre politique migratoire et immigration des infirmières que nous allons discuter.

LA PÉNURIE D'INFIRMIÈRES EN SUISSE ET LE RECOURS À L'IMMIGRATION

La pénurie de personnel infirmier en Suisse semble être aussi ancienne que le métier lui-même. Il faut rappeler qu'à l'origine, il a longtemps été exercé par des religieuses. Celles-ci ont constitué la principale main-d'œuvre jusqu'à la moitié du XX^e siècle. Selon DROUX (2009), cantonnée aux positions subalternes, et soumise à des conditions de travail «quasi monastique», l'infirmière laïque a longtemps eu des difficultés à trouver sa place. Ce n'est qu'à partir des années 1940 que la profession a vu son attractivité augmenter auprès des infirmières laïques, notamment grâce à une plus grande cohésion du personnel et à une meilleure rétribution des qualifications permise par l'essor économique. La situation de pénurie a toutefois persisté. En effet, cette percée des infirmières laïques sur le marché du travail suisse s'est produite parallèlement au retrait du secteur hospitalier des religieuses dont le nombre diminuait avec la crise des vocations.

Tableau 1. Part du personnel infirmier étranger en Suisse (permis B et C)

	1970	1980	1990	2000
Suisses	24 666	28 307	49 224	47 227
Etrangers	6 178	7 368	15 448	12 606
Total	30 844	35 675	64 672	59 833
Part de personnel infirmier étranger	15,9%	14,1%	16,4%	19,3%

Source: OFS

En 1970, les infirmières étrangères représentaient ainsi 15,9% du personnel employé, soit 6 178 personnes pour un total de 30 844 infirmières. En 1980, le développement et la modernisation du secteur hospitalier amorcés en 1945 se sont accélérés et en 1990, on comptait un total de 64 672 infirmières, soit plus du double de l'effectif de 1970. La part d'étrangers est cependant restée relativement constante, représentant 16,4% de la main-d'œuvre. En 2000, alors que le nombre d'emplois infirmiers avait légèrement baissé, la part d'étrangers avait sensiblement augmenté pour atteindre les 19,3%. On constate ainsi que le recrutement d'infirmières étrangères est demeuré une constante à travers l'histoire hospitalière récente de la Suisse.

Selon MONTMARQUETTE et THOMAS (2005, p. 7), dès lors qu'une pénurie touche une profession sur une période de plus de cinq ans, celle-ci peut être considérée comme une pénurie de long terme. Au vu de la dépendance historique envers le personnel infirmier étranger, ce qualificatif semble effectivement s'appliquer à la profession infirmière.

Depuis 1970, la provenance du personnel infirmier étranger est marquée par des tendances stables ainsi que par un certain nombre de facteurs de changements, comme l'indique le tableau 2. Il n'est guère surprenant d'observer qu'à travers les décennies, la France est restée le principal fournisseur d'infirmières en Suisse romande. Ce tableau reflète aussi les arrivées successives des ressortissants des Etats qui deviendront les traditionnels pays de recrutement. L'Italie qui fut le principal bassin de recrutement pour la Suisse dans les années 1950 et 1960 apparaît ainsi comme le second pays d'origine des infirmières étrangères travaillant dans les cantons romands en 1970. Alors qu'un recrutement massif de main-d'œuvre espagnole s'opérait dès les années 1960, on retrouve aussi un nombre important d'infirmières espagnoles en 1970, 1980 et 1990. L'immigration de travailleurs portugais ayant été particulièrement importante dans les années 1970 et 1980, on observe une forte présence d'infirmières portugaises au recensement de 1990. Enfin, les infirmières d'Ex-Yougoslavie apparaissent dans le classement dès 1990, reflétant notamment le recrutement opéré dans ces pays dès les années 1980. Toutefois, certaines particularités propres au secteur infirmier peuvent être relevées dans la composition de la profession par origine nationale. Par exemple, on observe une présence constante dans le temps d'infirmières belges et canadiennes. En 1980, le recensement fédéral de la population indiquait aussi que 281 infirmières provenaient de la région « autres pays d'Amérique », ce qui, de mémoire des employeurs interrogés, semble principalement correspondre à la présence d'Uruguayennes. La description des pratiques de recrutement des employeurs et des critères auxquels ceux-ci font recours dans leurs choix va nous permettre de comprendre cette répartition des pays de provenance du personnel infirmier étranger depuis 1970.

Tableau 2. Infirmières étrangères selon le pays de provenance dans les cantons romands entre 1970 et 2000

1970		1980		1990		2000	
France	812	France	761	France	1 907	France	1 684
Italie	259	Amérique, autre	281	Portugal	349	Canada	348
Allemagne	258	Espagne	224	Amérique, autre	300	Belgique	250
Espagne	206	Canada	205	Belgique	255	Ex-Yougoslavie	224
Pays-Bas	107	Italie	179	Italie	247	Italie	176
Royaume Uni	91	Royaume Uni	160	Espagne	233	Portugal	175
Portugal	90	Allemagne	144	Canada	210	Espagne	161
Belgique	77	Portugal	134	Ex-Yougoslavie	205	Amérique, autre	110
Ex-Yougoslavie	58	Autre pays d'Afrique	126	Royaume Uni	177	Allemagne	103
Autres	302	Autres	655	Autres	794	Autres	435
Total	2 260	Total	2 869	Total	4 677	Total	3 666

Source: OFS

LES PRATIQUES DE RECRUTEMENT

La relation de travail qui unit l'infirmière étrangère à son employeur peut être comprise comme la rencontre d'une offre et d'une demande. En géographie des migrations, ce phénomène est souvent représenté par le modèle «push-pull» qui recense les différents critères d'attraction liés au pays de destination et de répulsion liés au pays de départ. Il a été vu que dans le cas des infirmières, la demande, en raison de la situation de pénurie relative, agissait comme un puissant facteur d'attraction. Afin de saisir la façon dont cette demande façonne les flux migratoires, nous nous intéresserons aux pratiques de recrutement des employeurs. Il s'agira dans un premier temps de voir quels sont les moyens concrets mis en œuvre afin d'opérer le recrutement avant de passer en revue les critères intervenant dans le choix des infirmières recrutées et de voir de quelles façons ceux-ci correspondent à des pays spécifiques.

LES MÉTHODES DE RECRUTEMENT

On peut dans un premier temps distinguer le recrutement selon qu'il est opéré directement par l'employeur ou délégué à une agence privée de recrutement. Les intermédiaires privés du placement, notamment actifs dans le secteur de la santé, se sont en effet multipliés ces dernières années (CONNELL, 2008, p. 15). En raison du coût financier du recours à de telles agences, les employeurs romands semblent cependant privilégier, dans la mesure du possible, un recrutement organisé de manière interne. Il est toutefois plus volontiers fait appel à des agences privées afin d'employer des infirmières de façon temporaire. Il a été relevé à ce sujet que les candidates au travail temporaire en Suisse romande étaient majoritairement d'origine française. Ceci peut vraisemblablement s'expliquer par l'attrait financier de cette forme d'activité ainsi que par le fait que le travail temporaire soit plus répandu en France.

Lorsqu'ils réalisent eux-mêmes le recrutement et particulièrement lorsque celui-ci est orienté vers l'étranger, les employeurs disposent de multiples stratégies : tenue d'un emplacement dans des salons spécialisés, publicité dans la presse quotidienne et spécialisée ou visite dans les écoles professionnelles. Ces méthodes de recrutement international, identiques à celles pratiquées en Suisse, sont principalement appliquées à la France. Internet est aussi apparu comme un important canal de recrutement. En effet, les hôpitaux disposent généralement d'un site Internet permettant aux infirmières de tous horizons de se renseigner sur les postes à pourvoir ainsi que sur le potentiel lieu de travail. Il est à noter que si les hôpitaux romands mettent en place de telles stratégies de promotion de leur institution à l'étranger, c'est surtout dans le but d'augmenter leur stock de postulations et ainsi de s'assurer qu'une sélection pourra être opérée. Enfin, il est apparu que les canaux informels tels que le bouche-à-oreille ou la recommandation de pairs qui constitue une forme de garantie pour l'employeur étaient aussi privilégiés par ces derniers.

Il apparaît ainsi que les employeurs romands n'entreprennent des démarches afin de recruter du personnel étranger que dans un nombre limité de pays, principalement en France, en Belgique ou au Canada. Les provenances des postulations reçues sont toutefois beaucoup plus diverses, révélant d'une part l'attrait de la Suisse romande

sur le marché du travail mondial et d'autre part la façon dont Internet facilite l'accès à l'information sur les opportunités professionnelles.

LES CRITÈRES DE CHOIX DU PAYS DE RECRUTEMENT

Le critère de la langue est apparu comme essentiel, en raison de la dimension tant humaine que technique de la profession. En effet, la relation avec le patient requiert une aisance à communiquer avec ce dernier. De plus, des contraintes sécuritaires impliquent que l'infirmière communique sans difficultés, afin de ne pas faire d'erreurs dans la pratique de son métier. Une exception notable concerne certaines spécialisations de la profession infirmière pour lesquelles l'employeur peut transiger et accepter une infirmière anglophone. C'est par exemple le cas des infirmières en soins intensifs ou de salle d'opération, qui collaborent principalement avec des médecins.

Bien qu'à l'échelle européenne, des directives aient été émises concernant l'harmonisation de la formation en soins infirmiers, une diversité des voies d'accès à la profession infirmière subsiste à travers le monde et parfois au sein d'un même pays. Lorsqu'il n'existe qu'un type de formation, celui-ci exige en général que l'étudiante soit titulaire d'un baccalauréat. C'est par exemple le cas des Philippines, du Danemark ou de l'Irlande. Les formations espagnole et uruguayenne sont passées au niveau universitaire dans les années quatre-vingts. Par contre, pour accéder à la profession, la Belgique et le Canada proposent deux filières dont les exigences en terme de niveau de scolarité requis diffèrent, ce qui ne permet pas à l'employeur helvétique de préjuger des compétences de l'infirmière postulante sur la base de sa nationalité. Les formations diffèrent aussi selon le degré de préparation à la réalisation d'actes techniques. Par exemple, les infirmières allemandes ne sont pas formées à des actes tels que la prise de sang, réalisée en Allemagne par les médecins. A l'inverse, la formation française est considérée par les employeurs comme particulièrement complète sur le plan technique. Un autre aspect de la formation concerne la philosophie des soins qui est enseignée. Celle-ci peut être définie comme la façon d'appréhender la santé et le patient, elle inspire la façon dont est pratiqué le métier d'infirmière. A cet égard, le Canada et la Belgique ont été mentionnés comme des pays dans lesquels la philosophie des soins est proche de celle prévalant en Suisse, permettant aux infirmières de ces pays de s'adapter plus rapidement au mode d'organisation des services de soins helvétiques.

Un autre critère facilitant le recrutement est celui de la proximité géographique. Outre le fait que ce critère coïncide souvent avec d'autres éléments favorisant le recrutement international tels que la pratique de la même langue ou une formation similaire, la proximité géographique possède aussi ses avantages spécifiques. Les employeurs sont en effet généralement réticents à engager une personne qu'ils n'ont jamais rencontrée. Bien que des entretiens téléphoniques soient envisageables, le contact en face à face sera toujours préféré. L'entrevue sera aussi l'occasion pour l'infirmière de prendre connaissance de l'établissement ainsi que de la ville dans laquelle celui-ci se situe. Des postulantes effectuent donc le voyage depuis la France ou la Belgique mais au-delà d'une certaine distance, la probabilité d'engagement se voit réduite. Dans le cas du Canada, le CHUV (Centre Hospitalier Universitaire

Vaudois) a toutefois réussi à concilier la préférence pour une entrevue en face à face avec l'éloignement géographique en déléguant une équipe de recrutement sur place.

Les critères de langue, de formation et de philosophie de soins et de proximité expliquent ainsi la nette préférence pour le recrutement en France, en Belgique ou au Canada. Mais surtout, le recrutement régulier à travers les décennies dans ces pays traduit l'attachement des employeurs à leurs habituelles filières de recrutement. Ceux-ci développent en effet une expérience du recrutement international qui leur permet de connaître les points auxquels ils doivent être attentifs lors de l'engagement d'une infirmière étrangère. Pour cette raison, c'est uniquement lorsqu'une filière habituelle de recrutement se tarit ou si une hausse subite de la demande en infirmière se produit que l'employeur va envisager un recrutement dans un nouveau pays. Le tarissement d'une filière peut par exemple se produire si les conditions de travail et salariales sont valorisées dans le pays de recrutement, diminuant l'attractivité de la Suisse auprès des éventuelles aspirantes à la migration. Quant aux augmentations brusques de la demande, elles se produisirent régulièrement dans les années septante et quatre-vingts lors de l'ouverture de nouvelles structures hospitalière. De nos jours, elles sont plutôt liées à l'instauration de mesures favorisant l'emploi à temps partiel ou de diminution du temps de travail. Ainsi, le recrutement massif d'infirmières uruguayennes dans les années septante révèle qu'à l'époque, les sources traditionnelles ne permettaient plus de satisfaire les besoins en personnel infirmier. Trente ans plus tard, il est cependant difficile d'expliquer le choix spécifique de l'Uruguay comme pays de recrutement. La propension des employeurs à exploiter une filière de recrutement sur le long terme explique aussi que le recrutement d'infirmières canadiennes, une fois amorcé en 1979 par une agence privée travaillant pour le CHUV, a perduré jusqu'à nos jours. Plus récemment, avec l'ouverture d'une filière de recrutement au Portugal à la fin de l'année 2008, on a cependant pu observer l'apparition d'une stratégie de diversification de la part du CHUV qui illustre notamment une volonté d'anticipation de l'institution. En effet, malgré les coûts engendrés par une telle démarche, la pluralité des sources de recrutement sécurise l'employeur par rapport à la fluctuation de l'offre.

LA POLITIQUE MIGRATOIRE SUISSE ET LES CONTRAINTES SUR LE RECRUTEMENT INTERNATIONAL D'INFIRMIÈRES

Quels que soient les critères de sélection des employeurs helvétiques, leur choix est a priori limité par les contraintes légales liées à la politique d'immigration de la Suisse. A cet égard, la situation jusqu'à l'entrée en vigueur des accords sur la libre circulation en 2002 est à distinguer de celle qui prévaut aujourd'hui. Nous allons voir que jusqu'à cette modification essentielle de la politique migratoire, malgré les diverses restrictions sur le nombre des entrées et la provenance des étrangers mises en place, l'immigration des infirmières n'a été que modérément limitée par les contraintes légales. Les infirmières étrangères ont en effet régulièrement bénéficié d'un traitement particulièrement favorable de la part des autorités cantonales ou fédérales alors que les employeurs disposaient de leurs propres stratégies.

LE RECRUTEMENT INTERNATIONAL D'INFIRMIÈRES AVANT LES ACCORDS SUR LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES

Des quotas annuels pour l'admission de nouveaux travailleurs étrangers furent instaurés pour la première fois en 1970. Mais déjà, on peut noter que jusqu'en 1974, le secteur de la santé, tout comme ceux de l'instruction et de l'agriculture, échappa au contingentement. Par la suite, il est apparu que les autorités cantonales qui sont responsables de l'octroi de permis de travail, étaient généralement particulièrement attentives à la situation des hôpitaux. Afin que les quotas n'entravent pas l'embauche de travailleurs de la santé en général et de personnel infirmier en particulier, certains cantons délivraient de façon prioritaire les autorisations de travail au personnel de santé. Les quotas semblent cependant avoir occasionnellement contraint les vellétés de recrutement international de certains établissements. Face à ces restrictions, bon nombre d'employeurs ont alors trouvé une alternative en recrutant des infirmières étrangères sous le statut d'infirmière stagiaire. Cette voie fut permise par les accords d'échange de stagiaire que la Suisse a conclus avec certains pays partenaires, une trentaine à ce jour. Les premiers traités d'échanges de stagiaires furent signés dans les années trente et quarante avec des pays voisins. Une nouvelle série d'accords furent conclus dans les années quatre-vingt, principalement avec des pays anglo-saxons d'outre-mer, puis dans les années nonante avec des pays d'Europe Centrale et de l'Est. Les infirmières venant en Suisse dans le cadre de ces accords se voient délivrer un permis L qui les autorise à séjourner 18 mois en Suisse. Ces permis sont aussi contingentés mais de façon distincte aux quotas définis pour les autres catégories de travailleurs étrangers. Les données chiffrées concernant la présence d'infirmières stagiaires en Suisse sont disponibles à partir de 1980³. Elles indiquent qu'un maximum de 623 infirmières étrangères présentes en Suisse a été atteint en 1981. Jusqu'à l'instauration des accords sur la libre circulation en 2002, leur provenance correspond à celle des infirmières entrées en Suisse par la voie classique, indiquant que cette voie légale a constitué une véritable alternative pour les employeurs soumis aux restrictions liées aux quotas.

En termes de provenance aussi, des facilitations ont été accordées aux infirmières étrangères. Rappelons que c'est en 1986 que des prescriptions sont émises pour la première fois concernant les pays de recrutement de main-d'œuvre avec l'apparition de la politique «des trois cercles». Celle-ci établit ainsi que les ressortissants de l'AELE et de la CE doivent «être admis en priorité» et en second lieu, ceux des pays «traditionnels de recrutement», soit les Etats-Unis, le Canada et les pays d'Europe centrale et de l'Est. Tout recrutement dans les autres pays est à priori exclu. En 1998, dans la perspective d'un rapprochement avec l'Europe, le modèle des trois cercles céda sa place à un système binaire d'admission. Dès lors, ne sont autorisés d'entrée que les ressortissants de l'UE/AELE, les conditions d'entrée pour tout autre étranger devenant beaucoup plus restrictives.

Une partie du secteur infirmier bénéficia cependant du régime d'exception figurant dans l'Ordonnance limitant le nombre d'étrangers de 1986. Il est effectivement

³ Les données disponibles englobent l'ensemble des stagiaires occupées dans les soins médicaux. Afin d'obtenir une approximation plausible du nombre d'infirmières comprises dans ces chiffres, 10% ont été retranchés aux chiffres fournis par le SECO.

prévu que des exceptions sont admises « lorsqu'il s'agit de personnel qualifié et que des motifs particuliers justifient une exception » (OLE, art. 42 al.a). Les autorités fédérales disposent d'une marge de manœuvre dans l'application de cet article. Elles peuvent en effet, par les directives qu'elles édictent, faire rentrer ou sortir des professions de la catégorie « qualifiée ». Quant au motif particulier, il s'agit le plus souvent de situation de pénurie, sur sol suisse et européen. C'est ainsi qu'au début de la décennie, une directive fut édictée afin d'autoriser le recrutement d'infirmières de salle d'opération et en soins intensifs provenant de pays tiers.

Une autre particularité concerne le recrutement des infirmières canadiennes entre 1998 et 2003. Jusqu'en 1998, le Canada figurait effectivement dans le « cercle médian » de recrutement mais le passage au système binaire ne permettait a priori plus l'entrée des infirmières canadiennes. Or il apparaît que malgré ce changement légal, le recrutement d'infirmières canadienne se poursuivit. En fait, comme le mentionne le protocole d'entente entre la Suisse et le Canada, « le Canada étant un lieu de recrutement traditionnel des entreprises suisses, des conditions d'admission privilégiées ont continué à être accordées de manière informelle ». Le protocole d'entente signé par les deux pays en 2003 officialisa cette situation, notamment en facilitant l'accès au marché du travail suisse pour quelques catégories professionnelles parmi lesquelles, les professionnels de la santé dans le secteur hospitalier.

LES EFFETS DES ACCORDS BILATÉRAUX SUR LES CONDITIONS DE MOBILITÉ DES INFIRMIÈRES ÉTRANGÈRES

En ouvrant les frontières aux travailleurs de l'Union européenne, les accords sur la libre circulation des personnes entrés en vigueur en 2002 ont offert aux hôpitaux helvétiques un vaste bassin de recrutement. Toutefois, les effets de ces accords sur la mobilité des infirmières ne se limitent pas à la seule levée progressive des contingents. Qui plus est, d'autres accords touchent également les conditions de mobilité des infirmières. Par exemple, depuis 2002, grâce à l'harmonisation de la formation décidée lors de l'Accord européen de Strasbourg de 1967, la procédure de reconnaissance du diplôme en soins infirmier a pu être accélérée et son coût réduit (200 fr. au lieu de 550 fr.) pour les infirmières détentrices d'un diplôme délivré à partir de 1977 par un Etat ayant harmonisé sa formation. Qui plus est, il est aussi désormais possible de faire reconnaître son diplôme depuis l'étranger alors qu'avant 2002, une infirmière devait justifier d'un domicile en Suisse pour pouvoir entreprendre cette démarche. Cet ajustement légal s'est traduit par un saut de 1 215 reconnaissances de diplôme provenant de pays de l'UE effectuées en 2001 à 2030 en 2002⁴. Ces données sont ainsi un indicateur de l'intention de migrer des infirmières et même si toutes ne concrétisent pas leur démarche, cette nouvelle possibilité facilite la réalisation du projet migratoire.

Un autre ajustement légal lié aux accords sur la libre circulation des personnes et touchant le secteur infirmier concerne la levée de la restriction faite aux agences

⁴Ces données récoltées par la Croix-Rouge suisse comprennent les diplômes reconnus au sein des professions soignants : aide-soignante, infirmière, sage-femme et ambulanciers.

d'emploi temporaire qui consistait à n'autoriser la location de service des seuls étrangers déjà autorisés à exercer une activité lucrative et à changer d'emploi. Cette modification de la loi n'est pas anodine lorsqu'on connaît l'importance du travail temporaire dans le secteur infirmier, un secteur particulièrement occupé par les infirmières françaises dans les hôpitaux romands.

Un dernier effet des accords sur la libre circulation des personnes, plus implicite et moins directement vérifiable mais revenant régulièrement dans le discours des employeurs est celui de la levée de la « barrière psychologique » à la migration. Depuis 2002, les employeurs auraient ainsi vu le nombre de candidatures spontanées fortement augmenter, un phénomène lié, selon eux à l'apparition d'une conscience des possibilités de mobilité permise par le nouveau cadre légal.

L'EFFET DES POLITIQUES MIGRATOIRES SUR LE RECRUTEMENT INTERNATIONAL D'INFIRMIÈRES

Nous avons vu les critères et pratiques de recrutement des employeurs romands et la façon dont ceux-ci se sont inscrits dans un cadre légal présentant des contraintes spécifiques à ses évolutions successives. Nous avons aussi vu que malgré les changements de ce cadre légal et particulièrement la mise en œuvre des accords sur la libre circulation des personnes en 2002, les pratiques des employeurs sont restées relativement constantes. Cette mesure a en effet rendu le recrutement international plus aisé en allégeant diverses démarches administratives incombant à l'employeur mais cela n'a pas modifié la provenance des infirmières étrangères travaillant en Suisse romande. Ceci s'explique par le fait que d'une part, les critères de recrutement des employeurs faisaient que ces derniers portaient dans une grande mesure leur choix sur des pays auxquels la politique migratoire suisse permettait d'avoir accès. D'autre part, cette politique migratoire, tant dans les dispositions qu'elle contenait que dans les modalités de son application, laissait une importante marge de manœuvre à l'employeur. Ces derniers éléments s'illustrent particulièrement par le recrutement des infirmières canadiennes entre 1998 et 2003 ou par la priorité accordée aux hôpitaux par certains offices cantonaux pour l'octroi de permis de séjour et de travail aux infirmières étrangères. Mais ces constatations ne doivent pas pour autant amener à la conclusion que la politique migratoire est sans effet sur l'origine ou le volume des flux migratoires. C'est ce que postule la « gap hypothesis » défendue par des auteurs tels que JOPPKE (1998, p. 266) ou CORNELIUS et TSUDA (2004, p. 4) qui considèrent les écarts existant entre les politiques migratoires officielles et résultats effectifs. Dans le cas étudié, il s'avère en fait que les pratiques de recrutement observées se sont déroulées dans le cadre des marges de manœuvre laissées par la loi suisse. Pour reprendre les critères énoncés par IREDALE (2001, p. 13-15), le fait que le corps professionnel infirmier soit considéré comme qualifié et en pénurie permet certainement d'expliquer que l'Etat ait exploité les marges de manœuvres existantes de façon à diminuer les contraintes légales pesant sur le recrutement international. Il est aussi probable que dans le cas de cette profession, la responsabilité de l'Etat envers la santé de ses citoyens soit un élément supplémentaire expliquant cette attitude libérale.

CONCLUSION

Depuis des décennies, les hôpitaux suisses recourent à du personnel étranger pour compléter leurs effectifs en personnel infirmier. Grâce à des rémunérations avantageuses et des conditions de travail attractives, les employeurs helvétiques ont opéré dans un contexte où l'offre en travailleuses étrangères était relativement présente. Recourant à divers critères de sélection tels que la langue, la qualité de la formation ou la philosophie de soins et privilégiant les habituelles filières de recrutement, les employeurs romands ont dès lors pu cibler leur recrutement sur les pays leur semblant les plus adéquats, c'est-à-dire principalement la France, la Belgique et le Canada.

D'un point de vue légal, les accords sur la libre circulation des personnes conclus avec l'Union européenne et entrés en vigueur en 2002 ont permis de faciliter les démarches des employeurs, notamment par la simplification des procédures de demande d'autorisation de travail. De la même façon, l'instauration d'un système de reconnaissance internationale automatique des diplômes a également contribué à alléger le coût du recrutement international. Pour autant, nous avons vu qu'il n'est de pratique de recrutement actuelle à laquelle l'employeur n'ait été en mesure de faire recours auparavant. Au cours des décennies ayant précédé la situation de libre circulation des personnes, l'Etat, cantonal et fédéral, a usé de diverses marges de manœuvre octroyées par la loi afin d'entraver le moins possible l'embauche d'infirmières étrangères.

Cette perspective historique du recrutement international nous fournit donc un éclairage intéressant dans une période où les effets attendus de la tendance à l'extension vers l'Est de l'Union européenne continuent d'occuper le débat politique. Elle nous indique notamment que les critères de sélection des employeurs suisses ne les poussent pas à porter leur choix de recrutement de façon prioritaire sur les pays d'Europe centrale ou de l'Est mais que selon les évolutions respectives de l'offre en personnel étranger et de la demande en Suisse, il paraît vraisemblable que, quel que soit le cadre légal qui prévaudra, celui-ci ne constituera pas une entrave essentielle au recrutement dans ces pays si les employeurs l'estiment nécessaire.

BIBLIOGRAPHIE

- ALKIRE Sabine and CHEN Lincoln, 2004 : *Medical Exceptionalism in International Migration : Should Doctors and Nurses Be Treated Differently ?* Paper presented at "Global Migration Regimes" Workshop, Stockholm.
- BACH Stephen, 2003 : *International migration of health workers : Labour and social issues*. Geneva : International Labour Office.
- BACH Stephen, 2008 : "International Mobility of health Professionals, Brain Drain or Brain Exchange" in SOLIMANO Andrés (ed.), *The International Mobility of Talent*. Oxford University Press, 202-235.
- BUCHAN James et CALMAN Lynn, 2004 : *La pénurie mondiale d'infirmières diplômées : Aperçu des questions et solutions*. Genève : Conseil international des infirmières.
- BUCHAN James, KINGMA Mireille and LORENZO F. Marilyn, 2005 : *International migration of nurses : trends and policy implications*. Geneva : International Council of Nurses.
- CONNELL John, 2008 : *The international Migration of Health Workers*. Routledge.

CORNELIUS Wayne A. and TSUDA Takeyuki, 2004 : "Controlling Immigration : The Limits of Government Intervention" in CORNELIUS Wayne A., TSUDA Takeyuki, MARTIN Philip L. and HOLLIFIELD James F. (eds), *Controlling Immigration, A Global Perspective*. Stanford : Center for Comparative Studies.

DROUX Joëlle, « Personnel infirmier », in *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), url : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16316.php>, version du 05/03/2009.

FINDLAY Allan M. and LI F.L.N., 1998 : "A Migration Channels Approach to the Study of Professionals Moving to and from Hong Kong", *International Migration Review*, 32(3), 682-703.

IREDALE Robyn, 2001 : "The Migration of Professionals : Theories and Typologies", *International Migration*, 39(5), 7-26.

JOPPKE Christian, 1998 : "Why liberal States Accept Unwanted Immigration", *World Politics*, 50(2), 266-293.

LAHAV Gallya and GUIRAUDON Virginie, 2007 : "Actors and Venues in Immigration Control" in GUIRAUDON Virginie and LAHAV Gallya (eds), *Immigration Policy in Europe : The Politics of Control*. New York : Routledge.

MEJIA Alfonso, PIZURKI Helena and ROYSTON Erica, 1979 : *Physician and Nurse : analysis and policy implications, report on a WHO study*. Geneva : World Health Organization.

MONTMARQUETTE Claude et THOMAS Laure, 2005 : *La pénurie de travailleurs qualifiés*. Montréal : CIRANO.

OCDE, 2007 : *Les personnels de santé immigrés dans les pays de l'OCDE dans le contexte général des migrations hautement qualifiées*. Paris : Perspectives des migrations internationales.

ABSTRACT

Switzerland has never been self-sufficient with regard to its nursing workforce. In order to fulfil vacant posts, Swiss health institutions have always appealed to foreign workers, mainly from neighbouring countries. After a review of the immigration of nurses working in the inpatient sector in the French-speaking part of Switzerland, we will describe the recruitment practices of employers and analyse in which ways these relate to specific countries. By considering these practices together with the legal context within which they operate, the case of the recruitment of foreign nurses allows us to discuss the relationship between national migration policy and international migrations.

Keywords : *nurses, international migration, migration policy, international recruitment.*

ZUSAMMENFASSUNG

Schweizer Spitäler und Pflegeinstitutionen sind beim Besetzen offener Stellen seit jeher auf Personal aus dem Ausland angewiesen, welches hauptsächlich aus den direkten Nachbarländern stammt. Nach einem Rückblick auf die Einwanderungsgeschichte an Westschweizer Spitälern beschreibt der vorliegende Artikel die Rekrutierungspraktiken der Arbeitgeber und inwiefern diese auf die jeweiligen Länder zugeschnitten sind. Anhand einer gleichzeitigen Betrachtung dieser Praktiken und ihrer rechtlichen Grundlagen wird anschliessend die Beziehung zwischen nationaler Migrationspolitik und internationaler Migrationstendenzen diskutiert.

Schlüsselwörter : *Krankenschwester, internationale Migrationen, Migrationspolitik, internationale Rekrutierung.*

TABLE DES MATIÈRES

Etienne Piguet, Romaric Thiévent <i>Editorial : Migrations contemporaines</i>	7
Raoul Kaenzig <i>Les visas en Suisse : un exercice d'équilibrisme</i>	11
Francesco Garufo <i>Travail frontalier et segmentation du marché de l'emploi horloger dans l'Arc jurassien : le cas de Tissot SA (1960-1980)</i>	23
Janine Dahinden <i>La transnationalisation des réalités sociales : quand une petite ville devient « transnationale »</i>	39
André Pancza, Etienne Piguet <i>Les réfugiés hongrois de 1956 dans le canton de Neuchâtel</i>	57
Romaric Thiévent <i>La localisation des centres d'accueil pour requérants d'asile dans le canton de Neuchâtel</i>	75
Kerstin Dümmler, Joëlle Moret <i>Jeunes musulmans, un rapport à la religion tout aussi diversifié que les autres jeunes</i>	89
Raffaele Poli <i>L'Afrique dans le marché mondial du football : les migrations de joueurs entre espoirs et réalités</i>	103
Clémence Merçay <i>Le recrutement international d'infirmières en Suisse romande de 1970 à nos jours</i>	113

Etienne Piguet, Romaric Thiévent	
Editorial : Migrations contemporaines	7
Raoul Kaenzig	
Les visas en Suisse : un exercice d'équilibrisme	11
Francesco Garufo	
Travail frontalier et segmentation du marché de l'emploi horloger dans l'Arc jurassien : le cas de Tissot SA (1960-1980).....	23
Janine Dahinden	
La transnationalisation des réalités sociales : quand une petite ville devient « transnationale »... ..	39
André Pancza, Etienne Piguet	
Les réfugiés hongrois de 1956 dans le canton de Neuchâtel.....	57
Romaric Thiévent	
La localisation des centres d'accueil pour requérants d'asile dans le canton de Neuchâtel.....	75
Kerstin Dümmler, Joëlle Moret	
Jeunes musulmans, un rapport à la religion tout aussi diversifié que les autres jeunes	89
Raffaele Poli	
L'Afrique dans le marché mondial du football : les migrations de joueurs entre espoirs et réalités	103
Clémence Merçay	
Le recrutement international d'infirmière en Suisse romande de 1970 à nos jours	113